



Mai 2014

Mise à jour : 22 janvier 2015

Les comptes nationaux passent en base 2010

Sommaire

Les comptes nationaux passent en base 2010*	3
I. Le niveau du PIB est révisé à la hausse de 3,2 %	3
II. Ce qui change avec la base 2010 : SEC 2010 et autres facteurs	4
III. L'équilibre entre les ressources et les emplois	9
IV. Les comptes des grands secteurs institutionnels	14
V. Un compte de patrimoine non financier remanié	18
VI. Des séries établies en base 2010 depuis 1949	19
Annexes	27
Le traitement de la recherche et développement en base 2010	29
Capitalisation des dépenses militaires en base 2010	33
L'assurance dans les comptes nationaux en base 2010	35
Le reste du monde et les échanges extérieurs	43
Le nouveau traitement des soultes liées au transfert d'engagements de retraites d'entreprises vers les administrations publiques	49
Le nouveau traitement des crédits d'impôts restituables en base 2010	51
Modifications du périmètre des administrations publiques au passage à la base 2010	55
Révision de la dette des administrations publiques au sens de Maastricht, de la dette nette, des actions cotées et titres de participations entre les publications de mai 2013 et mai 2014	57
L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée	67
Consommation finale des ménages : de la base 2005 à la base 2010	70
Les loyers en base 2010	77
L'emploi et les heures travaillées dans les comptes nationaux Résultats comparés de la base 2005 à la base 2010	79
Le compte de patrimoine non financier en base 2010	84

Les comptes nationaux passent en base 2010*

Chaque année, l'estimation de la croissance des agrégats macroéconomiques est actualisée sur les trois dernières années pour tenir compte des nouvelles informations arrivées depuis la précédente publication.

Depuis le 15 mai 2014, ce sont l'ensemble des agrégats depuis 1949 qui sont modifiés. Les comptes nationaux changent en effet de « base » : ils passent en base 2010 notamment pour mettre en œuvre la nouvelle version du Système européen de comptes, le SEC 2010. Ce règlement introduit d'importantes innovations conceptuelles portant principalement sur le périmètre de l'investissement (notamment immatériel), la comptabilisation des échanges extérieurs ou la description de l'activité des entreprises d'assurance. Il s'applique à l'ensemble des pays européens à partir de septembre 2014.

Mais changer de base, c'est revoir également les méthodes, les nomenclatures et les sources statistiques utilisées par la comptabilité nationale afin qu'elle continue de refléter au mieux la réalité économique.

Ce dossier présente les principales modifications introduites et leur répercussion sur les comptes nationaux. L'agrégat phare de la comptabilité nationale, le Produit intérieur brut (PIB) est ainsi fortement relevé, notamment en raison du traitement en investissement des dépenses de recherche-développement (R&D).

I. Le niveau du PIB est révisé à la hausse de 3,2 %

Le SEC 2010 succède au SEC 1995 qui gouvernait la confection des comptes nationaux par l'Insee comme par l'ensemble des pays européens. Il précise au niveau européen, afin de garantir la plus grande comparabilité des estimations entre les pays de l'Union, la manière dont doivent être prises en compte les innovations conceptuelles introduites par le Système de comptes nationaux (SCN 2008) adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations unies. Le souci d'une comparabilité la plus poussée possible entre pays de l'Union européenne (UE) est motivé par des raisons à la fois d'efficacité – définir et suivre les politiques économiques et sociales menées par l'UE – et d'équité : les données des comptes nationaux servent en effet au calcul de la contribution des pays membres au budget de l'Union ou du montant des subventions octroyées aux régions. La mise en œuvre du SEC 2010 constitue le fait le plus marquant de la base 2010.

L'ensemble des travaux effectués dans le cadre du passage à la base 2010 conduit à réviser le niveau des grands agrégats économiques et dans une moindre mesure leur évolution. Le PIB, qui mesure l'activité économique sur le territoire national, s'élève maintenant à 1 998 milliards d'euros (Md€) en 2010, soit une révision à la hausse de 3,2 % par rapport à la base 2005. Le traitement en investissement des dépenses en recherche-développement, qui augmente le PIB de 41,5 Md€, représente les deux tiers de la révision totale (+61,8 Md€).

* Ont contribué à ce dossier et à ses annexes :

Myriam Broin (coord.), Anne-Juliette Bessone, Marie Hassan, Marie Leclair, Ronan Mahieu, Jean-Baptiste Berry, Vincent Biauxque, Vincent Billot, Yacine Boughazi, Sylvain Larrieu, Thomas Laurent, Léa Mauro, Nathalie Morer, Sébastien Pons (Insee, département des Comptes nationaux) ainsi que toutes les équipes du département des Comptes nationaux et du département des Synthèses sectorielles de l'Insee qui ont œuvré à la confection de la base 2010.

Le revenu national brut (RNB), qui tient compte des revenus primaires reçus par les seuls résidents, que ces revenus soient générés en France ou à l'étranger, est relevé en 2010 de 63,2 Md€ par rapport à la base 2005. L'essentiel de ce rehaussement découle de celui du PIB. S'y ajoutent des révisions apportées par la balance des paiements : les salaires nets reçus du reste du monde sont accrus de 3,1 Md€ tandis que le solde des revenus financiers avec le reste du monde est abaissé de 4,1 Md€. Par ailleurs, les impôts perçus par le reste du monde sont abaissés (-2,4 Md€) : la TVA prélevée au profit de l'Union européenne est désormais enregistrée dans une nouvelle opération de transferts courants.

1. Du produit intérieur brut au revenu national brut en 2010

en milliards d'euros

	Base 2005	Base 2010	Révision
Produit intérieur brut	1 936,7	1 998,5	61,8
Solde des revenus primaires reçus et versés au reste du monde :	39,4	40,8	1,4
Rémunérations des salariés reçues nettes des rémunérations versées	9,3	12,4	3,1
Subventions reçues nettes des impôts versés	4,6	7,0	2,4
Revenus financiers reçus nets des revenus financiers versés	25,5	21,4	-4,1
Revenu national (brut)	1 976,1	2 039,3	63,2

Source : Insee, comptes nationaux.

II. Ce qui change avec la base 2010 : SEC 2010 et autres facteurs

Une définition élargie des actifs et de l'investissement en SEC 2010

La comptabilité nationale distingue la consommation intermédiaire et la formation brute de capital fixe (FBCF). La consommation intermédiaire correspond aux biens et services consommés comme inputs dans le processus de production. Les biens et services consommés intermédiairement excluent les actifs fixes, lesquels sont utilisés dans le processus de production pendant des durées longues (supérieures à un an). La perte de valeur des actifs fixes résultant de leur utilisation normale et de leur obsolescence est enregistrée en consommation de capital fixe (CCF), tandis que les flux d'investissement (FBCF) accroissent le stock d'actifs fixes.

Avec le SEC 2010, le périmètre des actifs fixes est étendu pour inclure notamment le résultat de l'activité de R&D, les bases de données et les systèmes d'armes militaires (véhicules, sous-marins, blindés, missiles balistiques à fort pouvoir de destruction censés rendre un service de dissuasion permanent, etc.). Les dépenses correspondantes (acquisition de matériels militaires, achat ou production pour compte propre de bases de données ou de services de R&D) consenties par les entreprises ou les administrations publiques (APU) sont donc désormais comptabilisées en FBCF et non plus en consommation intermédiaire (on parle alors de « capitalisation » des dépenses de R&D – voir annexes 1 et 2).

Pour les unités marchandes, la valeur ajoutée (VA) est obtenue en soustrayant à la production les consommations intermédiaires : le reclassement d'une consommation intermédiaire en FBCF relève donc leur VA du même montant. Pour les unités non marchandes, la VA est conventionnellement calculée comme la somme des rémunérations versées, des impôts nets des subventions sur la production et de la CCF : en cas de reclassement d'une consommation intermédiaire en FBCF, leur VA est donc relevée du montant additionnel de CCF correspondant aux nouveaux actifs fixes. L'extension du périmètre des actifs fixes en SEC 2010 se traduit donc par un relèvement du PIB. En revanche, le Produit intérieur net (PIN), obtenu en retranchant la CCF au PIB, n'est guère modifié par la mise en œuvre du SEC 2010.

Compte tenu de l'impact de ces innovations sur la CCF des APU, cette dernière a dû être intégralement réestimée. Pour ce faire, les séries de dépenses d'investissement par produit, branche d'activité et sous-secteur institutionnel sur longue période (voir infra, § Le compte de patrimoine) ont aussi été révisées.

Le nouveau traitement des dépenses de R&D aboutit à lui seul à relever le niveau du PIB de 2,1 % en 2010 (41,5 Md€) : les deux tiers (27,7 Md€) proviennent des sociétés non financières (SNF) et un tiers (13,8 Md€) des APU. La comptabilisation des bases de données comme un actif à part entière, qui traduit le rôle croissant des technologies de l'information et de la communication dans les processus de production, rehausse quant à lui le PIB généré par les SNF de 1,2 Md€ en 2010. Enfin, la comptabilisation en FBCF des dépenses en systèmes d'armes militaires rehausse uniquement la valeur ajoutée des administrations publiques : en 2010, les livraisons de matériels militaires ont été importantes, ce qui relève la FBCF des APU de 6,7 Md€, mais leur VA de seulement 3,3 Md€.

Le SEC 2010 impose aussi d'ajouter à la production pour emploi final propre (PEFP) des producteurs marchands une rémunération du capital fixe mis en œuvre, lorsque cette production est évaluée par la somme des coûts de production. La PEFP étant intégralement investie, la prise en compte de ce « service du capital » conduit à réévaluer la VA et la FBCF des SNF de 0,5 Md€ en 2010.

Une meilleure description en SEC 2010 de l'activité des sociétés financières, notamment des entreprises d'assurance

Le SEC 2010 introduit deux innovations importantes dans le traitement des entreprises d'assurance (voir annexe 3). L'activité des entreprises de réassurance, jusqu'alors consolidée avec celle des assureurs directs, est désormais décrite séparément. Il en résulte une révision à la hausse de la production globale des entreprises d'assurance, en soi sans impact sur le PIB car la production ainsi introduite pour les réassureurs a pour contrepartie une nouvelle consommation intermédiaire des assureurs directs.

La mesure de la production de services d'assurance-dommages change elle aussi. Conceptuellement, cette production correspond pour l'essentiel à la marge dégagée par les assureurs. Avec le SEC 1995, cette marge était calculée en soustrayant chaque année les indemnités versées des primes collectées et des revenus qu'ils tirent du placement de leurs provisions techniques. Ce calcul conduisait au résultat quelque peu paradoxal qu'une sinistralité exceptionnellement forte (par exemple, à cause de catastrophes naturelles) se traduisait par une production de services d'assurance anormalement faible voire négative. Aussi, le SEC 2010 demande de substituer dans le calcul de la production les indemnités attendues aux indemnités effectivement versées. Ce nouveau traitement se justifie conceptuellement par le fait que ce que produit l'assureur, c'est la garantie *ex ante* de dédommager l'assuré en cas de sinistre, quelle que soit la sinistralité qui sera constatée *ex post*. Ce nouveau traitement, qui a nécessité la mise en place d'une méthode d'estimation des indemnités attendues, a un impact en moyenne très réduit sur la valeur ajoutée des assureurs et le PIB, mais variable d'une année sur l'autre en fonction de la sinistralité (+0,3 Md€ en 2010, +2,1 Md€ en 2009).

Les sociétés financières (SF) incluent désormais toutes les holdings dans un nouveau sous-secteur institutionnel spécifique, alors que celles-ci étaient jusqu'alors classées pour une part en sociétés non financières. Le reclassement a été effectué avec la Banque de France, de façon cohérente avec les concepts utilisés dans les répertoires d'entreprises, notamment en matière de profilage des groupes de sociétés. Il affecte peu les comptes non financiers parce que les unités concernées, dont le rôle est confiné à la détention d'actifs, ne dégagent qu'une très faible valeur ajoutée : environ 0,1 Md€ de VA passe en 2010 du secteur des SNF à celui des SF, sans impact sur la VA totale. L'impact devrait être plus sensible sur l'estimation des stocks d'actifs et de passifs financiers effectuée par la Banque de France dans les comptes financiers, qu'elle publiera à l'été 2014.

Des échanges extérieurs modifiés par l'application du critère de transfert de propriété

Un autre changement conceptuel important, en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements qui doit être mise en œuvre en 2014, porte sur les échanges extérieurs de biens dont la description n'est plus seulement fondée sur l'observation de flux physiques à la frontière des pays

par les Douanes, mais sur la notion de transfert de propriété. Le traitement du travail à façon à l'étranger et du négoce international est ainsi modifié¹ (*voir annexe 4*).

Il y a travail à façon lorsqu'une entreprise, agissant en tant que donneur d'ordre, fait confectionner un bien par une autre entreprise, dite sous-traitante, en lui fournissant les intrants nécessaires. Lorsque les entreprises sont situées dans des pays différents, on observe des flux physiques d'intrants et de biens finis entre les pays concernés. En SEC 2010, compte tenu du fait que les intrants comme le bien fini restent à tout moment la propriété de l'entreprise donneuse d'ordre, aucun échange de bien entre les deux pays n'est enregistré (contrairement au SEC 1995). En revanche une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants, est comptabilisée. Conceptuellement, ce nouveau traitement ne modifie pas le solde total des échanges extérieurs ; mais il diminue les exportations et les importations de biens industriels, et introduit une importation de service industriel. En pratique, le constat de divergences entre les sources de données utilisées (Douanes et Balance des paiements) amène à réviser davantage à la baisse les exportations (-9,9 Md€) que les importations (-8,6 Md€), induisant une légère dégradation du solde extérieur (-1,3 Md€), sans impact sur le niveau du PIB.

Il y a négoce international lorsqu'une entreprise d'un pays A achète un bien dans un pays B pour le revendre sans transformation, et sans que le bien franchisse la frontière du pays A (que le bien soit revendu dans le pays B ou dans un pays tiers). En SEC 1995 on n'enregistrait aucun échange de biens pour le pays A car le produit ne pénétrait pas sur son territoire : était seulement comptabilisée une exportation de service de négoce, pour un montant égal à la marge du négociant (différence entre le prix de revente et le prix d'achat). En SEC 2010, considérant que le bien, lorsqu'il est acheté au pays B, devient la propriété d'une entreprise du pays A, on enregistre une exportation de bien du pays A égale à la marge du négociant. Ce nouveau traitement n'a d'impact ni sur le PIB ni sur le total des échanges extérieurs, mais diminue d'une dizaine de milliards d'euros les exportations de services au profit des exportations de biens.

Quelques modifications du SEC 2010 affectent le compte des administrations publiques

Plusieurs dispositions du SEC 2010 affectent le compte des administrations publiques (APU), notamment le nouveau traitement des soultes ou des crédits d'impôts (*voir annexes 5 et 6*).

Le SEC 2010 modifie le traitement des soultes que les entreprises publiques versent aux APU, en cas de transfert à celles-ci de leurs engagements vis-à-vis de leurs salariés en matière de retraite. Plusieurs versements de soultes ont eu lieu en France depuis 1997 (soultes France-Telecom, EDF-GDF et La Poste). Les soultes étaient jusqu'à présent intégralement comptabilisées en recette publique l'année du versement, améliorant, cette année-là, le déficit des APU ; elles sont désormais considérées comme une avance financière au titre des futures pensions de retraite, et leur comptabilisation comme recette publique est étalée sur la durée de versement des pensions. Ce traitement dégrade le déficit public les années de versement d'une soulte (avec un impact maximal de -7,1 Md€ en 2005, année de versement de la soulte des industries électriques et gazières) et l'améliore légèrement les années suivantes.

Les crédits d'impôt restituables étaient généralement enregistrés sous forme de moindres recettes d'impôt ; ils sont comptabilisés aujourd'hui intégralement en dépenses (que le contribuable en bénéficie sous la forme d'un remboursement par l'administration fiscale ou bien d'une réduction d'impôt). En outre, ils sont désormais enregistrés intégralement au moment où le bénéficiaire fait reconnaître sa créance par le fisc, quel que soit le moment où le versement sera effectivement effectué. Ce nouveau traitement relève donc à la fois les dépenses et les recettes publiques, mais pas nécessairement du même montant si la créance créée par le crédit d'impôt n'est pas immédiatement recouvrée. Plus de vingt-cinq crédits d'impôts portant sur l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu

¹ L'impact de ce nouveau traitement du travail à façon et du négoce international a été évalué par l'Insee sur la base de données préliminaires de la Banque de France : il ne préjuge donc pas des soldes de la balance des paiements en BPM6 qui seront publiés fin juin 2014 par la Banque de France.

ont été recensés et pris en compte : le crédit d'impôt recherche (CIR) s'inscrit par exemple en aide à l'investissement, la prime pour l'emploi (PPE) en prestation sociale en espèces, etc. Seul le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile affecte le PIB, en l'abaissant de 1,8 Md€. En effet, lorsque le ménage est employeur direct, la valeur ajoutée des ménages est réduite (-1,2 Md€) : ce crédit d'impôt est une subvention à la production qui diminue la production, celle-ci étant évaluée par la somme des coûts. Quand il a recours à un service prestataire, le crédit d'impôt est comptabilisé en subvention sur les produits et vient diminuer le PIB (-0,6 Md€) sans affecter la valeur ajoutée des différents secteurs institutionnels.

Le périmètre des APU est modifié à la marge par le SEC 2010 du fait de l'inclusion du coût du capital dans l'évaluation des coûts de production. En effet, seules les unités pour lesquelles la part des recettes marchandes dans le total des coûts de production est durablement supérieure à 50 % peuvent être considérées comme hors du périmètre des APU et le relèvement des coûts de production fait passer certaines unités en dessous de ce seuil. L'impact quantitatif de cette modification est toutefois marginal.

Autres causes de révision du PIB non liées au SEC 2010

Le passage à la base 2010 ne se limite pas à l'adoption des préconisations du nouveau SEC : de nombreuses améliorations méthodologiques ou de sources ont été introduites, qui ont elles aussi un impact sur les niveaux des agrégats économiques.

La valeur ajoutée des entreprises non financières est déterminée par la statistique d'entreprise (Ésane). L'actualisation des données Ésane pour l'année 2010 rehausse la VA des entreprises non financières (ENF) de 7,3 Md€, et la VA des auxiliaires financiers (classés parmi les sociétés financières) de 1,3 Md€. Outre le calcul de la valeur ajoutée, des travaux nouveaux ont mobilisé le dispositif d'Ésane pour la base 2010 : l'information qui ressort d'Ésane concernant la FBCF corporelle des entreprises non financières (ENF) entre désormais dans le processus de mise en cohérence des données d'offre et de demande, comme celle de la FBCF en logiciel ou en construction dont la méthode a par ailleurs été revue. C'est le cas également de l'information qu'apportent les données des entreprises du commerce tirées d'Ésane concernant la consommation finale des ménages.

Des travaux ont été menés, hors SEC 2010, pour améliorer l'évaluation du compte du secteur des assurances (voir annexe 3). Le passage des états comptables, transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) par les assureurs, aux données de comptabilité nationale a été revu en profondeur. Des données comptables ont par ailleurs pu être mobilisées pour mieux estimer l'activité des mutuelles et des institutions de prévoyance. Il en résulte au total une révision à la hausse de la VA de +0,4 Md€ en 2010. Par ailleurs, la refonte du compte des sociétés d'assurance a amené à revoir en hausse l'estimation des consommations intermédiaires en services d'assurance par les ENF, avec un impact négatif sur la valeur ajoutée de ces dernières (-1,6 M€). De même, au sein des SF, l'examen des données disponibles sur les organismes de placement collectif (OPC) a conduit à revoir en forte hausse leur production. Ce changement est neutre sur la valeur ajoutée des SF (les OPC qui n'ont pas d'activité immobilière ne dégagent en comptabilité nationale aucune valeur ajoutée), mais entraîne une révision en forte hausse des consommations intermédiaires des SNF en services d'OPC, avec un impact fortement négatif sur leur valeur ajoutée (-1,2 Md€).

L'exploitation des données du compte satellite du logement (CSL) a permis d'améliorer l'évaluation de la production des ménages en service de location : la production des ménages augmente de 10,6 Md€. En contrepartie, la consommation intermédiaire des ménages en location a été revue à la hausse (+4,8 Md€) ce qui diminue d'autant la VA. En outre, la clarification du traitement des gardiens d'immeubles entraîne une baisse de la valeur ajoutée des ménages de 0,5 Md€. Au total, la révision des estimations sur le logement augmente la VA des ménages et le PIB d'environ 5 Md€ (voir annexe 11).

Les échanges extérieurs sont également révisés à la suite de la mise en place de l'enquête complémentaire de la Banque de France sur les échanges internationaux de services (ECEIS), qui se substitue aux déclarations des banques pour compte de tiers dans les estimations de la Balance des

paiements : à hauteur de +35,5 Md€ sur les exportations, et +27,3 Md€ sur les importations, soit +8,2 Md€ en 2010 sur le solde des échanges extérieurs (voir annexe 4). L'intégration des données ECEIS ne modifie pas le niveau du PIB qui, dans les comptes nationaux français, est déterminé par l'approche revenus (comptes des secteurs institutionnels) : les révisions sur les échanges extérieurs induites par ECEIS sont donc compensées sur d'autres emplois finals. En revanche, la révision à la hausse du solde des échanges de services de réassurance par la Balance des paiements augmente la valeur ajoutée des entreprises d'assurance de 1,2 Md€, ce qui se répercute sur le PIB.

Mayotte, devenu le 101^e département français en 2011, est, pour respecter le cohérence temporelle des comptes, intégré dans les comptes dès le début des séries et ajoute ainsi 1,2 Md€ au PIB en 2010 ; les dépenses de l'État concernant ce territoire étaient déjà enregistrées dans les comptes en base 2005 mais apparaissaient comme versées au reste du monde. Enfin, des améliorations apportées à l'évaluation de la FBCF des APU par produit et branche sur longue période diminuent la CCF des APU et donc leur valeur ajoutée en 2010 (-3,0 Md€ hors nouveaux actifs liés à la R&D, aux bases de données et aux systèmes d'armes). Les autres révisions touchant la VA des APU sont marginales : prise en compte de Mayotte, ajout de nouveaux organismes divers d'administration centrale (ODAC).

Enfin, la révision de la méthode de calcul de la production pour emploi final propre des SNF au titre des logiciels diminue la VA de 1,4 Md€.

La valeur ajoutée des SNF et des APU revue en forte hausse

La VA de l'ensemble de l'économie augmente de 60,0 Md€ (figure 2). De plus, le solde des impôts et des subventions sur les produits est accru de 1,7 Md€ : la taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises) est reclassée dans les impôts sur les produits tandis que le crédit d'impôt sur l'emploi d'un salarié à domicile via un prestataire est à présent enregistré en subvention. Au total, le PIB est relevé de 61,8 Md€.

Ce sont les SNF et les APU qui voient leur VA revue le plus fortement. Le nouveau traitement de la R&D explique l'essentiel de la révision de la VA des APU (+15,1 Md€) et près des deux tiers de la révision de la VA des SNF (36,3 Md€), la nouvelle version de la statistique structurelle d'entreprises (Ésane) explique près du tiers restant. Malgré la refonte complète du compte des assurances, la VA des sociétés financières n'est que légèrement rehaussée en 2010. La nouvelle version de la statistique structurelle d'entreprises pour les entrepreneurs individuels ainsi que l'actualisation des estimations en matière de logement et le nouveau traitement des crédits d'impôt pour les ménages purs augmentent la VA des ménages de 6,1 Md€.

2. Révision de la valeur ajoutée brute des secteurs institutionnels et du PIB en 2010

année 2010, en milliards d'euros

	Base 2005	Base 2010	Révision en niveau	Révision (en %)
Sociétés non financières	975,8	1 012,0	36,3	3,7
Sociétés financières	88,2	90,3	2,1	2,4
Administrations publiques	319,4	334,4	15,1	4,7
Ménages	328,0	334,1	6,1	1,8
Entrepreneurs individuels	132,8	135,2	2,4	1,8
Ménages purs	195,2	198,9	3,7	1,9
Institutions sans but lucratif au service des ménages	29,6	30,1	0,6	1,9
Ensemble des secteurs institutionnels	1 741,0	1 801,0	60,0	3,4
Impôts nets de subventions sur les produits	195,8	197,5	1,7	0,9
Produit intérieur brut	1 936,7	1 998,5	61,8	3,2

Source : Insee, comptes nationaux.

III. L'équilibre entre les ressources et les emplois

Avec les changements apportés pour la base 2010, la part dans le PIB des différents postes de demande change un peu : le poids de l'investissement (FBCF) est accru, tandis que celui de la dépense de consommation, principale composante de la demande, se réduit.

3. Révision de l'équilibre ressources-emplois du PIB en valeur entre la base 2005 et la base 2010

en milliards d'euros

	Année 2010, en valeur		
	Base 2005	Base 2010	Révision en niveau
PIB	1 936,7	1 998,5	61,8
Importations	538,3	558,1	19,7
Dépense de consommation	1 606,9	1 598,2	-8,7
Ménages	1 085,3	1 082,4	-2,9
APU ¹	481,8	476,2	-5,6
ISBLSM ²	39,8	39,6	-0,2
FBCF	377,2	441,1	63,9
Ménages	101,6	107,1	5,5
ENF ³	198,9	234,0	35,1
IFEA ⁴	12,3	13,1	0,7
APU	60,4	82,9	22,5
ISBLSM	3,9	4,0	0,1
Exportations	494,5	520,5	25,9
Variation de stocks	-3,5	-3,2	0,3

1. Administrations publiques

2. Institutions sans but lucratif au service des ménages

3. Entreprises non financières

4. Institutions financières et entreprises d'assurance

Source : Insee, *comptes nationaux*.

L'investissement est augmenté des dépenses en recherche et développement, en matériel militaire et en bases de données

La formation brute de capitale fixe (FBCF) est rehaussée de 63,9 Md€ en 2010 : 43,5 Md€ de dépenses en R&D, 6,7 Md€ de matériels militaires, 3,4 Md€ de bases de données.

En dehors des révisions imposées par le SEC, la FBCF des entreprises non financières a fait l'objet d'un examen approfondi. Tout d'abord, la FBCF corporelle a été évaluée à partir de deux sources réunies dans le système d'information Ésane (immobilisations déclarées dans les liasses fiscales et les enquêtes sectorielles annuelles auprès des entreprises), via un retraitement corrigeant des différences de concepts et de mode de valorisation entre comptes d'entreprises et comptabilité nationale. Puis, elle a été si nécessaire ajustée dans le cadre de l'exercice de mise en cohérence au niveau fin entre l'offre et la demande. Au total, la FBCF corporelle des ENF baisse de 4,6 Md€ en 2010.

Ensuite, la FBCF de l'ensemble des secteurs institutionnels en logiciels (qui sont des actifs incorporels) est relevée de 8,3 Md€, après analyse du chiffre d'affaires détaillé en activités informatiques. La production de logiciels pour compte propre a été réévaluée à partir des salaires versés aux équipes informatiques internes et autres coûts, selon une méthode proposée par l'OCDE, également appliquée pour estimer la production de bases de données pour compte propre.

Enfin, l'analyse des autres produits faisant l'objet de production pour emploi final propre a conduit à revoir sensiblement les montants de FBCF par produit, notamment en réparation et installation de machines et en construction.

4. Révision de la FBCF pour l'année 2010

en milliards d'euros	
valeur en 2010	
Montant total de FBCF, base 2010	441,1
Montant total de FBCF, base 2005	377,2
Écart entre la base 2005 et la base 2010	63,9
Décomposition de l'écart :	63,9
Impact du changement de SEC	54,1
R&D	43,5
matériel militaire	6,7
bases de données	3,4
revalorisation de la PEFP	0,5
Impact des autres modifications	9,8
<i>dont : FBCF corporelle ENF</i>	-4,6
<i>logiciels</i>	8,3
<i>FBCF en construction des ménages</i>	8,1

Source : Insee, comptes nationaux

La FBCF des ENF est ainsi révisée à la hausse de 35,1 Md€ en 2010, du fait essentiellement de la capitalisation de la R&D et des bases de données et de la nouvelle estimation de la FBCF en logiciels. La FBCF des APU est quant à elle révisée de +22,5 Md€ du fait de la R&D et des matériels militaires. Quant aux ménages, leur FBCF est rehaussée de 5,5 Md€ au total : leur FBCF en construction est relevée de 8,1 Md€, conséquence d'une exploitation approfondie des enquêtes annuelles auprès des entreprises de la construction, tandis qu'en sens inverse, les frais liés à l'acquisition de biens immobiliers ont été revus à la baisse.

Dépenses de consommation revues en baisse

Les dépenses de consommation des ménages sont abaissées de 2,9 Md€ en 2010 : la mobilisation de sources externes et de données d'entreprises à un niveau détaillé amène à les diminuer de 12,4 Md€ tandis que les changements méthodologiques les augmentent de 10,0 Md€ et que les changements conceptuels les réduisent de 0,9 Md€ (*figure 5 ; voir aussi annexe 10*).

La prise en compte des panels de consommateurs, des comptes satellites, du logement en particulier, diminue les dépenses de consommation de 5,2 Md€ ; les données des enquêtes annuelles d'entreprise qui fournissent les ventes du commerce de détail par produit fin et celles des entreprises des services et de la construction par type de clientèle amènent à abaisser les dépenses de consommation de 7,2 Md€.

La refonte totale du compte des assurances augmente la consommation des ménages de 6,3 Md€ en 2010. La consommation en OPC augmente de 1,4 Md€ en 2010, du fait d'une nouvelle estimation des frais de transaction et d'un champ élargi. La nouvelle estimation des prestations sociales en nature augmente le reste à charge des ménages de 1,1 Md€. Par ailleurs, la consommation des ménages intègre désormais les jeux de hasard en ligne et l'estimation de la consommation d'automobiles dans les DOM a été fortement revue, tandis que les méthodologies de prise en compte des dépenses en gardiennage d'immeuble et de calcul du coût des téléphones portables achetés dans le cadre d'offres liées ont été améliorées.

Les changements conceptuels diminuent la consommation des ménages de 0,9 Md€ en 2010. Ainsi, le nouveau traitement du crédit d'impôt pour l'emploi salarié à domicile et pour la garde d'enfant de moins de 6 ans la diminue de 2,7 Md€ : on considère que les ménages reçoivent une subvention ou une prestation sociale en nature, qui abaisse ce qui reste à leur charge et donc leur consommation. La

consommation des ménages en assurance est aussi modifiée par le SEC : celle-ci se définit désormais comme les primes ôtées des indemnités dues lissées dans le temps ; cela en modifie la temporalité et l'augmente de 0,2 Md€ en 2010.

Les dépenses des ménages en carte grise acquittées lors de l'acquisition d'un véhicule sont désormais comptabilisées comme un impôt sur les produits et non plus sur le revenu ou le patrimoine ; la dépense de consommation augmente en conséquence de 1,5 Md€.

5. Révision des dépenses de consommation finale des ménages en valeur sur 2010 entre la base 2005 et la base 2010

en milliards d'euros	
	valeur en 2010
Montant de la dépense de consommation finale des ménages, base 2010	1 082,4
Montant de la dépense de consommation finale des ménages, base 2005	1 085,3
Écart entre la base 2005 et la base 2010	-2,9
Décomposition de l'écart :	
Impact des changements conceptuels	-0,9
dont : crédit d'impôt (SEC)	-2,7
assurance (SEC)	0,2
certificats d'immatriculation	1,5
Impact des changements méthodologiques	10,0
dont : assurance (autres)	6,3
organismes de placement collectif	1,4
prise en compte des DOM pour les dépenses en automobile	1,3
prestations sociales en nature (matrice D631)	1,1
Impact de l'actualisation des sources statistiques	-12,4
prise en compte des données d'entreprise	-7,2
prise en compte des sources externes	-5,2
Impact de la prise en compte de Mayotte	0,8
Autres	-0,4

Source : Insee, comptes nationaux.

La structure des dépenses de consommation des ménages est peu modifiée par rapport à la base 2005 : le poids de l'alimentation est abaissé (13,0 % du total en 2010, soit -0,6 point) ainsi que celui des hôtels, cafés, restaurants (6,5 %, soit -0,6 point) et des transports (13,5 %, soit -0,5 point). En revanche, le poids des biens et services divers est accru (11,7 %, soit +0,6 point principalement du fait des assurances) ainsi que celui des loisirs et de la culture (8,9 %, soit +0,4 point). Le plus gros poste reste le logement et les dépenses associées (eau, énergie) qui représente plus du quart des dépenses totales par fonction (25,7 %, +0,2 point).

Les dépenses de consommation des administrations publiques sont revues en baisse de 5,6 Md€, principalement en raison du classement en FBCF des dépenses de R&D et en systèmes d'armes. En SEC 1995, ces dépenses entraient (comme toutes les consommations intermédiaires) dans le calcul de la production des APU et avaient pour contrepartie une dépense de consommation des APU. En base 2010 elles sont classées en FBCF, mais la CCF qui résulte de l'usure et de l'obsolescence de ces nouveaux actifs entre dans le calcul de la production non marchande des APU, avec là aussi en contrepartie une dépense de consommation des APU. La dépense de consommation des APU est donc révisée d'un montant égal à la différence entre la CCF apparue et les dépenses reclassées en FBCF. Or, la CCF est inférieure en 2010 à la FBCF correspondante : l'écart est de -2,0 Md€ pour la R&D et même de -3,4 Md€ pour les systèmes d'armes, les livraisons de matériels militaires ayant été particulièrement importantes en 2010. Par ailleurs, le traitement des dépenses de R&D en FBCF induit un transfert de 0,8 Md€ de la consommation individualisable vers la consommation collective : l'activité de recherche des enseignants-chercheurs des universités était en effet en base 2005 regroupée avec les activités d'enseignement, dont la production a pour

contrepartie une consommation individualisable. Elle est maintenant reclassée en activité de R&D, qui a pour contrepartie une consommation collective.

La révision de la consommation des APU s'explique également par la réestimation complète de la consommation de capital fixe des autres actifs (-2,5 Md€, avec un effet plus marqué sur la consommation individualisable des APU, -4,0 Md€) et, dans une moindre mesure, par une redéfinition de la frontière des prestations sociales en nature (-0,7 Md€). La révision des données sources et du champ des APU rehausse en revanche la consommation des administrations publiques (+3,0 Md€). Au total, les dépenses individualisables des APU sont revues de -4,9 Md€ et leurs dépenses collectives de -0,7 Md€.

Par ailleurs, la prise en compte des dernières données disponibles diminue marginalement la dépense de consommation des ISBLSM de 0,2 Md€. *In fine*, la consommation effective des ménages est revue en baisse de 8,0 Md€.

Les échanges extérieurs : effets SEC 2010 et recalage sur les données des douanes et de la balance des paiements

Le solde extérieur est accru de 6,2 Md€ en 2010 : les importations de 19,7 Md€ et les exportations de 25,9 Md€.

Ce sont les flux de services qui augmentent le plus : de 27,0 Md€ pour les importations et de 24,1 Md€ pour les exportations. Le recalage sur les données de la balance des paiements, en particulier sur l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux des services (ECEIS), rehausse à lui seul de 35,5 Md€ les exportations et de 27,3 Md€ les importations, soit +8,2 Md€ sur le solde total. Par ailleurs, les importations de transport routier sont accrues de 2,6 Md€ ; la traduction des importations et exportations de fret mesurées par la balance des paiements en concepts de comptabilité nationale a en effet changé.

6. Révision des échanges extérieurs en valeur sur 2010 entre la base 2010 et la base 2005

	année 2010, en milliards d'euros		
	Exportations	Importations	Solde
Base 2010	520,5	558,1	-37,6
Base 2005	494,5	538,3	-43,8
Révision	25,9	19,7	6,2
Biens	1,8	-7,3	9,1
Services	24,1	27,0	-2,9
Impact prise en compte ECEIS	35,5	27,3	8,2
Impact autres révisions et recalage sur données sources	1,0	-1,7	2,7
Impact travail à façon	-9,9	-8,6	-1,3
Impact négoce international	0,0	0,0	0,0
Impact correction transport	-0,5	2,6	-3,1
Autres impacts (Mayotte, brevets, contrebande)	-0,2	0,1	-0,3

Source : Insee, comptes nationaux.

L'évaluation des échanges extérieurs est toutefois aussi fortement affectée par les innovations introduites par le SEC 2010 en matière de travail à façon et de négoce international (cf. supra). L'introduction du SEC 2010 diminue les importations de 8,6 Md€ par rapport à la base 2005 en raison du nouveau traitement du travail à façon : cette correction porte uniquement sur les biens. La mise en œuvre du SEC 2010 amène également à revoir en baisse le total des exportations, mais principalement sur les services si bien que les exportations de biens sont revues en légère hausse (+1,8 Md€) : en effet l'impact défavorable sur les exportations de biens du nouveau traitement du travail à façon est compensé par la comptabilisation en exportations de biens plutôt que de services des activités de négoce international. *In fine*, le solde des échanges de biens est donc revu en forte hausse (+9,1 Md€) tandis que celui des échanges de services est un peu dégradé (-2,9 Md€).

Valeur ajoutée des branches : poids accru de l'industrie

La répartition de la valeur ajoutée entre les branches est modifiée. En base 2010, l'industrie représente 13,5 % de la valeur ajoutée totale en 2010, soit 0,7 point de plus qu'en base 2005. Les branches industrielles ayant le plus recours à la recherche-développement, en particulier les branches fabriquant des matériels de transport, des équipements électriques, électroniques, informatiques et l'industrie pharmaceutique, pèsent davantage en termes de valeur ajoutée : en effet, leurs dépenses de R&D ne sont plus considérées comme des consommations intermédiaires mais comme un investissement.

7. Valeur ajoutée par grande branche en 2010, en base 2005 et en base 2010

	Base 2005		Base 2010	
	Niveau (Md€)	Part (%)	Niveau (Md€)	Part (%)
Agriculture	31,8	1,8%	32,1	1,8%
Industrie	222,7	12,8%	243,8	13,5%
Construction	106,2	6,1%	109,2	6,1%
Services principalement marchands	987,0	56,7%	1010,2	56,1%
Services principalement non marchands	393,3	22,6%	405,7	22,5%
Ensemble	1 741,0	100,0%	1 801,0	100,0%

Source : Insee, comptes nationaux.

Le poids dans la valeur ajoutée des activités scientifiques et techniques (qui incluent notamment la R&D, marchande comme non marchande) s'accroît (+0,7 point), notamment du fait du nouveau traitement de la R&D non marchande. Par ailleurs, la capitalisation de la R&D et des matériels militaires ainsi que la modification des données sources, entre autres, ont certes accru en niveau la valeur ajoutée des services principalement non marchands (+12,4 Md€) mais leur poids dans la valeur ajoutée totale recule très légèrement (-0,1 point). Les services principalement marchands, s'ils restent prédominants, représentent désormais une plus faible part de la valeur ajoutée totale (56,1 % en 2010, soit -0,6 point).

Outre l'impact de la mise en œuvre du SEC 2010, l'actualisation de la statistique d'entreprise dont dérivent les valeurs ajoutées par branche explique certaines révisions en niveau, notamment pour la construction (+3,0 Md€ en 2010) et les branches commerciales (-4,8 Md€). Enfin, les consommations intermédiaires des branches, déduites de la statistique d'entreprise, ont été mises en cohérence avec les consommations intermédiaires des produits issues des équilibres ressources emplois. Ceci conduit à revoir la valeur ajoutée de certaines branches, notamment de l'industrie agro-alimentaire (+8,7 Md€) et de l'hébergement-restauration (+5,3 Md€).

Des méthodes de partage volume-prix améliorées sur certains produits

Le PIB est modifié en niveau plus qu'en évolution par le changement de SEC comme par le recalage sur les données sources (Ésane, balance des paiements, etc.) : sa croissance en valeur entre 2009 et 2010 passe ainsi de +2,7 % en base 2005 à +3,1 % en base 2010. En volume, l'impact est un peu plus faible : le taux de croissance passe de 1,7 % à 2,0 %. En effet, les méthodes de partage volume-prix ont été revues sur certains produits : les évolutions de l'assurance-vie et des services de télécommunications, par exemple, ont été significativement affectées.

La production de services d'assurance-vie et sa contrepartie en dépense de consommation des ménages sont volatiles en valeur. En effet, le taux de distribution des revenus aux assurés peut fluctuer sensiblement d'une année sur l'autre en fonction des performances des placements des assureurs-vie, comme au moment de la crise bancaire de 2008 puis lors de la crise des dettes souveraines en 2011-2012. Cette volatilité était en base 2005 reportée intégralement sur les volumes parce que le déflateur des services d'assurance-vie était l'indice global des prix à la consommation (IPC). En base 2010, l'évolution en volume est déterminée par l'évolution des encours de provisions

techniques d'assurance-vie déflatés par l'IPC : la volatilité du volume de la production d'assurance-vie et donc celle du PIB en volume s'en trouvent réduites.

S'agissant des services de télécommunication, l'utilisation en base 2005 comme déflateur de l'IPC spécifique à ce produit débouchait spontanément sur une consommation en volume de services de téléphonie mobile stagnante, voire décroissante lors de l'arrivée d'un nouvel opérateur sur le marché en 2012, alors même que les données disponibles sur les durées de communication ou les SMS suggéraient une croissance toujours soutenue. En base 2010, la consommation en volume de services de téléphonie mobile évolue en fonction des données disponibles sur les durées de communication et le nombre de SMS émis.

IV. Les comptes des grands secteurs institutionnels

Sociétés non financières : relèvement du taux de marge et moindre besoin de financement

La FBCF des SNF est relevée de 35,0 Md€ en 2010, dont 27,7 Md€ au titre de la R&D. Cette augmentation est la raison essentielle du changement des principaux soldes comptables des SNF et des ratios qui en sont tirés.

La valeur ajoutée est révisée de +36,3 Md€ mais l'EBE de seulement +26,5 Md€ parce que les rémunérations des salariés sont accrues de 9,7 Md€ du fait du calage sur les nouvelles données issues d'Ésane. Le taux de marge (EBE/VA) passe de 30,0 % à 31,6 %. Le taux d'investissement des SNF (FBCF/VA) passe de 19,3 % à 22,1 %.

Par ailleurs, le solde des revenus de la propriété passe de -85,8 Md€ à -76,1 Md€ : le solde des flux de revenus de la propriété avec le reste du monde mesurés par la balance des paiements est revu à la hausse, de même que les dividendes reçus (estimés à partir notamment de données issues d'Ésane). De plus, les aides à l'investissement sont accrues de 4,8 Md€ : les montants du crédit d'impôt recherche en font désormais partie (avec en contrepartie une révision à la hausse des impôts versés). L'épargne brute passe donc de 157,8 Md€ à 191,0 Md€. Le taux d'autofinancement des SNF (Épargne brute/FBCF) passe de 83,8 % à 85,6 %. *In fine*, le besoin de financement des SNF s'atténue légèrement, de 13,4 Md€ à 11,3 Md€.

8. Compte des sociétés non financières en 2010

année 2010, en milliards d'euros

	Base 2005	Base 2010	Révision en niveau	Révision (en %)
Valeur ajoutée	975,8	1 012,0	36,3	3,7
Rémunération des salariés	652,0	661,6	9,7	1,5
<i>dont : salaires et traitements bruts</i>	495,2	504,2	9,0	1,8
Impôts liés à la production	49,3	49,2	0,0	-0,1
Subvention d'exploitation	-18,6	-18,5	0,1	-0,5
Excédent brut d'exploitation	293,1	319,6	26,5	9,0
Solde des revenus de la propriété (reçus – versés)	-85,8	-76,1	9,6	-11,2
Impôts sur le revenu et le patrimoine	26,5	32,2	5,7	21,5
Transferts courants versés (nets des reçus)	-23,2	-20,5	2,7	-11,6
Épargne brute	157,8	191,0	33,1	21,0
Formation brute de capital fixe	188,3	223,2	35,0	18,6
Variations de stocks	-4,2	-4,1	0,2	-3,6
Aides à l'investissement	7,0	11,9	4,8	68,6
Capacité/besoin de financement	-13,4	-11,3	2,1	-15,8
Taux de marge des SNF (EBE / VA, %, rév. en points)	30,0	31,6	1,5	///
Taux d'investissement (FBCF / VA)	19,3	22,1	2,8	///
Taux d'autofinancement (Épargne / FBCF)	83,8	85,6	1,7	///

Source : Insee, comptes nationaux.

Sociétés financières : capacité de financement revue en hausse

La capacité de financement des sociétés financières en 2010 augmente de 3,1 Md€. Alors que la valeur ajoutée augmente de 2,1 Md€, les rémunérations baissent de 3,0 Md€, du fait de l'intégration des nouvelles données sur les mutuelles et institutions de prévoyance. Le solde des revenus de la propriété est réduit de 1,7 Md€. Une exploitation plus complète des états comptables des assureurs et une meilleure prise en compte de l'assurance sociale augmentent de 2,0 Md€ les revenus de la propriété attribués aux assurés.

Le niveau des primes nettes et des indemnités d'assurance dommage est nettement rehaussé (respectivement +4,3 et +4,5 Md€), parce que le champ des indemnités comprend désormais l'activité d'assurance dommage des assureurs-vie.

Ménages : capacité de financement revue à la baisse mais taux d'épargne peu modifié

Le revenu disponible brut (RDB) des ménages diminue de 5,5 Md€ en 2010 par rapport à la base 2005.

Les revenus d'activité sont relevés de 11,6 Md€ et les salaires reçus de 10,1 Md€, surtout du fait de la révision des salaires versés par les entreprises non financières. En revanche, les revenus du patrimoine diminuent de 4,8 Md€ malgré le relèvement de l'EBE des ménages purs de 7,7 Md€, à la suite du recalage sur le compte satellite du logement et au nouvel enregistrement des crédits d'impôts liés au logement dans les subventions reçues. En effet, bien que les revenus de la propriété attribués aux assurés dans le cadre de contrats d'assurance-vie augmentent de 1,3 Md€, les revenus de la propriété reçus par les ménages sont globalement diminués de 11,5 Md€. L'estimation de ce poste demeure toutefois fragile.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine augmentent de 9,3 Md€ en 2010, à cause du nouveau traitement des crédits d'impôts : ces sommes sont inscrites à la fois en impôts et, selon les cas, en subventions d'exploitation, prestations sociales en espèces, aide à l'investissement, etc. Ce traitement affecte l'épargne des ménages mais pas leur capacité de financement.

9. Compte des ménages en 2010

année 2010, en milliards d'euros

	Base 2005	Base 2010	Révision en niveau
Revenus d'activité nets de cotisations APU	781,9	793,5	11,6
Revenu mixte	93,0	94,5	1,5
Salaires reçus	688,9	698,9	10,1
Revenus du patrimoine	276,2	271,5	-4,8
EBE des ménages purs	152,8	160,5	7,7
Revenus de la propriété reçus	144,5	133,0	-11,5
Revenus de la propriété versés	21,1	22,0	0,9
Impôts courants (revenu et patrimoine)	164,3	173,5	9,3
Transfert courants nets	10,1	2,0	-8,2
Revenu disponible brut	1290,9	1285,4	-5,5
Dépenses de consommation finale	1085,3	1082,4	-2,9
Épargne brute	205,6	203,0	-2,6
Formation brute de capital fixe	112,3	117,9	5,6
Entrepreneurs individuels	10,7	10,8	0,1
Ménages purs	101,6	107,1	5,5
Aides à l'investissement	2,1	4,7	2,6
Capacité de financement	90,1	83,5	-6,6
Taux d'épargne : épargne / RDB (en %)	15,9	15,8	-0,1

Source : Insee, comptes nationaux.

Les transferts courants baissent de 8,2 Md€, du fait de la révision apportée aux transferts reçus du reste du monde dans les données de la balance des paiements et, dans une moindre mesure, du nouveau calcul des primes nettes d'assurance.

La dépense de consommation finale baisse par ailleurs de 2,9 Md€ (cf. supra « Dépenses de consommation revues en baisse »), mais moins fortement que le revenu disponible brut. Il en résulte une baisse de l'épargne des ménages de 2,6 Md€. Cependant, leur taux d'épargne, à 15,8 %, n'est que faiblement revu (-0,1 point).

Enfin, la FBCF des ménages est fortement rehaussée du fait d'une nouvelle estimation de leur investissement en logement (+5,5 Md€). Ce phénomène n'est que partiellement compensé par la révision à la hausse des aides à l'investissement (majorées des crédits d'impôts accordés au titre des économies d'énergie et du développement durable) si bien que la capacité de financement des ménages baisse de 6,6 Md€.

Déficit et dette publique des administrations publiques

Les ratios usuels du compte des administrations publiques (déficit public, dette publique, dépenses publiques, recettes publiques, prélèvements obligatoires exprimés en points de PIB) sont plutôt tirés vers le bas par le relèvement du niveau du PIB. La révision du ratio déficit/PIB est toutefois variable selon les années car l'effet du nouveau traitement des soultes et des crédits d'impôt est fluctuant. En 2010, le besoin de financement des administrations publiques est plus faible de 1,5 Md€ comparé à la base 2005. Avec la hausse du PIB, le déficit public au sens de Maastricht passe de 7,1 % à 6,8 %.

Le surcroît de la valeur ajoutée des APU dû au nouveau traitement de la R&D et du matériel militaire est compensé sur les emplois finals (FBCF et consommation finale collective) : le besoin de financement n'en est pas affecté. En revanche, d'autres modifications ont un effet sur le déficit public, en redéfinissant le mode d'enregistrement et l'étalement dans le temps de certaines opérations : les soultes (effet de +0,7 Md€ en 2010) et les crédits d'impôts reportables sur plusieurs années (-0,2 Md€ en 2010).

10. Les ratios de finances publiques pour l'année 2010

	en milliards d'euros		
	Base 2005	Base 2010	Révision en niveau
Capacité ou besoin de financement	-137,3	-135,8	1,5
Administrations publiques centrales	-112,7	-110,9	1,8
État	-121,8	-121,7	0,0
Organismes divers d'administration centrale	9,1	10,9	1,8
Administrations publiques locales	-1,4	-1,7	-0,4
Administrations de sécurité sociale	-23,3	-23,2	0,1
Déficit / PIB (en %)	-7,1	-6,8	0,3
Taux de prélèvements obligatoires des APU, y c. crédits d'impôts (en %)	42,5	42,2	-0,3
Taux de prélèvements obligatoires des APU, hors crédits d'impôts (en %)	42,5	41,3	-1,2
Dette publique	1 595,0	1614,5	19,5
Administrations publiques centrales	1 258,9	1276,1	17,3
État	1 244,8	1259,5	14,7
Organismes divers d'administration centrale	14,1	16,6	2,6
Administrations publiques locales	161,1	163,3	2,2
Administrations de sécurité sociale	175,0	175,1	0,1
Dette publique / PIB (en %)	82,4	80,8	-1,6

Note : les chiffres de la base 2005 correspondent à la notification de septembre 2013.

Source : Insee, comptes nationaux.

Indépendamment du SEC 2010, la méthode de réconciliation entre le compte de l'État et ceux des organismes divers d'administration centrale (Odac) a été rénovée. Le partage des transferts revenant aux Odac ou aux entreprises est mieux identifié, d'où un allègement du besoin de financement de 1,3 Md€ en 2010. Par ailleurs, le champ a été élargi à Mayotte et le périmètre des différents sous-secteurs des APU a été amendé à l'occasion du changement de base, avec un impact total limité sur le déficit public (-0,2 Md€).

Les dépenses publiques augmentent de 32,4 Md€, dont 17,6 en raison du nouveau traitement des crédits d'impôts et 12,1 en lien avec la capitalisation de la R&D. Avec le relèvement du PIB, le taux de dépenses publiques baisse de 0,1 point en 2010 (56,4 % du PIB). Hors crédits d'impôts, la baisse est plus nette : -1,0 point par rapport à la base 2005, avec un taux de dépenses à 55,6 % du PIB.

Les recettes publiques augmentent de 34,0 Md€ dont 17,4 au titre du nouveau traitement des crédits d'impôts et 12,1 en lien avec les dépenses en R&D qui majorent la production pour emploi final propre. Le taux de recettes global est légèrement rehaussé de 0,2 point, à 49,6 % du PIB. Si l'on exclut les crédits d'impôts, il est abaissé de 0,7 point à 48,8 % du PIB.

Les prélèvements obligatoires sont relevés de 18,7 Md€ dont 17,4 pour les crédits d'impôts, le reste de la révision provenant du reclassement d'impôts et de la modification du champ des sous-secteurs des administrations publiques. Ils représentent 42,2 % du PIB, 0,4 point de moins par rapport à la base précédente. Hors crédits d'impôts, ce taux est réduit de 1,3 point à 41,3 % du PIB contre 42,5 % en base 2005.

La dette des APU au sens de Maastricht est révisée de +19,5 Md€ en 2010. En particulier, une fraction de la dette de Réseau Ferré de France (RFF) s'impute désormais sur la dette de l'État (impact de +9,9 Md€) car l'analyse des comptes de l'entreprise montre que ses recettes marchandes ne financent qu'une partie des investissements qu'elle effectue (*voir annexe 8*). Autre facteur de révision, les contreparties des dépôts effectués au Trésor par les autres administrations (lesquels constituent un passif de l'État) sont mieux identifiées en base 2010, avec un effet de +5,4 Md€ sur la dette de l'État en 2010. Par ailleurs, la couverture des encours de dette des organismes divers d'administration locale (ODAL) est plus complète (+1,7 Md€ en 2010), ce qui explique l'essentiel de la révision de la dette des administrations publiques locales (+2,2 Md€). Enfin, la contribution à la dette des organismes divers d'administration centrale (Odac) est relevée du fait de l'intégration de la Sagess (société anonyme de gestion des stocks de sécurité), qui gère les stocks stratégiques de pétrole pour le compte de l'État et finance ses achats de produits pétroliers par emprunt (impact de +2,6 Md€).

Avec le relèvement du PIB, la dette au sens de Maastricht représente 80,8 % du PIB en 2010, en baisse de 1,6 point.

Moindre besoin de financement de la Nation

Le besoin de financement de la Nation est moins important de 0,6 Md€ et atteint -34,8 Md€ en 2010 (*voir annexe 4*). Le solde commercial augmente de 6,2 Md€, le solde de l'ensemble des opérations de répartition baisse de 5,6 Md€. Ces révisions se fondent essentiellement sur les nouvelles données de balance des paiements, exploitant des sources supplémentaires.

Les rémunérations des salariés versées par le reste du monde sont réévaluées de 3,1 Md€, en lien avec une nouvelle estimation du nombre des travailleurs frontaliers. Le solde des revenus de la propriété baisse de 4,1 Md€ : en particulier le solde des intérêts et des flux d'OPC baisse de 3,2 Md€, du fait de la prise en compte de nouvelles informations sur les caractéristiques des titres. Le solde des autres transferts courants diminue de 6,2 Md€, surtout sur les transferts courants entre ménages. Les subventions nettes des impôts augmentent de 2,4 Md€, en raison du changement de mode de comptabilisation de la TVA prélevée au profit de l'Union européenne.

11. Opérations avec le reste du monde en 2010

année 2010, en milliards d'euros

	Base 2005	Base 2010	Révision en niveau
Solde des échanges extérieurs	-43,8	-37,6	6,2
Exportations	494,5	520,5	25,9
<i>dont : exportations de biens</i>	388,8	390,6	1,8
Importations	538,3	558,1	19,7
<i>dont : importations de biens</i>	438,5	431,2	-7,3
Solde des opérations de répartition	8,4	2,8	-5,6
<i>dont : rémunérations des salariés</i>	9,3	12,4	3,1
<i>impôts nets de subventions</i>	4,6	7,0	2,4
<i>IDE et dividendes</i>	29,7	28,8	-0,9
<i>intérêts et OPC</i>	-4,2	-7,4	-3,2
<i>cotisations et prestations sociales</i>	-8,4	-8,7	-0,2
<i>autres transferts courants</i>	-23,2	-29,4	-6,2
<i>transferts en capital</i>	0,7	0,1	-0,6
Capacité (+) / Besoin (-) de financement de la Nation	-35,4	-34,8	0,6
En % du PIB	-1,8	-1,7	0,1

Source : Insee, comptes nationaux.

V. Un compte de patrimoine non financier remanié

Le SEC 2010 introduit une nomenclature d'actifs rénovée. De nouveaux postes apparaissent, comme les systèmes d'armes, la recherche-développement et les bases de données. Ce dernier poste est présenté conjointement avec les logiciels. Certains postes sont redéfinis et les actifs fixes incorporels sont renommés « droits de propriété intellectuelle » : ils comprennent notamment les actifs tirés des activités de R&D.

12. Les encours dans le compte de patrimoine non financier en 2010

Encours en valeur	Année 2010 en milliards d'euros			Évolution moyenne sur 10 ans en %, révision en points		
	Base 2005	Base 2010	Révision	Base 2005	Base 2010	Révision
Ensemble de l'économie (S1)						
Actifs non financiers	13 200	13 004	-196	8,1	8,0	-0,2
Actifs produits	7 158	6 999	-159	5,2	4,8	-0,4
Construction	5 973	5 572	-401	5,6	5,2	-0,4
<i>dont logement</i>	3 928	3 743	-185	5,9	5,5	-0,4
Machines et équipements	550	561	11	3,4	3,1	-0,3
Recherche et développement	0	201	201	0,0	3,2	3,2
Matériel militaire	0	34	34	0,0	-0,4	-0,4
Autres actifs produits	635	631	-4	3,5	4,3	0,8
<i>dont logiciels et bases de données</i>	94	117	23	4,1	4,3	0,2
Actifs non produits	6 042	6 005	-37	13,9	14,2	0,3
Terrains	5 613	5 709	96	14,2	14,5	0,3
<i>dont terrains sous construction</i>	5 171	5 095	-76	15,7	15,7	0,0
Réserves d'eau	0	11	11	0,0	2,1	2,1
Autres actifs non produits	428	285	-143	11,6	11,1	-0,5

Source : Insee, comptes nationaux.

La consommation de capital fixe, qui mesure la dépréciation des actifs liée à l'usage et à leur obsolescence, a été révisée pour tous les secteurs institutionnels. Cela requiert des séries longues de formation brute de capital fixe, par secteur institutionnel, branche et produit ; elles ont été entièrement revues, à partir de données issues de la statistique d'entreprise en ce qui concerne les ENF. Dans la construction, le partage entre le logement et les autres bâtiments est amélioré dans le compte de patrimoine.

Les frais liés à l'acquisition d'actifs fixes font partie de la FBCF. Conformément aux dispositions du SCN 2008, les frais liés à l'acquisition de logements et de bâtiments non résidentiels sont désormais amortis selon la durée de détention moyenne de l'actif, en l'occurrence d'une dizaine d'années; pour les autres actifs (ouvrages de génie civil, équipements, etc.), la durée d'amortissement des coûts de transfert demeure égale à la durée de vie de l'actif concerné : on suppose qu'en pratique ces actifs changent rarement de propriétaire.

Les réserves en eau sont désormais valorisées, à hauteur de 11 Md€ dans le patrimoine de l'État, à partir des redevances perçues pour le prélèvement d'eaux souterraines et de surface.

L'évaluation des terrains, poste le plus important du patrimoine, a été revue grâce à la reconstitution des séries longues sur l'utilisation des sols.

VI. Des séries établies en base 2010 depuis 1949

Sur longue période, des révisions substantielles en niveau et faibles en évolution

Avec la comptabilisation d'un certain nombre de dépenses (notamment R&D et matériel militaire) en investissement et non plus en consommations intermédiaires, le niveau du PIB est revu à la hausse de 2 % en moyenne et en valeur sur l'ensemble de la période 1949-2010, pour un impact faible sur les taux d'évolution.

Le profil du taux de marge des sociétés non financières est très proche de celui de la base précédente, mais à un niveau supérieur d'environ 1,5 à 2 points. En effet, l'augmentation de la valeur ajoutée des entreprises liée principalement à la R&D se traduit par une augmentation des marges à masse salariale (salaires nets et cotisations sociales) constante. Le taux d'investissement est également révisé à la hausse de 2,5 points en moyenne sur l'ensemble de la période 1949-2010, avec un profil d'évolution proche de celui de la base 2005. Les révisions du déficit public, en pourcentage du PIB, sont marginales. Les plus importantes d'entre elles, en 1997 et 2005, sont inférieures à un demi-point de PIB. Elles sont liées au changement de traitement des soultes.

Une reconstitution des comptes en séries longues

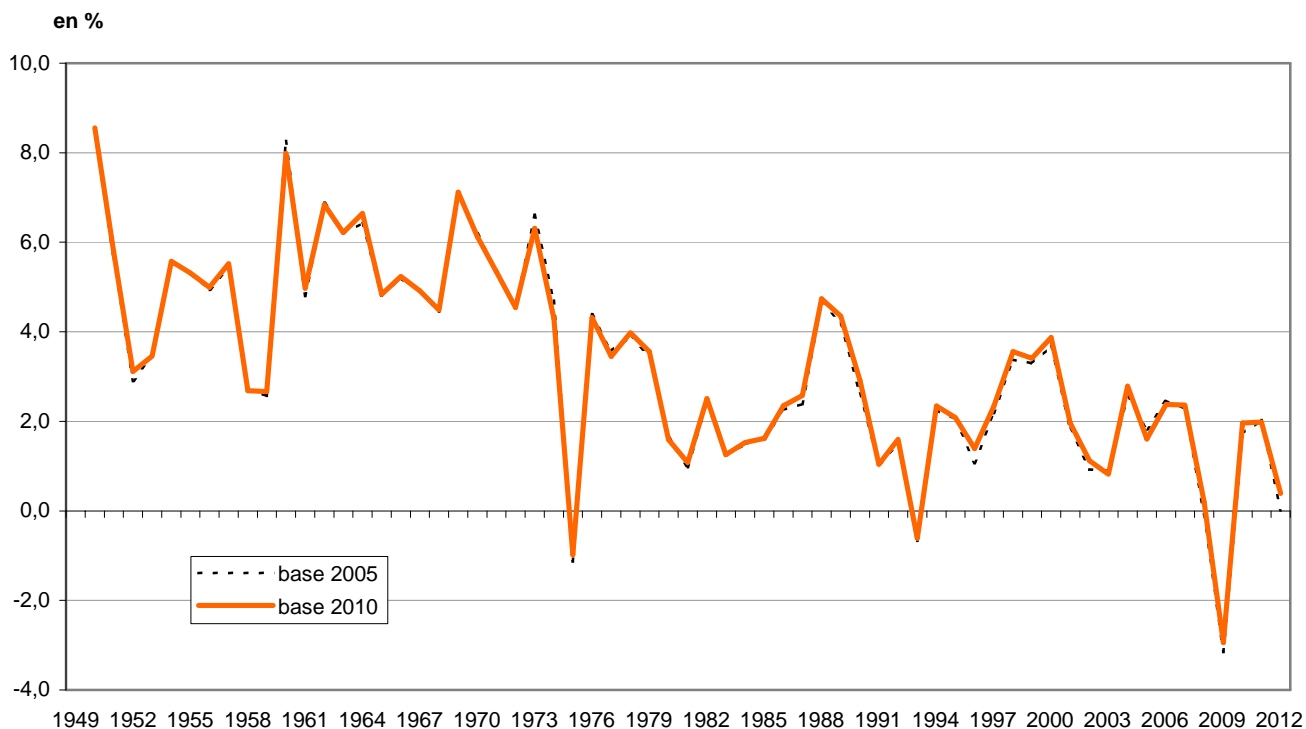
À chaque changement de base, la reconstitution des comptes du passé en séries longues, appelée « rétopolation », est nécessaire pour rendre celles-ci homogènes aux nouvelles évaluations des années de base. De façon schématique, la rétopolation des comptes a été menée selon les étapes suivantes :

- en raison des changements conceptuels, les évolutions de certaines séries en ancienne base ont été modifiées (par exemple, le traitement des dépenses de R&D en investissement) ;
- les évolutions annuelles modifiées en ancienne base sont alors appliquées aux niveaux des années de base, en remontant le temps ;
- cette dernière opération, nécessaire pour supprimer les ruptures de séries, détruit cependant les équilibres comptables. Leur restauration est réalisée avec la volonté de minimiser de façon raisonnée la distorsion des évolutions des grands agrégats macroéconomiques ou de certains ratios comptables (comme le taux marge des entreprises) ;
- en outre, afin de tirer parti des améliorations intervenues dans les sources exploitées pour élaborer les comptes, un certain nombre de nouvelles séries ont été introduites en lieu et place des séries équivalentes de l'ancienne base. Il s'agit principalement d'agrégats ayant fait l'objet, à l'occasion du changement de base, d'une évaluation qui modifie non seulement le niveau des années de base mais aussi les évolutions passées : par exemple, la production de services de logement (loyers réels et imputés) ou le compte des échanges extérieurs.

Comme par le passé, le niveau de détail des séries fournies en termes d'activités et de produits n'est pas le même sur l'ensemble de la période couverte. L'établissement des séries à un certain niveau de la nomenclature suppose en effet que l'on dispose comme matériau de départ des séries en ancienne base présentant un degré de finesse au moins comparable. En définitive, les séries sont au mieux disponibles sur la période 1949-2013, la partie rétopolée couvrant les années 1949 à 2008 (ou 2009 pour les volumes). Pour les agrégats relatifs aux activités ou aux produits, le niveau en 139 postes est disponible à partir de 1999, celui en 38 postes l'est à partir de 1959, et celui en 17 postes à partir de 1949.

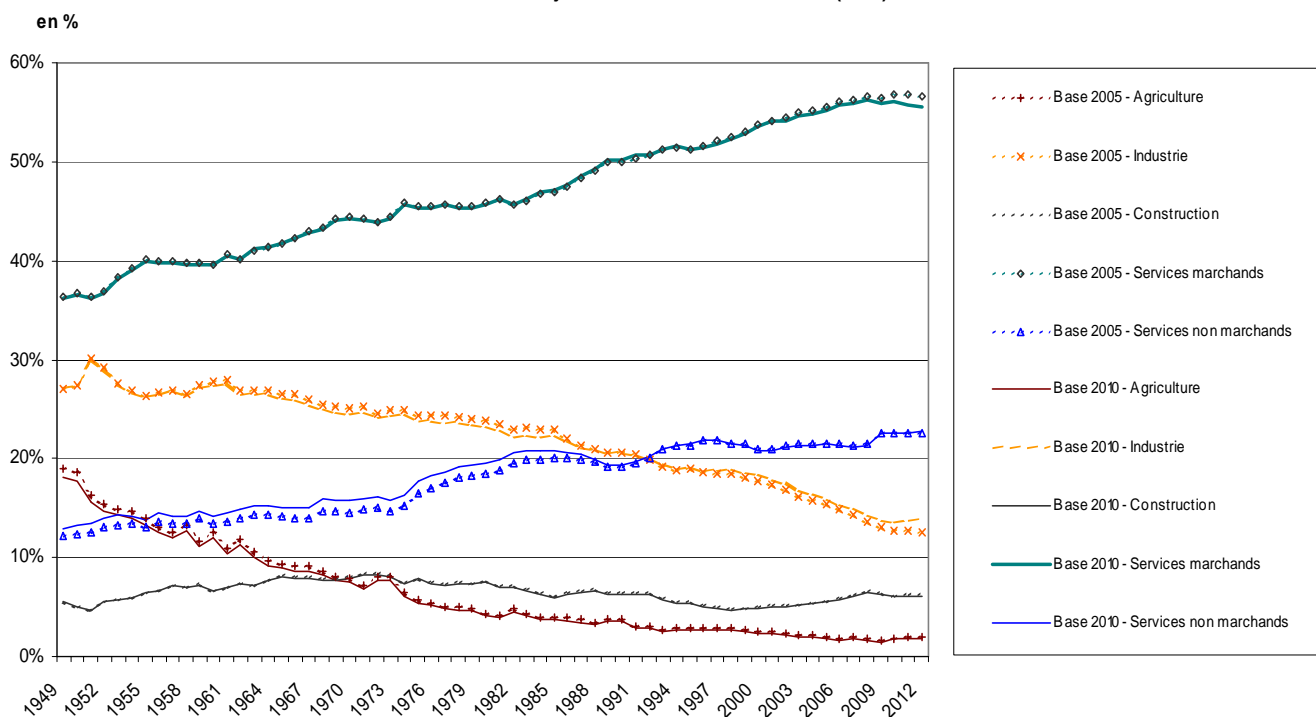
Graphiques de comparaison entre la base 2005 et la base 2010

Évolution du produit intérieur brut (PIB) en volume (en %)



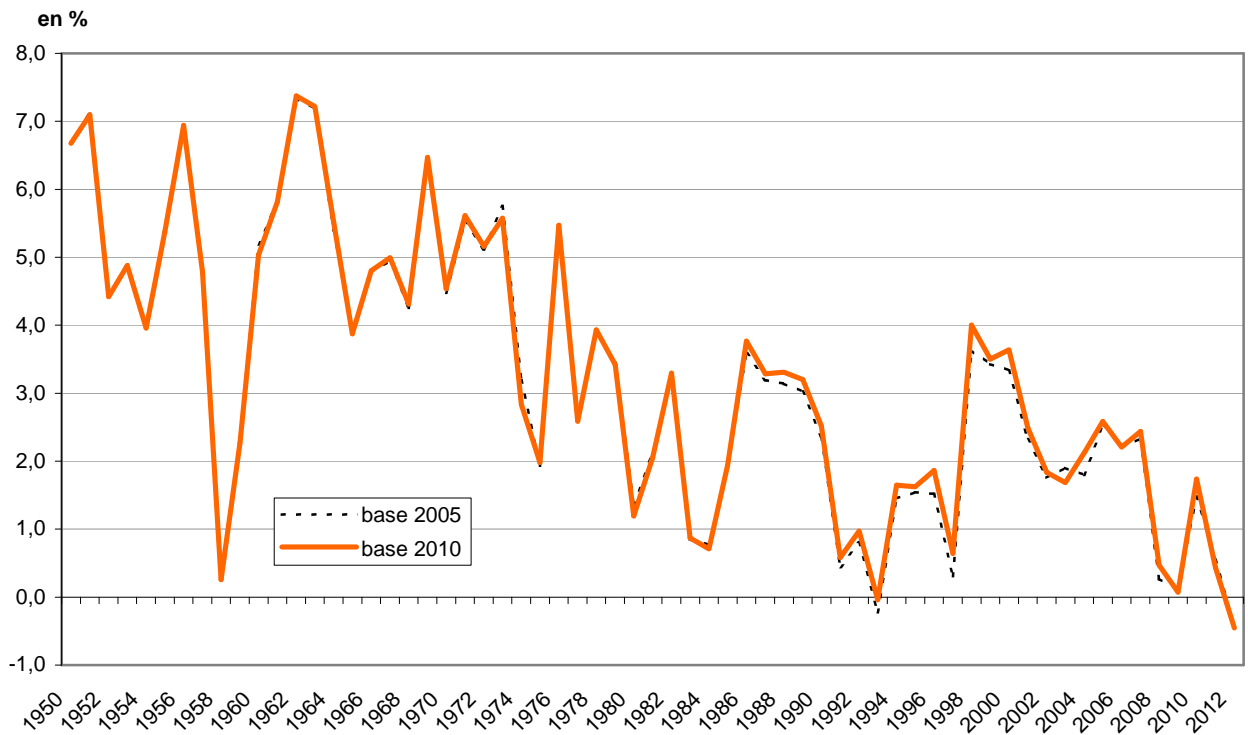
Source : Insee, comptes nationaux.

Part de la valeur ajoutée totale en euros courants (en %)



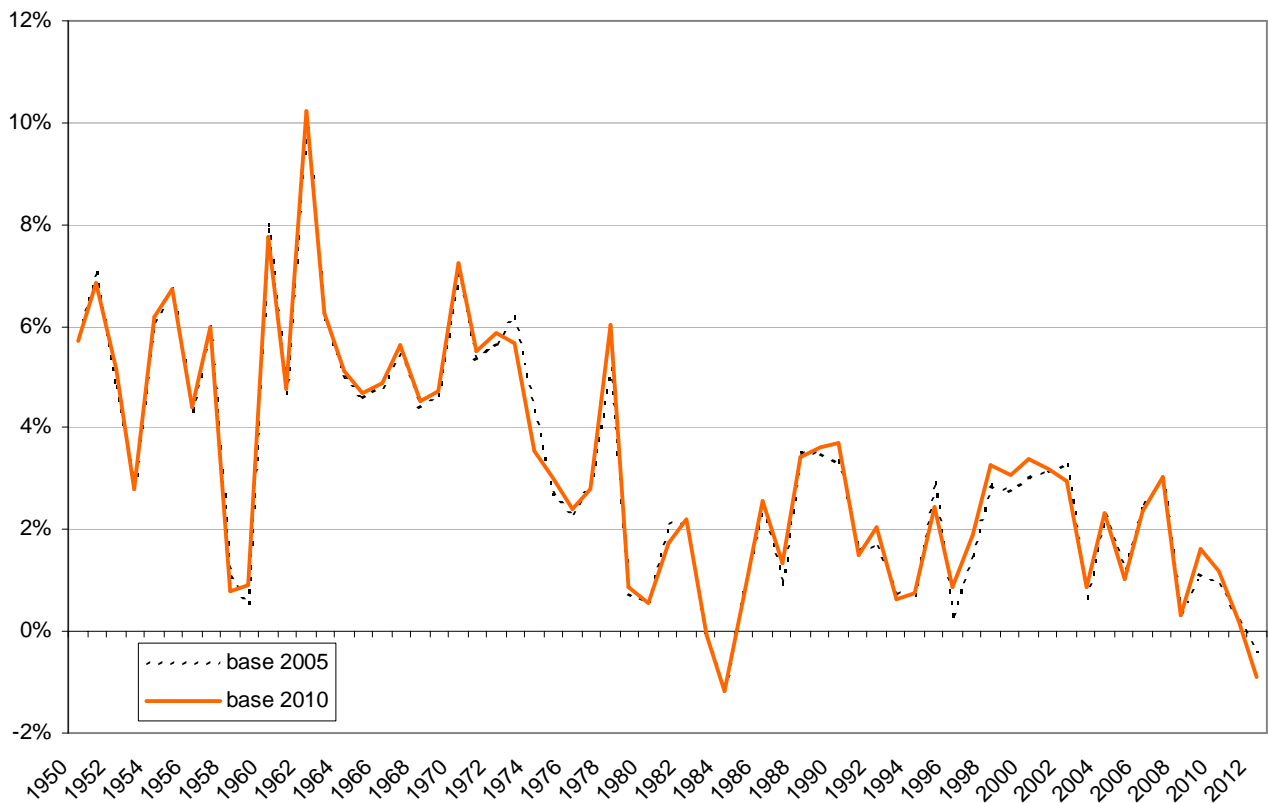
Source : Insee, comptes nationaux.

Évolution des dépenses de consommation des ménages en volume (en %)



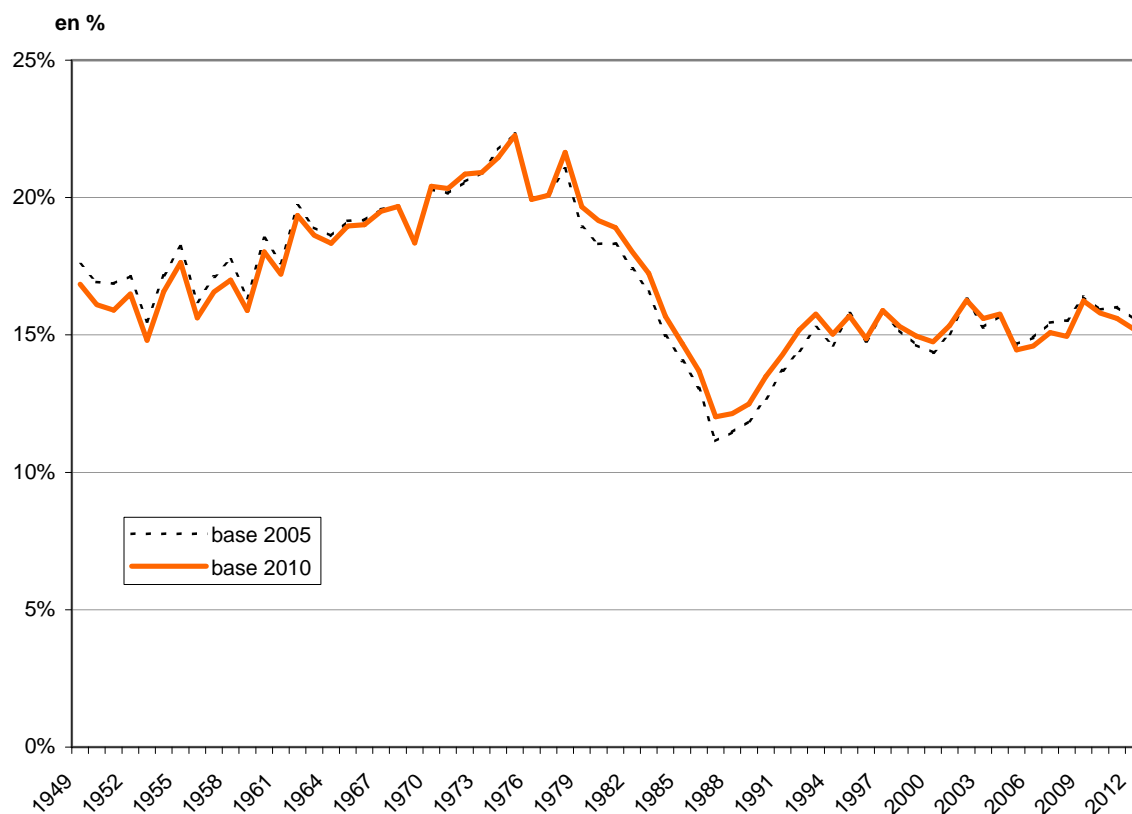
Source : Insee, comptes nationaux.

Évolution du pouvoir d'achat des ménages



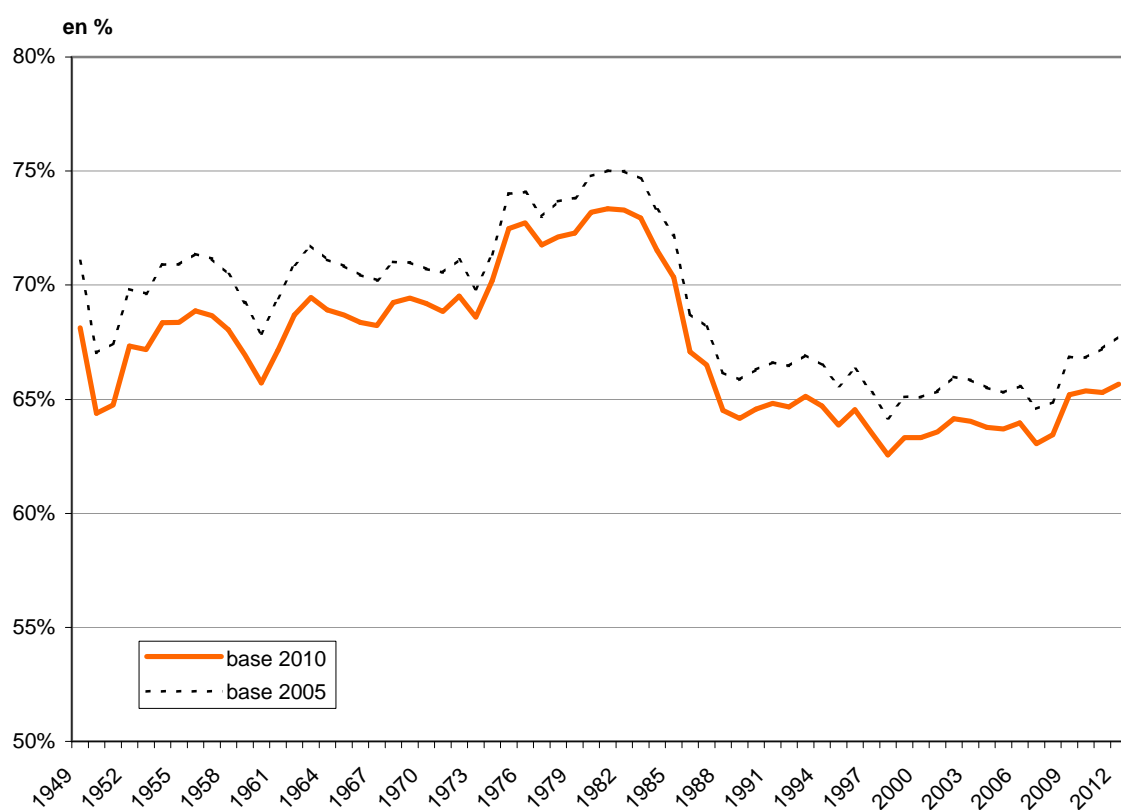
Source : Insee, comptes nationaux.

Taux d'épargne des ménages



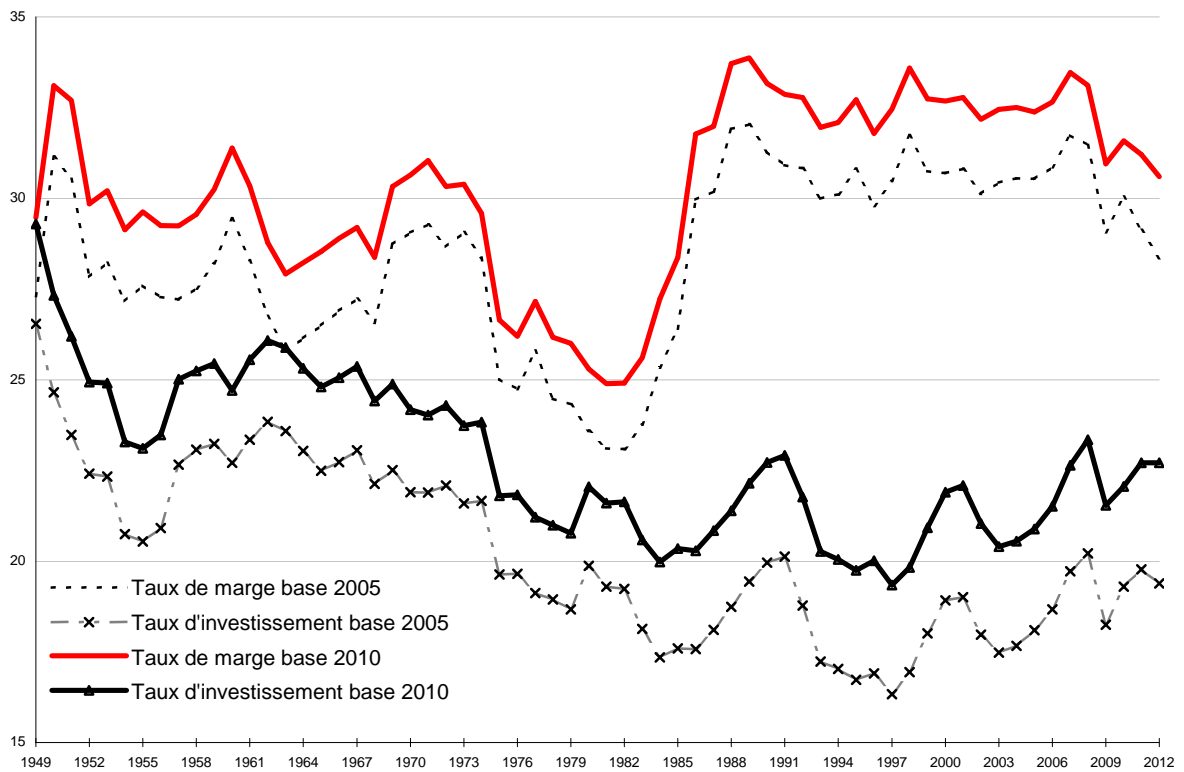
Source : Insee, comptes nationaux.

Part des rémunérations dans la valeur ajoutée des sociétés non financières



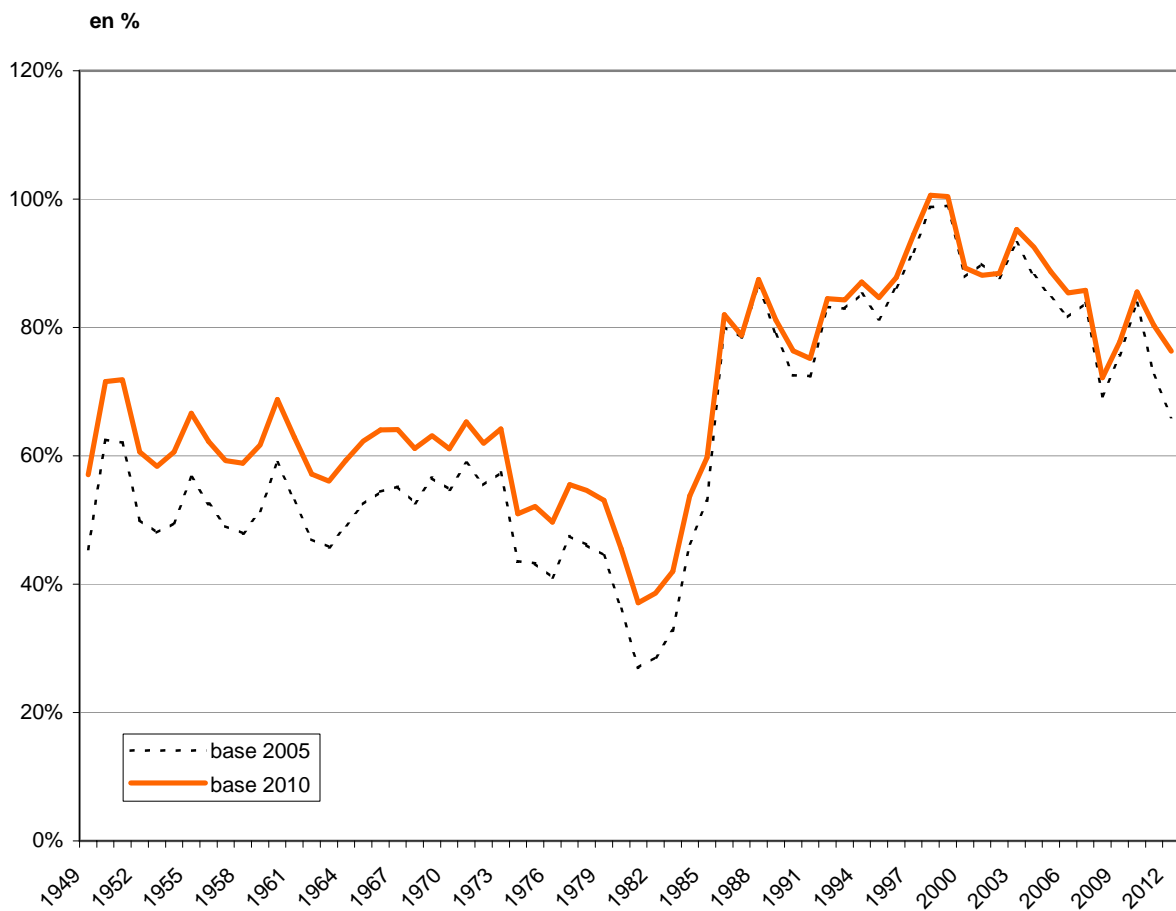
Source : Insee, comptes nationaux.

Taux de marge et taux d'investissement des sociétés non financières (en %)



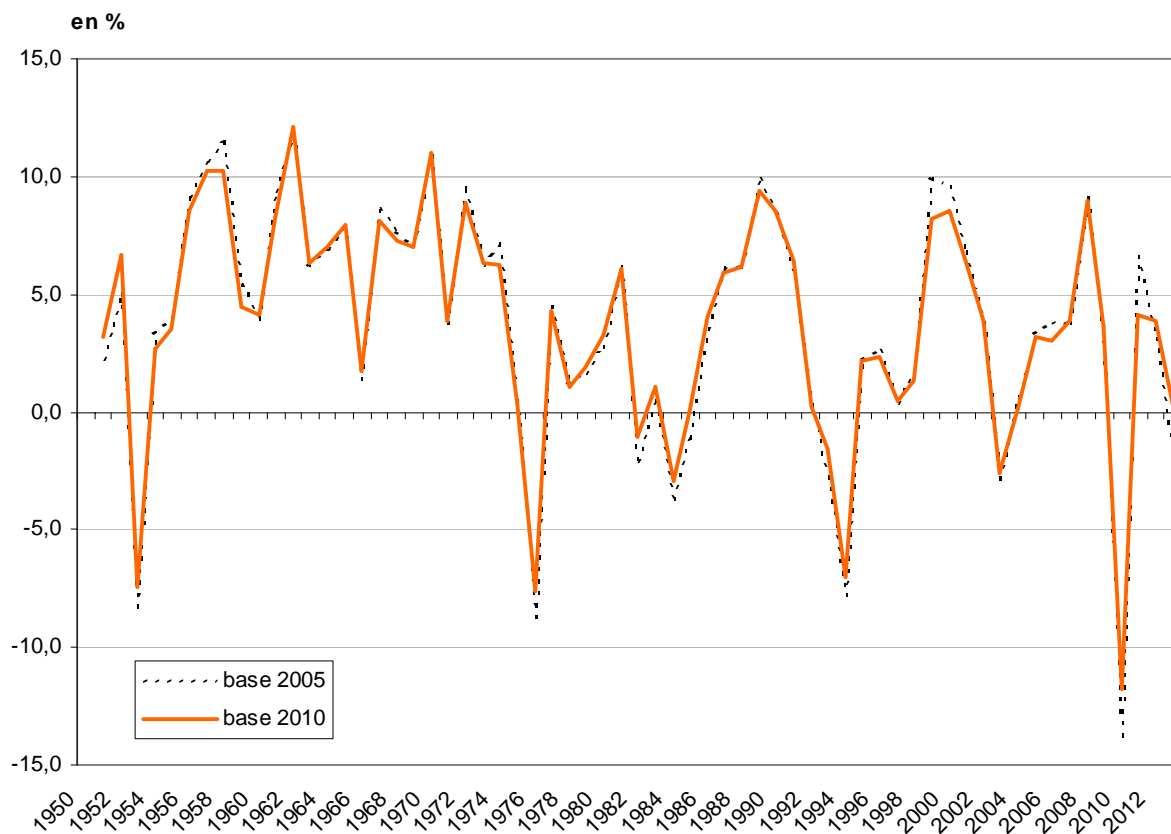
Source : Insee, comptes nationaux.

Taux d'autofinancement des sociétés non financières



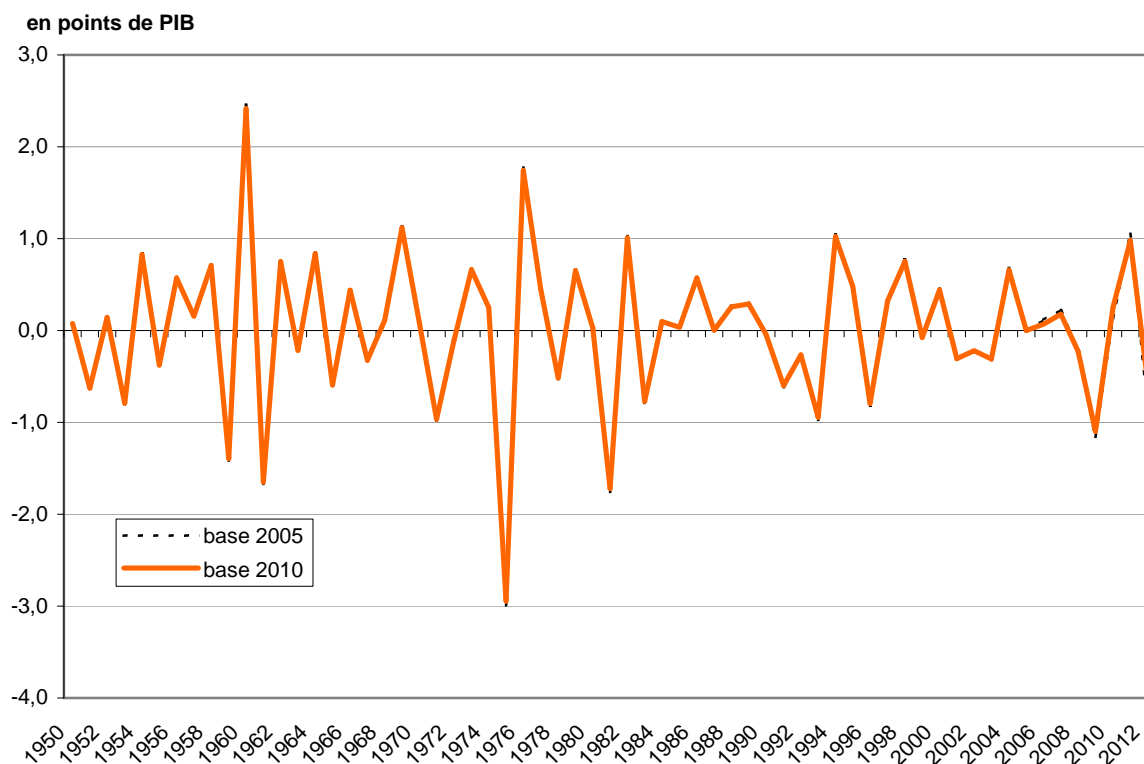
Source : Insee, comptes nationaux.

Évolution du volume de FBCF des sociétés non financières et entreprises individuelles (en %)



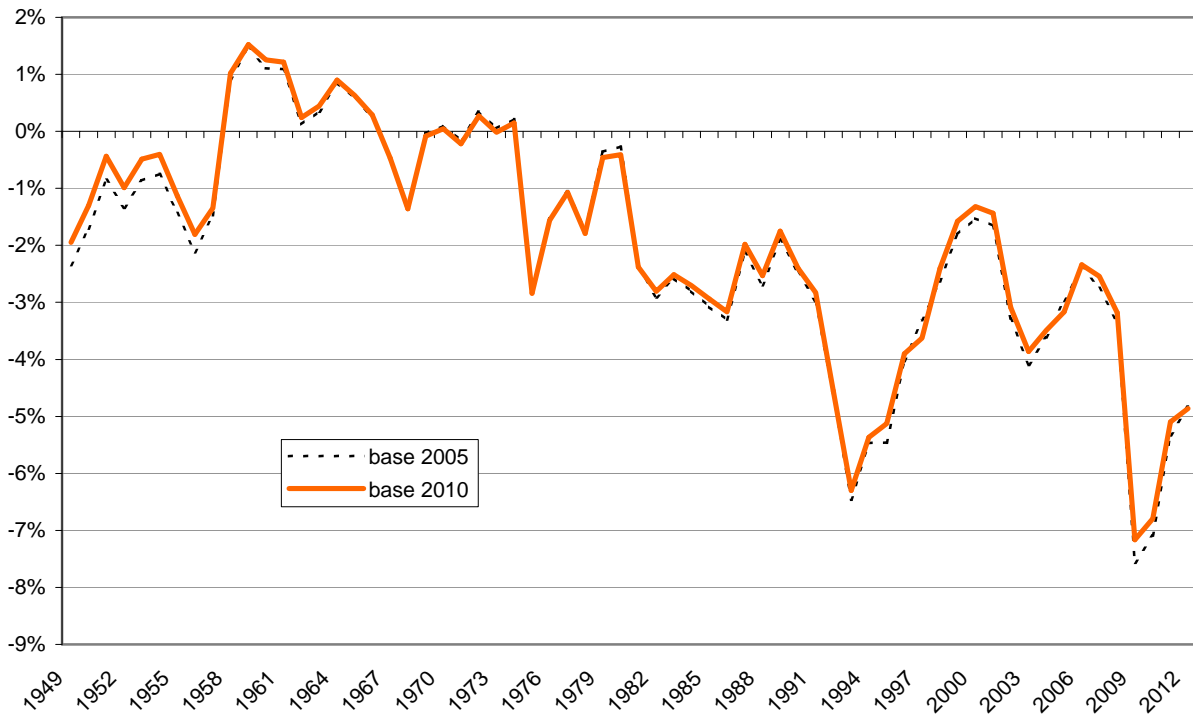
Source : Insee, comptes nationaux.

Contribution des stocks à la croissance en points de PIB



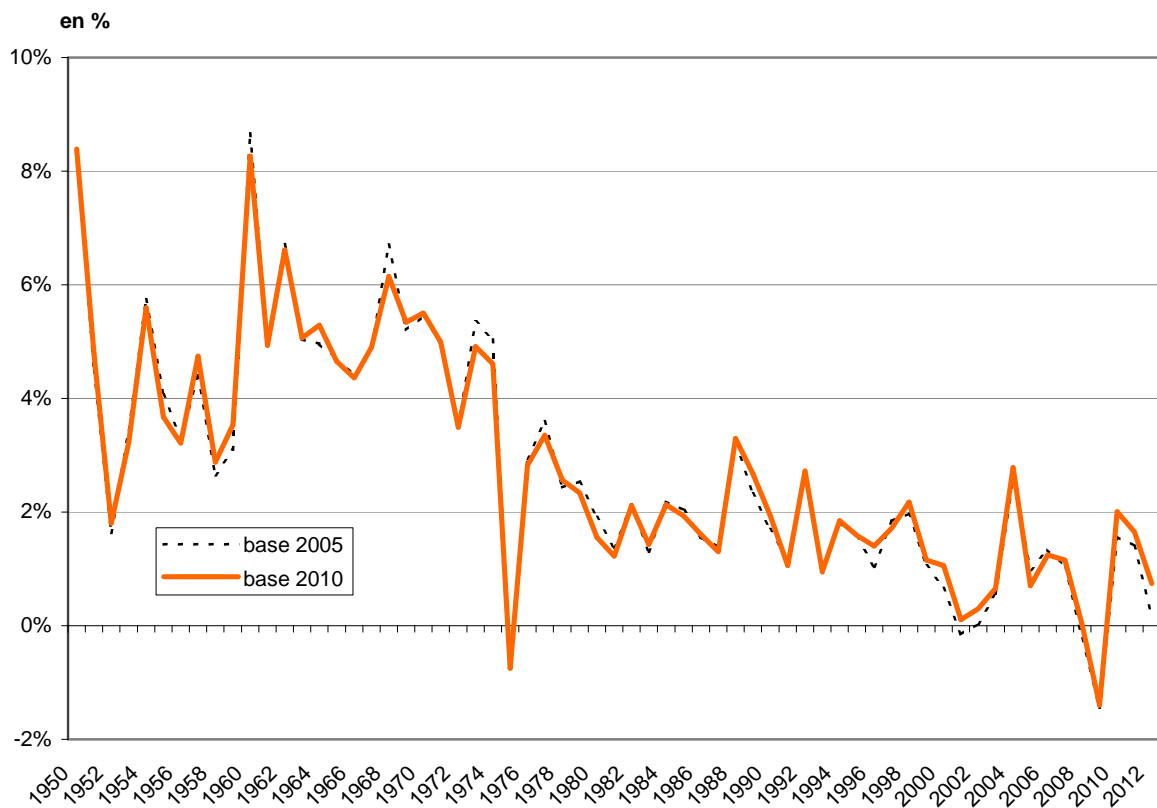
Source : Insee, comptes nationaux.

**Capacité/besoin de financement des administrations publiques
en % du PIB**



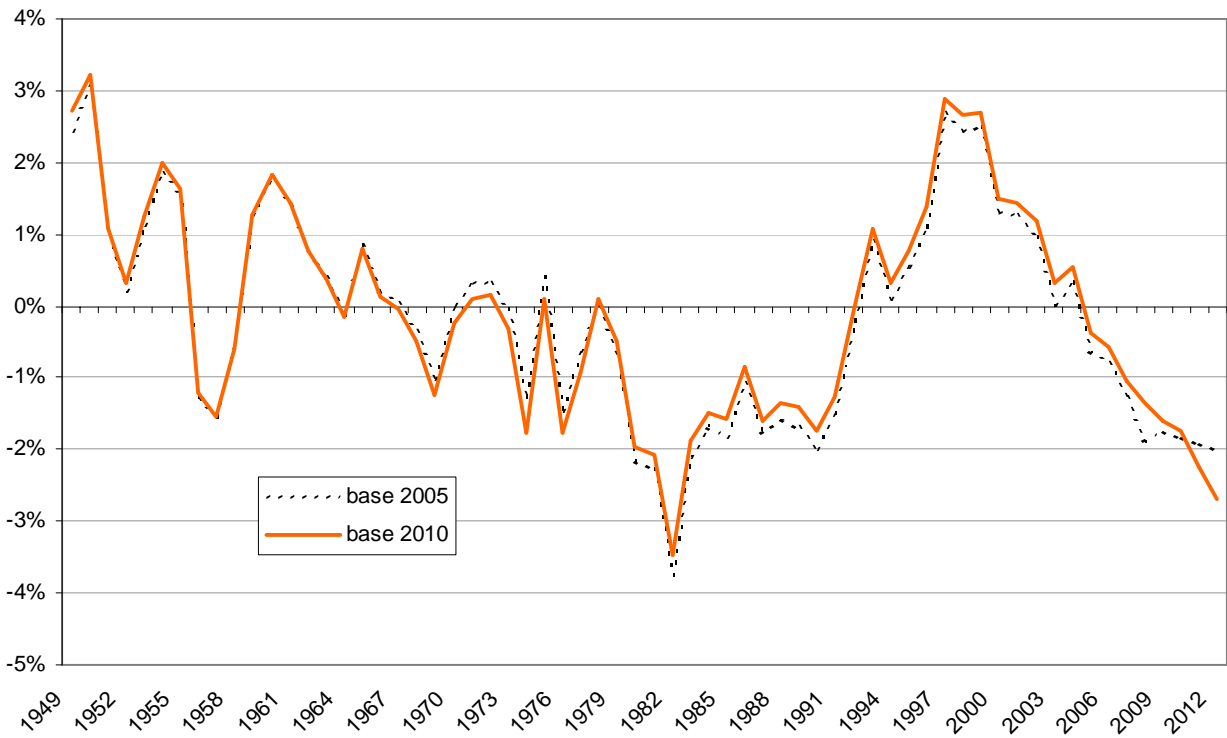
Source : Insee, comptes nationaux.

**Évolution de la productivité apparente du travail de l'ensemble de l'économie
(valeur ajoutée par équivalent temps plein)**



Source : Insee, comptes nationaux.

**Capacité/besoin de financement de la Nation
en % du PIB**



Source : Insee, comptes nationaux.

Annexes

Annexe 1 – Le traitement de la R&D en base 2010

Annexe 2 – Capitalisation des dépenses militaires en base 2010

Annexe 3 – L'assurance dans les comptes nationaux en base 2010

Annexe 4 – Le reste du monde et les échanges extérieurs

Annexe 5 – Le nouveau traitement des soultes liées au transfert d'engagements de retraites d'entreprises vers les administrations publiques

Annexe 6 – Le nouveau traitement des crédits d'impôts restituables en base 2010

Annexe 7 – Modifications du périmètre des administrations publiques au passage à la base 2010

Annexe 8 – Révision de la dette des administrations publiques au sens de Maastricht, de la dette nette, des actions cotées et titres de participations entre les publications de mai 2013 et mai 2014

Annexe 9 – L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée

Annexe 10 – Consommation finale des ménages : de la base 2005 à la base 2010

Annexe 11 – Les loyers en base 2010

Annexe 12 – L'emploi et les heures travaillées dans les comptes nationaux

Annexe 13 : Le compte de patrimoine non financier en base 2010

Le traitement de la recherche et développement en base 2010

Avec le Système européen de comptes 2010 (SEC 2010), les actifs produits, entendus comme les biens matériels ou immatériels utilisés de façon répétée et continue dans des processus de production pendant plus d'un an, voient leur périmètre élargi pour inclure notamment, au titre de la propriété intellectuelle, les résultats des activités de recherche et développement (R&D).

Le corollaire de cette extension du périmètre des actifs produits est que les dépenses de R&D sont dorénavant comptabilisées en formation brute de capital fixe (FBCF), c'est-à-dire en investissement, et non plus en consommation intermédiaire. Comme les autres actifs fixes, les actifs de R&D se déprécient au cours des années, ce qui est retracé par la consommation de capital fixe (CCF). Pour les actifs corporels, la CCF mesure la perte de valeur résultant de leur usure physique normale et de leur obsolescence. Pour des actifs liés à la propriété intellectuelle comme la R&D, la CCF représente le fait que les effets novateurs et les avantages économiques futurs tirés de la R&D s'épuiseront au fil du temps. Pour la R&D commercialisée, la protection de la propriété intellectuelle procurée par les brevets est limitée dans le temps. De manière générale, la contribution des produits de la R&D (marchande comme non marchande) au profit des agents économiques qui l'utilisent décline à mesure que ces produits se répandent et deviennent obsolètes. À terme, la nouveauté apportée par la R&D fait partie du stock de connaissance du domaine commun à l'ensemble des agents économiques.

Ce nouveau traitement a pour effet de relever la valeur ajoutée des unités engageant des dépenses de R&D, via des mécanismes toutefois différents selon qu'il s'agit d'entités marchandes ou non marchandes. Au total, le PIB est rehaussé de 41,5 Md€ en 2010, soit 2,1%, du fait de la capitalisation des dépenses de R&D.

Le cas des entités marchandes

Une entité marchande peut soit acheter une prestation de R&D à une entité extérieure, soit faire réaliser en interne des activités de R&D.

Dans le premier cas, l'achat d'une prestation de R&D, classé en SEC 1995 en consommation intermédiaire, est en SEC 2010 enregistré en FBCF. La production de l'entité achetant la prestation étant inchangée, la révision à la baisse de ses consommations intermédiaires relève sa valeur ajoutée.

Dans le second cas, les dépenses engagées au titre de la R&D constituent une production pour emploi final propre en base 2010 : cette production n'est pas vendue à une autre unité, mais employée directement par l'unité productrice comme FBCF. Les dépenses considérées recouvrent bien sûr les rémunérations des personnels exerçant une activité de R&D, mais aussi les achats de matériels, bâtiments, etc. En principe, la production pour emploi final propre correspondante devrait être égale à la somme de ces dépenses majorée d'un *mark-up* correspondant à l'excédent net d'exploitation tiré des activités de R&D. L'analyse des comptes des entreprises vendant des prestations de R&D n'ayant toutefois pas mis en évidence un excédent net d'exploitation significativement positif, le *mark-up* retenu pour les entreprises ayant une production pour emploi final propre de R&D est nul. En base 2005, cette production non vendue était déjà isolée sous la forme d'une production marchande mais non génératrice de valeur ajoutée, car consommée intermédiairement par l'entreprise. Avec le SEC 2010, cette production marchande est reclassée en production pour emploi final propre et les consommations intermédiaires sont diminuées du montant correspondant car cette production est maintenant employée en FBCF : la valeur ajoutée de l'unité est donc relevée du montant des dépenses internes de R&D.

En résumé, la valeur ajoutée des entités marchandes est relevée d'un montant égal à leurs dépenses de R&D, qu'il s'agisse de dépenses externes ou internes.

Le cas des entités non marchandes

La production des entités non marchandes est par convention évaluée comme la somme de leurs coûts de production, lesquels incluent aussi bien les consommations intermédiaires que les rémunérations et la consommation de capital fixe (CCF) : les dépenses de R&D acquise auprès d'unités marchandes, comptabilisées en consommation intermédiaire en SEC 1995, alimentaient donc déjà la production non marchande de ces entités, avec pour contrepartie une consommation collective des administrations publiques.

Comme pour les entités marchandes engageant des dépenses internes de R&D, le SEC 2010 amène à considérer que les dépenses des entités non marchandes au titre de leurs activités de R&D sont constitutives d'une production pour emploi final propre, également estimée via les coûts de production. Ces unités emploient désormais cette production en FBCF, et non plus en consommation finale.

Malgré les apparences – l'investissement comme la consommation finale sont des emplois finaux de l'économie –, ce changement d'affectation n'est pas neutre sur le PIB. En effet, considérer la dépense en produit R&D comme un investissement revient à considérer que les bénéfices de la R&D sont désormais mis librement à disposition de l'ensemble de l'économie et que cette libre disposition constitue un service collectif supplémentaire : ce service fait logiquement l'objet d'une nouvelle dépense de consommation finale des APU.

Techniquement, c'est par le biais de la CCF que le nouveau traitement de la R&D non marchande affecte le niveau du PIB. L'enregistrement en FBCF des dépenses de R&D a pour corollaire l'apparition d'une CCF en actifs tirés de la R&D, laquelle vient majorer la production non marchande des entités non marchandes, avec pour contrepartie une augmentation de la consommation collective des administrations publiques.

En résumé, la valeur ajoutée des unités non marchandes est relevée d'un montant égal à leur CCF d'actifs de R&D, lequel diffère en général de la dépense courante de R&D (traitée en FBCF).

L'estimation pratique de l'impact de la R&D

L'estimation pratique de la FBCF en R&D mobilise les données de l'enquête R&D conduite par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). Cette enquête menée aussi bien auprès des entreprises que des administrations publiques permet d'isoler les dépenses de R&D selon qu'il s'agit d'achats externes ou de R&D réalisée en interne¹. Les données se prêtent donc particulièrement bien aux différents retraitements à effectuer.

Quelques corrections doivent toutefois être apportées aux données de l'enquête du MESR. D'une part, sont déduites de la dépense totale les dépenses en produit R&D de la branche R&D elle-même : dans la mesure où cette consommation intermédiaire en R&D est utilisée pour produire de la R&D, la conserver exposerait à un risque de double compte. D'autre part, l'enquête R&D ne couvre pas l'activité de recherche des enseignants-chercheurs des universités : une correction est apportée pour tenir compte de cette composante.

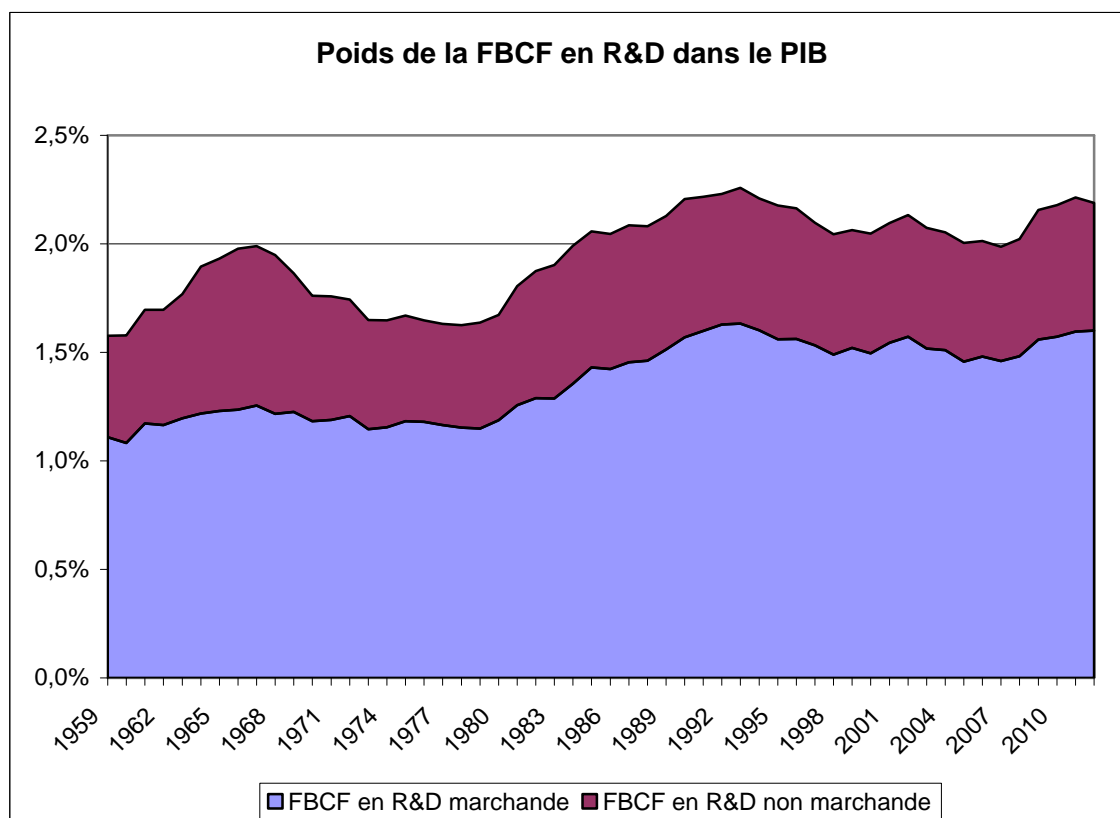
L'enquête R&D est réalisée depuis le début des années 1960, ce qui est précieux non seulement pour rétrospecter les séries des comptes nationaux, mais aussi pour estimer les années de base 2009 et 2010. En effet, le calcul de la CCF des unités non marchandes en actifs tirés de la R&D pour les années de base, via la méthode de l'inventaire permanent², suppose de disposer de séries longues de FBCF des APU en produit R&D. Il est également nécessaire de définir une durée de vie pour les actifs tirés

¹ Cf. les [formulaire d'enquête](#) sur le site du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

² Cf. « [Comptes de patrimoine et de variations de patrimoine](#) », note de la base 2000 n°10, Insee, 2008.

de la R&D : celle-ci est fixée à 10 ans. Cette valeur est assez conventionnelle, mais cohérente avec les choix effectués par la plupart des pays européens et conforme aux recommandations d'Eurostat.

In fine, la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs est révisée en hausse de 41,5 Md€ sur l'année 2010 du fait de la capitalisation des dépenses de R&D : les deux tiers (27,7 Md€) provenant des sociétés non financières (SNF) et un tiers (13,8 Md€) des administrations publiques (APU). Le relèvement de la FBCF de l'ensemble de l'économie est un peu supérieur à la révision de la valeur ajoutée totale puisqu'il atteint 43,5 Md€ en 2010. La différence de 2,0 Md€ correspond à l'écart entre la FBCF des APU en R&D (15,8 Md€) et leur CCF en actifs tirés de la R&D (13,8 Md€) : le nouveau traitement de la R&D a donc pour corollaire une diminution de 2,0 Md€ de la consommation collective des APU.



Source : Insee, comptes nationaux.

Comparaison avec de précédents travaux

Au terme de ce traitement, le classement en FBCF des dépenses de R&D aboutit à relever le niveau du PIB de 2,1 % en 2010. L'impact sur le Produit intérieur net (PIN) est en revanche marginal, car la capitalisation des dépenses de R&D a pour corollaire un accroissement du même ordre de la consommation de capital fixe (CCF) totale de l'économie.

À titre de comparaison, dans une évaluation récente des investissements incorporels, Delbecque *et al.* (2012) indiquent que les investissements en R&D représenteraient entre 1,3 % et 1,7 % du PIB.

Plusieurs facteurs expliquent cet écart :

- la dynamique des dépenses de R&D entre 2004 et 2009, puisque l'estimation de Delbecque *et al.* se fonde sur les données 2004 de l'enquête R&D ;
- les dépenses de R&D recouvrent la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental : ces trois domaines d'activité sont isolables dans l'enquête R&D. La frontière entre développement expérimental et pré-production (exclue du périmètre

de la R&D) peut toutefois s'avérer floue en pratique. La fourchette basse de 1,3 % se fondait sur l'hypothèse que les dépenses de développement expérimental des entreprises relèvent en fait pour deux tiers de la pré-production et non du développement expérimental, et à ce titre devraient être exclues du périmètre des dépenses prises en compte. La fourchette haute de 1,7 % se fondait sur l'hypothèse alternative que l'intégralité de ces dépenses correspond à du développement expérimental. Dans la mesure où les répondants à l'enquête sont supposés ne déclarer que les dépenses de développement expérimental, c'est la deuxième hypothèse (haute) qui a été retenue pour l'établissement de la base 2010 des comptes nationaux ;

- Delbecque *et al.* évaluent l'investissement incorporel en R&D en soustrayant des dépenses déclarées dans l'enquête du MESR les dépenses courantes en capital engagées au titre des activités de R&D au motif que ces dernières (bâtiments, terrains, machines, etc.) sont déjà classées en FBCF. La démarche est ici un peu différente : c'est l'ensemble de la production de R&D (laquelle, valorisée par les coûts, comprend l'amortissement du capital mobilisé pour l'activité de R&D, évalué via la CCF) qui est employée en FBCF : on exclut donc bien la dépense courante en capital mais l'on tient compte de la CCF pour évaluer la FBCF supplémentaire qu'implique la capitalisation de la R&D ;
- l'étude de Delbecque *et al.* n'introduit aucune correction au titre des rémunérations versées aux enseignants-chercheurs, contrairement au choix effectué pour la base 2010 des comptes nationaux (cf. *supra*).

Bibliographie

Delbecque V., Le Laidier S., Mairesse J. et Nayman L., « [L'évaluation des investissements incorporels en France : méthodes et premiers résultats](#) », *Économie et Statistique* n°450, novembre 2012.

Capitalisation des dépenses militaires en base 2010

Suivant le Système européen de comptes de 1995 (SEC 1995), les dépenses d'équipement militaires étaient traitées en consommation intermédiaire des administrations publiques. Le Système de comptes nationaux 2008 (SCN 2008) et le Système européen de comptes 2010 (SEC 2010) modifient cet enregistrement : les dépenses d'acquisition d'équipement militaire lourd sont désormais à enregistrer en formation brute de capital fixe (FBCF), c'est-à-dire en investissement. Servant à assurer un service continu de défense, ces « systèmes d'armes militaires » comprennent véhicules blindés, navires de guerre, sous-marins, avions de combat, transporteurs et lanceurs de missiles, etc. Certaines armes à usage unique et à fort pouvoir destructeur, comme les missiles balistiques stratégiques dotés d'une charge nucléaire sont réputées fournir un service continu de dissuasion et doivent également être enregistrées en FBCF. Les autres articles à usage unique (munitions, autres missiles, bombes, etc.) sont théoriquement à traiter comme des stocks militaires.

Le changement d'enregistrement des dépenses d'acquisition d'équipement militaire lourd induit un relèvement du PIB

Le reclassement des dépenses d'équipement militaire lourd en FBCF modifie directement le niveau du PIB. La valeur ajoutée (VA) des branches non marchandes des administrations publiques (APU) est en effet déterminée conventionnellement par la somme de la rémunération des salariés, des impôts nets des subventions sur la production et de la consommation de capital fixe. La capitalisation des dépenses d'équipements militaires, à présent considérés comme des actifs fixes, génère de la consommation de capital fixe (CCF), mesurant la perte de valeur que ces actifs subissent au fil des ans du fait de leur utilisation normale ou de leur obsolescence. Ce surcroît de CCF augmente d'autant la VA des APU, et donc le PIB. En 2010, l'impact sur le niveau de PIB est de +3,3 Md€, soit 0,2 point de PIB supplémentaire. Au début des années 1960, le PIB est relevé de 0,6 point (*graphique*).

En termes de demande, ce changement d'enregistrement substitue de la FBCF à une partie de consommation intermédiaire : l'investissement public est ainsi relevé de +6,7 Md€ en 2010.

Mais le nouveau mode d'enregistrement des dépenses militaires a également un impact sur la consommation collective des APU. La défense fait en effet partie des services que les APU fournissent à la communauté dans son ensemble, à des fins de consommation collective. La capitalisation des dépenses militaires joue sur cette consommation par deux effets contraires : le reclassement de CI en FBCF d'une part, la prise en compte de la CCF résultant de cette nouvelle FBCF d'autre part. En SEC 1995 déjà, les dépenses militaires entraînent – comme toutes les consommations intermédiaires – dans le calcul de la production des APU, avec pour contrepartie une dépense de consommation collective des APU. En base 2010, elles sont classées en FBCF, ce qui diminue la production, évaluée par les coûts de production, et la dépense de consommation collective en contrepartie. Mais la CCF qui résulte de l'usure et de l'obsolescence de ces nouveaux actifs entre dans le calcul de la production non marchande des APU, avec là en contrepartie une augmentation de la dépense de consommation des APU. Celle-ci est donc révisée d'un montant égal à la différence entre la CCF apparue et les dépenses reclassées en FBCF. En 2010, les livraisons de matériels militaires ayant été particulièrement importantes, la CCF est inférieure à la FBCF : au total, la dépense de consommation collective diminue de 3,4 Md€ en 2010. Ce n'était pas le cas en 2009, où l'on enregistre un léger relèvement de la consommation collective des APU (+0,1 Md€).

Par suite du relèvement de la VA des APU et de la révision de leur consommation finale, l'épargne des APU est rehaussée. L'augmentation de la FBCF neutralise ensuite l'impact du changement de mode d'enregistrement des dépenses militaires sur le besoin de financement des APU.

Une méthode d'évaluation fondée sur des données budgétaires et une durée de vie conventionnelle

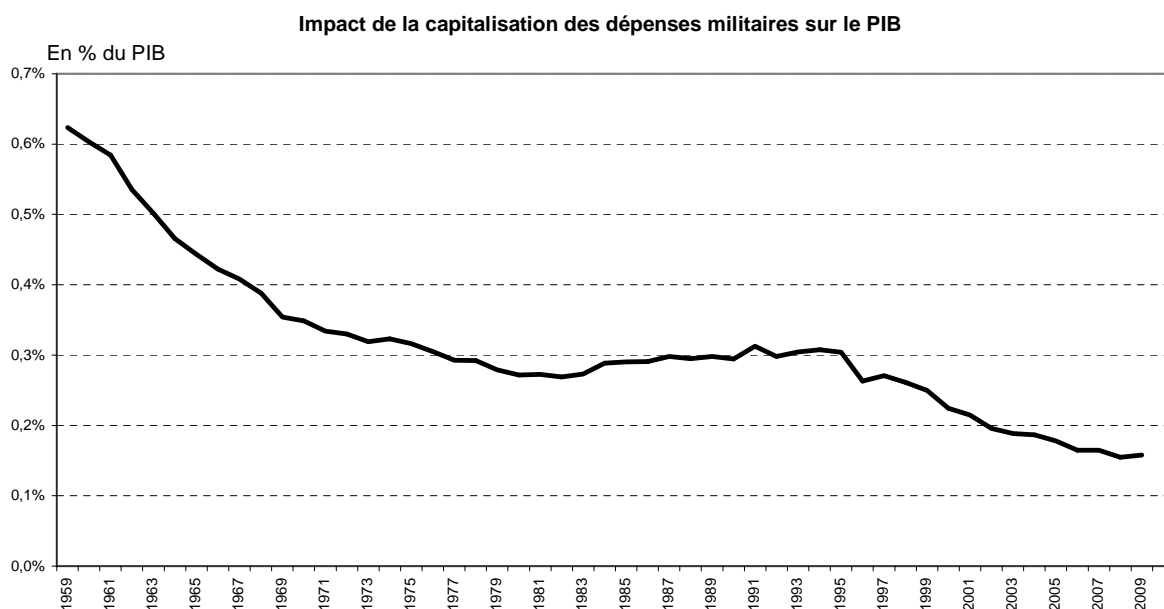
Depuis 2005, les montants à reporter en FBCF militaire sont évalués à partir des programmes budgétaires « Équipement des forces » et « Préparation et emploi des forces » relevant du ministère de la Défense. Seules les dépenses d'équipement ayant trait à l'équipement militaire lourd et figurant en titre V de la nomenclature budgétaire (dépenses d'investissement) sont reprises en FBCF. Celles relevant du titre III, qui correspondent aux dépenses de fonctionnement et de maintenance, sont toujours comptabilisées en consommation intermédiaire.

Pour la période 1953-2005, les montants de FBCF sont évalués à partir de données transmises par l'Observatoire Économique de la Défense sur le titre V par arme. Pour les années antérieures, les montants ont été estimés à partir des séries de FBCF de l'État en machines et équipements et en matériels de communication en base 1995.

Conformément à la décision d'Eurostat du 9 mars 2006, les dépenses militaires doivent être comptabilisées à la livraison et non pas au paiement à partir de 2005. Depuis cette date, une correction est donc effectuée par rapport aux données budgétaires mobilisées. En base 2005 elle portait sur les consommations intermédiaires ; en base 2010, elle affecte la FBCF.

Une fois établies les séries de FBCF sur longue période, le modèle de l'inventaire permanent¹ permet d'évaluer les stocks de capital, les déclassements et la CCF correspondants, à partir des flux de FBCF ainsi que des lois de mortalité et de dépréciation des équipements fondées sur les durées de vie moyenne des actifs. En l'occurrence, une durée de vie moyenne de 20 ans est retenue pour les matériels militaires lourds.

Dans le compte de patrimoine, un nouvel actif distingue les systèmes d'armes militaires. En revanche, les articles à usage unique tels que les munitions n'ont pas été traités en stocks militaires et n'y apparaissent pas. Face à la difficulté d'isoler les montants concernés dans les données sources, en flux et en stocks, ces dépenses ont été conservées en consommations intermédiaires.



Source : Insee, comptes

¹ Cf. « [Comptes de patrimoine et de variations de patrimoine](#) », Note de la base 2000 n°10, Insee, 2008.

L'assurance dans les comptes nationaux en base 2010

Entre les bases 2005 et 2010, la valeur ajoutée du secteur de l'assurance est revue de -2,2 Md€ en 2009 et de -0,2 Md€ en 2010. Le Système européen de comptes (SEC) 2010 introduit deux innovations importantes dans le traitement de la production de services d'assurance : l'une concerne l'assurance-dommages, avec un effet de +2,1 Md€ en 2009 et +0,3 Md€ en 2010 sur la valeur ajoutée du secteur, et l'autre la réassurance. Les autres modifications proviennent d'une meilleure exploitation des données comptables disponibles, ou de révisions des données sources.

Production de services d'assurance : les nouveautés apportées par le SEC 2010

Service d'assurance-dommages : le passage aux indemnités attendues

La mesure de la production de services d'assurance-dommages directe change avec le passage au SEC 2010. Les assureurs collectent les primes auprès de leurs assurés et perçoivent des revenus issus du placement d'une partie de ces primes. Ils versent en parallèle des indemnités aux assurés. Conceptuellement, la production enregistrée en comptabilité nationale correspond pour l'essentiel à la marge dégagée par les assureurs entre d'une part les primes et revenus qu'ils perçoivent et d'autre part les indemnités qu'ils versent. Cette marge représente la contrepartie du service que rend l'assureur en acceptant de prendre en charge tout ou partie des pertes que subit l'assuré lorsque le sinistre se produit.

Jusqu'au SEC 1995, cette définition conduisait au résultat quelque peu paradoxal qu'une sinistralité particulièrement forte une année donnée se traduisait par une production de services d'assurance anormalement faible voire négative. Aussi le SEC 2010 recommande de substituer les indemnités attendues aux indemnités effectivement versées intégrées précédemment dans le calcul de la production, qui se définit à présent comme :

Primes

plus suppléments de primes (revenus des placements d'une partie des primes),

moins indemnités attendues.

Ce nouveau traitement se justifie conceptuellement par le fait que l'assureur fournit *ex ante* la garantie de dédommager l'assuré en cas de sinistre, quel que soit le niveau de sinistre effectivement constaté *ex post*. Il a un impact sur la production des assureurs et sur la consommation des secteurs institutionnels en services d'assurance en contrepartie, donc sur le niveau du produit intérieur brut (PIB). L'ampleur de ce changement est limitée et de signe variable selon les années, en fonction de l'écart entre la sinistralité observée et celle anticipée par les assureurs (*figure 1*).

1. Impact du passage au concept d'indemnités attendues sur la production d'assurance dommages

Valeurs au prix de base, en milliards d'euros

	Sociétés d'assurance - S.128		Sociétés d'assurance à but lucratif - S.128.1		Sociétés d'assurance à but non lucratif - S.128.2	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Production d'assurance-dommages (a + b - c)	31,8	32,7	25,9	26,5	5,9	6,1
Primes (a)	87,1	89,7	60,1	61,8	27,0	27,9
Suppléments de primes (b)	4,2	4,7	3,8	4,2	0,4	0,5
Indemnités attendues (c)	59,5	61,7	38,1	39,5	21,4	22,2
Indemnités brutes d'assurance-dommages (d)	61,6	61,9	40,2	39,8	21,4	22,2
Effet du lissage sur la production d'assurance-dommages (d - c)	2,1	0,3	2,1	0,3	0,0	0,0

Source : Insee, comptes nationaux en base 2010

Le passage au concept d'indemnités attendues conduit à relever la production des sociétés d'assurance de +2,1 Md€ en 2009 et +0,3 Md€ en 2010. Les consommations intermédiaires ou finales des secteurs institutionnels utilisateurs sont également revues (*figure 2*), principalement pour les sociétés non financières (+0,5 Md€ en 2009 et -0,1 Md€ en 2010) et les ménages purs (respectivement +1,5 Md€ et +0,2 Md€).

Ce traitement a un impact sur la valeur ajoutée mais il n'en a pas sur le besoin / la capacité de financement de l'ensemble des secteurs : l'effet sur la valeur ajoutée est compensé du même montant sur les opérations de redistribution (primes et indemnités).

2. Impact du passage au concept d'indemnités attendues sur la consommation de services d'assurance

Valeurs au prix de base, en milliards d'euros

	Sociétés non financières		Sociétés financières		Administrations publiques		Entrepreneurs individuels		Ménages purs		ISBLSM	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Consommation de services d'assurance-dommages	4,3	4,5	0,1	0,1	0,5	0,5	2,3	2,4	24,5	25,1	0,0	0,0
effet du lissage	0,5	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	1,5	0,2	0,0	0,0

Source : Insee, comptes nationaux en base 2010

Un calcul fondé sur le lissage du ratio « indemnités / primes »

Le calcul des indemnités attendues adopté en France s'inspire de la technique employée par le BEA (*Bureau of Economic Analysis* des États-Unis) qui effectue un lissage du ratio « indemnités/primes » plutôt qu'un lissage direct des indemnités passées¹ : cette technique a l'avantage de mieux anticiper une hausse (resp. une baisse) des indemnités liée à une hausse (resp. une baisse) du nombre de contrats/d'assurés. Pour chaque type de risque (dommages corporels, automobile, transport, etc.), le calcul des indemnités attendues s'effectue en trois étapes :

- étape 1 : détection et correction des valeurs exceptionnelles dans le ratio « indemnités/primes » en utilisant un modèle de régression linéaire par rapport à une tendance linéaire au temps et d'indicatrices sur les années ;
- étape 2 : lissage de la série du ratio corrigé « indemnités/primes » par moyenne mobile avec coefficients linéairement décroissants sur une profondeur de 10 ans ;
- étape 3 : calcul des indemnités attendues = ratio lissé x primes.

Ce lissage est effectué pour les sociétés d'assurance à but lucratif. En revanche, les indemnités brutes ont été conservées dans le calcul de la production des mutuelles et des institutions de prévoyance, par manque de profondeur temporelle des séries disponibles.

Le traitement des sinistres exceptionnels

Dans le tableau économique d'ensemble (TEE), les indemnités sont enregistrées en tant que transferts courants entre les assurés et les assureurs (opération D.72). Toutefois, à la suite d'une catastrophe majeure, une partie des indemnités peut être comptabilisée en tant qu'« autres transferts en capital » (D.99) plutôt qu'en « transferts courants » (D.72), en SEC 2010 comme en SEC 1995. Le revenu disponible brut des unités subissant le sinistre exceptionnel n'est ainsi pas artificiellement gonflé par des indemnités particulièrement fortes.

En base 2010, deux années sont exceptionnelles pour l'assurance-dommages : 1999 pour le risque « catastrophes naturelles » (tempêtes Lothar et Martin), ainsi que 2001 pour le risque « transports » (attentats du 11 septembre et sinistres importants dans les lancements de satellites). L'année 1999 est aussi exceptionnelle pour la réassurance du fait des mêmes tempêtes Lothar et Martin. Par rapport à la

¹ Baoline Chen et Dennis J. Fixler, « [Measuring the Services of Property-Casualty Insurance in the NIPAs: Changes in Concepts and Methods](#) », *Survey of Current Business* 83, octobre 2003, p. 10-26.

base 2005, les indemnités des tempêtes Klaus (2009) et Xynthia (2010) ne sont en revanche plus considérées comme exceptionnelles.

Les activités d'assurance

De manière générale, l'assurance permet aux agents économiques de se protéger financièrement contre des événements spécifiques incertains. Trois types d'activités peuvent être distingués : l'assurance-vie, l'assurance-dommages – qui font toutes deux partie de l'assurance directe – et la réassurance. En souscrivant une assurance-vie, un assuré effectue des paiements réguliers à un assureur, en échange de quoi ce dernier s'engage à lui verser (à lui ou une autre personne désignée) une somme convenue ou bien une rente, soit à une date donnée si l'assuré est en vie, soit avant si l'assuré décède prématurément. L'assurance-dommages couvre tous les autres risques que la vie : accidents, maladie, automobile, incendie, etc. Enfin, de la même façon qu'un agent économique se protège contre les conséquences financières d'une perte ou d'un dommage, une société d'assurance peut également se protéger contre un nombre ou un montant imprévu d'indemnités à verser, en souscrivant une police de réassurance auprès d'une autre société d'assurance.

L'assurance-vie redistribue l'essentiel des primes payées par un assuré sous forme d'indemnités versées plus tard au même assuré (ou ses ayants droits). À l'inverse, l'assurance non-vie (assurance-dommages et réassurance) consiste en une redistribution des primes entre tous les assurés et un petit nombre de bénéficiaires qui ont subi des sinistres durant une période courante. Pour cette raison, les primes et les prestations d'assurance-vie sont des opérations financières et, inversement, l'assurance non-vie est enregistrée via des opérations courantes de redistribution figurant dans les comptes non-financiers.

Les activités des assureurs sont très diversifiées (figure 1).

1. Répartition des activités d'assurance selon la nomenclature d'activité française et la classification utilisée par les professionnels de l'assurance

	Assurance directe		Réassurance
	Assurance-vie - 65.11	Assurance-dommages - 65.12	Réassurance - 65.2
Assurance de personnes	Assurance en cas de vie : versement d'un capital ou d'une rente si l'assuré est en vie au terme du contrat Assurance en cas de décès : versement d'un capital ou d'une rente à un bénéficiaire désigné, en cas de décès de l'assuré avant le terme du contrat Assurance mixte : combine des garanties en cas de décès et en cas de vie Contrats de capitalisation : contrats soumis au Code des assurances permettant de faire fructifier une épargne et garantissant un capital déterminé à l'échéance	Assurance de dommages corporels : assurances des risques d'atteinte à l'intégrité physique (accidents, incapacité de travail, invalidité, dépendance...), contrats complémentaires santé ou hospitalisation (remboursement des frais de soins de santé) - 65.12.1	
Assurance de biens et de responsabilité		Assurance de biens Biens des particuliers : contrats multirisques habitation... - 65.12.4 Biens des professionnels : risques des entreprises industrielles, des agriculteurs, commerçants, des collectivités locales... - 65.12.4 Construction - 65.12.4 Automobile - 65.12.2 Catastrophes naturelles - 65.12.4 Transports : assurances ferroviaire, maritime, fluviale, aérienne, spatiale, marchandises transportées - 65.12.3 Assurance de responsabilité Responsabilité civile - 65.12.5 Crédit et caution - 65.12.6 Protection juridique - 65.12.7	Réassurance de biens Réassurance de responsabilité Réassurance en cas de vie Réassurance en cas de décès Réassurance mixte Réassurance de dommages corporels

Codes de la nomenclature d'activités et de produits française NAF rév.2

Les acteurs du secteur de l'assurance en France

Les règles juridiques entourant l'activité d'assurance exigent la tenue d'un ensemble de comptes séparés couvrant tous les aspects de cette activité. Ces comptes sont étroitement supervisés par un régulateur. Pour cette raison, toutes les unités institutionnelles privées opérant dans l'assurance directe et la réassurance sont des sociétés d'assurance.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance. À ce titre, l'ACPR est chargée de l'agrément et du contrôle des établissements bancaires et des organismes d'assurance. Dans le secteur de l'assurance, relèvent de la compétence de l'ACPR : les entreprises exerçant une activité d'assurance directe mentionnées à l'article L310-1 du Code des assurances, les entreprises exerçant une activité de réassurance dont le siège social est situé en France, les mutuelles régies par le Livre II du Code de la mutualité ainsi que les institutions de prévoyance régies par le titre III du Livre IX du Code de la sécurité sociale. Ces établissements forment le champ du secteur des sociétés d'assurance (S.128) de la comptabilité nationale (*figure 2*).

2. Champ du secteur de l'assurance

	Sociétés d'assurance à but lucratif - S.128.1	Sociétés d'assurance à but non lucratif - S.128.2	
Champ ACPR	Assureurs vie et mixtes - S.128.11	Mutuelles - S.128.21	Institutions de prévoyance - S.128.22
	Assureurs non vie - S.128.12		
	Réassureurs - S.128.13		
Réglementation	Code des assurances	Livre II du Code de la mutualité	Livre IX du Code de la sécurité sociale

Note : le découpage du secteur S.128 en sous-secteurs ici présenté ici est spécifique aux comptes nationaux français.

Les unités qui exercent à titre principal des activités touchant de près à l'assurance, mais qui n'encourent elles-mêmes aucun risque, sont des auxiliaires d'assurance. Ces unités sont classées dans le sous-secteur des auxiliaires financiers (S.126) et incluent notamment les courtiers d'assurance.

Qui fait quoi ?

Toutes les sociétés d'assurance ne sont pas habilitées à couvrir les mêmes risques (*figure 3*). Ainsi, seuls les assureurs vie et mixtes (S.128.11) et les sociétés d'assurance sociale privées (S.128.21 et S.128.22) peuvent assurer les risques liés à la vie (65.11). En complément à ces risques, ces acteurs ont aussi la possibilité de garantir les individus contre certaines atteintes à l'intégrité physique (invalidité, dépendance, etc.) qui sont considérées comme des dommages corporels (65.12.1). Par contre, ils n'ont pas la possibilité de couvrir des risques tels que l'assurance automobile. Seuls les assureurs non-vie peuvent le faire (résidents ou non).

Les sociétés de réassurance (S.128.13) ne font par définition que de la réassurance (65.2) ; en revanche, tous les acteurs de l'assurance ont une activité de réassurance en acceptant de prendre en charge une partie des primes de leurs confrères.

3. Activités exercées par les différents types d'assureurs

		Assureurs vie et mixte - S.128.11	Assureurs non vie - S.128.12	Réassureurs - S.128.13	Mutuelles - S.128.21	Institutions de prévoyance - S.128.22
Assurance-vie - 65.11		X			X	X
Assurance-dommages - 65.12	Dommages corporels - 65.12.1	X	X		X	X
	Autres		X			
Réassurance - 65.2		X	X	X	X	X

Codes de la nomenclature d'activités et de produits française NAF rév.2

Note : le découpage du secteur S.128 en sous-secteurs ici présenté ici est spécifique aux comptes nationaux français.

La réassurance

La mesure de l'activité de réassurance est modifiée avec le passage au SEC 2010. Jusqu'alors, la production de réassurance était évaluée comme le solde de toutes les transactions entre les assureurs directs et les réassureurs (i.e. primes - indemnités). Elle se mesure désormais de la même manière que la production d'assurance-dommages directe¹. Il en résulte une révision à la hausse de la production globale des entreprises d'assurance, du montant des suppléments de primes, mais sans impact sur le PIB. En effet, la production ainsi introduite pour la réassurance a pour contrepartie une nouvelle consommation intermédiaire des assureurs, et donc une diminution équivalente de leur valeur ajoutée. Cette production représente environ 10 % de la production d'assurance directe (figure 3).

Les flux de primes et de indemnités de réassurance sont isolés dans de nouvelles opérations de redistributions spécifiques (respectivement D.712 et D.722). De même, le sous-secteur des réassureurs (S.128.13) est distingué au sein des sociétés d'assurance.

L'impact de cette activité sur la valeur ajoutée du secteur et sur le PIB est déterminé par le solde extérieur de réassurance, de l'ordre d'une centaine de millions d'euros en 2009 et 2010.

3. La réassurance en base 2010

Valeurs au prix de base, en milliards d'euros

	Sociétés d'assurance - S.128		Sociétés d'assurance à but lucratif - S.128.1		Sociétés d'assurance à but non lucratif - S.128.2	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Production d'assurance directe (ad)	50,2	54,4	41,8	45,6	8,4	8,8
Production de réassurance (r = a + b - c)	5,0	4,7	4,8	4,4	0,3	0,3
Primes (a)	21,7	22,1	20,2	20,5	1,5	1,6
Suppléments de primes (b)	2,7	3,1	2,7	3,0	0,0	0,0
Indemnités (c)	19,4	20,5	18,1	19,1	1,3	1,4
Consommation intermédiaire de réassurance	4,8	4,8	4,6	4,5	0,2	0,3
Solde extérieur de réassurance (impact VA)	0,2	-0,1	0,2	-0,1	0,0	0,0
Part de la production de réassurance (r / ad)	10,0%	8,6%	11,4%	9,7%	3,1%	3,1%

Source : Insee, comptes nationaux en base 2010

Autres sources de révision non liées au changement de SEC

Au-delà des innovations conceptuelles dues au changement de SEC, le compte des assurances est revu en profondeur grâce à une exploitation systématique des états comptables transmis par les assureurs à l'ACPR. En particulier, l'estimation du compte des mutuelles et des institutions de prévoyance est nettement améliorée. En outre, l'activité d'assurance-dommages des assureurs vie est désormais intégrée dans les comptes en base 2010. De même, les activités de réassurance de tous les acteurs sont dorénavant prises en compte.

Par ailleurs, la Banque de France a revu le compte des organismes de placement collectif (OPC). La production des OPC est rehaussée (+5,3 Md€ en 2009 et +5,5 Md€ en 2010). En conséquence, les assureurs, qui sont des consommateurs importants de ces services, voient leur valeur ajoutée révisée à la baisse de plus de 2 Md€ sur ces deux années.

¹ Cependant, les indemnités des réassureurs ne sont pas lissées par manque de profondeur temporelle des séries disponibles.

Principales révisions du compte des assurances

Valeur ajoutée

Entre les bases 2005 et 2010, la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur des assurances est revue de -2,2 Md€ en 2009 et -0,2 Md€ en 2010 (figure 4). Les facteurs de révision sont les suivants :

- passage au concept d'indemnités attendues, pour +2,1 Md€ en 2009 et +0,3 Md€ en 2010 ;
- révision du solde extérieur de la réassurance par la Balance des Paiements, de +1,0 Md€ en 2009 et +1,2 Md€ en 2010 ;
- modification des consommations intermédiaires en frais d'OPC, pour -2,0 Md€ en 2009 et -2,1 Md€ en 2010 ;
- les autres révisions - -3,3 Md€ en 2009 et +0,4 Md€ en 2010 - s'expliquent essentiellement par la nouvelle exploitation des états comptables.

La valeur ajoutée des sociétés d'assurance à but lucratif est abaissée (-3,8 Md€ en 2009 et -2,2 Md€ en 2010), alors qu'inversement celle des mutuelles et des institutions de prévoyance est relevée (resp. +1,5 Md€ et +2,0 Md€).

Autres opérations

En 2009 comme en 2010, les rémunérations des salariés sont revues en baisse entre les deux bases des comptes nationaux (resp. -2,8 Md€ et -3,0 Md€). La reprise des états comptables conduit notamment à réviser fortement celles versées par les sociétés d'assurance à but non lucratif.

Le solde des revenus de la propriété est moins favorable en base 2010 qu'en base 2005. D'excédentaire, il devient même déficitaire. En particulier, les revenus attribués aux assurés sont revus à la hausse pour +1,0 Md€ en 2009 et +2,0 Md€ en 2010, avec l'exploitation plus complète des états comptables.

La combinaison des révisions de la valeur ajoutée, des rémunérations et des revenus de la propriété conduit à revoir le besoin de financement des assureurs. Il s'est creusé en 2009 (passant de -1,8 Md€ en base 2005 à -4,7 Md€ en base 2010) et inversement un peu amoindri en 2010 (-0,8 Md€ précédemment contre -0,5 Md€ actuellement). En base 2010, les sociétés d'assurance à but lucratif sont déficitaires en 2009 et en 2010, alors que celles à but non lucratif dégagent un excédent.

4 – Sous-secteurs de l'assurance : principales révisions entre les bases 2005 et 2010

Valeurs au prix de base, en milliards d'euros

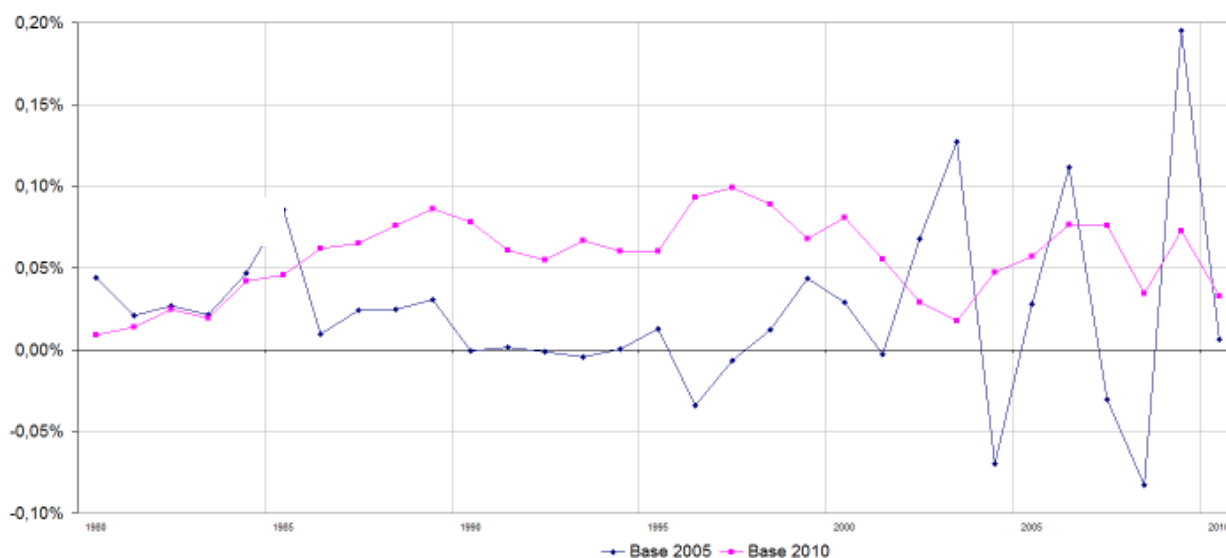
		2009			2010		
		Base 2005	Base 2010	Révision	Base 2005	Base 2010	Révision
Sociétés d'assurance - S.128	Valeur ajoutée	16,0	13,7	-2,2	16,1	15,9	-0,2
	<i>dont : effet du lissage</i>	0,0	2,1	2,1	0,0	0,3	0,3
	<i>solde extérieur de réassurance</i>	-0,7	0,2	1,0	-1,3	-0,1	1,2
	<i>CI de frais d'OPC</i>	-1,3	-3,3	-2,0	-1,3	-3,4	-2,1
	<i>autres révisions</i>			-3,3			0,4
	Rémunération des salariés	11,9	9,0	-2,8	12,2	9,2	-3,0
Solde des revenus de la propriété	2,7	-1,0	-3,7	3,1	-0,5	-3,6	
Capacité/Besoin de financement	-1,8	-4,7	-2,9	-0,8	-0,5	0,4	
Sociétés d'assurance à but lucratif - S.128.1	Valeur ajoutée	14,5	10,8	-3,8	14,9	12,7	-2,2
	<i>dont : effet du lissage</i>	0,0	2,1	2,1	0,0	0,3	0,3
	<i>solde extérieur de réassurance</i>	-0,6	0,2	0,8	-1,1	-0,1	1,0
	<i>CI de frais d'OPC</i>	-1,1	-2,7	-1,6	-1,1	-2,8	-1,7
	<i>autres révisions</i>			-5,1			-1,7
	Rémunération des salariés	8,3	7,6	-0,7	8,5	7,7	-0,8
Solde des revenus de la propriété	2,7	-1,2	-3,9	3,0	-0,9	-3,9	
Capacité/Besoin de financement	0,7	-5,9	-6,5	2,0	-1,9	-4,0	
Sociétés d'assurance à but non lucratif - S.128.2	Valeur ajoutée	1,4	3,0	1,5	1,2	3,1	2,0
	<i>dont : effet du lissage</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<i>solde extérieur de réassurance</i>	-0,1	0,0	0,2	-0,2	0,0	0,2
	<i>CI de frais d'OPC</i>	-0,2	-0,6	-0,4	-0,2	-0,6	-0,4
	<i>autres révisions</i>			1,7			2,2
	Rémunération des salariés	3,6	1,5	-2,1	3,7	1,5	-2,2
Solde des revenus de la propriété	0,0	0,2	0,2	0,0	0,3	0,3	
Capacité/Besoin de financement	-2,5	1,2	3,7	-2,9	1,5	4,4	

Source : Insee, comptes nationaux

Partage volume-prix modifié pour l'assurance-vie

Le partage volume/prix de l'assurance-vie est aussi revu à l'occasion du passage à la base 2010. En base 2005, le volume d'assurance-vie était construit en déflatant la valeur de la production de ce service par l'indice général des prix. Or la production en valeur d'assurance-vie est assez volatile du fait de la gestion financière des placements (revenus financiers, stratégie de provisionnement, etc.) : la méthode de partage volume-prix retenue en base 2005 aboutissait à largement répercuter cette volatilité sur le PIB en volume (*figure 5*), sans grande justification économique. Pour pallier ce défaut, l'estimation de la production en volume d'assurance-vie en base 2010 est effectuée indépendamment de celle de la production en valeur, en se fondant sur l'évolution (beaucoup plus régulière) des passifs des assureurs-vie détenus par les assurés, déflatés par l'indice général des prix. Le « prix » de la production d'assurance-vie s'obtient ensuite par solde. Une approche de ce genre était déjà mise en œuvre en base 2005 pour le partage volume-prix du service d'intermédiation financière indirectement mesuré (Sifim), dont la production en valeur est également très volatile.

5. Contribution de l'assurance-vie à la croissance du PIB en volume



Le reste du monde et les échanges extérieurs

En base 2010, le besoin de financement de la Nation est réduit de 2,1 Md€ en 2009, et de 0,6 Md€ en 2010 par rapport à la base 2005. Ces changements modérés masquent des révisions plus importantes sur les différentes composantes du besoin de financement : le solde des échanges extérieurs et celui des rémunérations des salariés sont revus à la hausse, tandis que les soldes des revenus de la propriété et des transferts courants sont revus à la baisse. *A contrario*, le solde du compte de capital est peu modifié (*figure 1*).

1. Écarts base 2010 – base 2005 du besoin de financement de la Nation, par grande opération

en millions d'euros

Besoin de financement de la Nation	2009	2010
Base 2010 (1)	-30 834	-34 817
Base 2005 (2)	-32 947	-35 418
Écart (1-2)	2 113	601
<i>dont : Solde extérieur des biens et services</i>	6 833	6 213
<i>Rémunération des salariés</i>	2 387	3 105
<i>Revenus de la propriété</i>	-4 681	-4 051
<i>Transferts courants</i>	-2 454	-4 095
<i>Compte de capital</i>	28	-571

Source : Insee, comptes nationaux.

Le compte du reste du monde (CRM) a été notablement révisé à l'occasion du changement de base des comptes nationaux. D'une part, il s'est aligné sur des réactualisations de ses principales sources statistiques. En particulier, la Balance des Paiements (BDP)¹ a révisé les échanges de services en forte hausse en exploitant une nouvelle enquête.

D'autre part, le CRM intègre plusieurs changements conceptuels requis par le nouveau Système européen des comptes (SEC 2010), les plus importants concernant le négoce international et le travail à façon.

Échanges extérieurs rehaussés par le recalage sur la balance des paiements et les changements méthodologiques

Globalement, les échanges extérieurs sont revus à la hausse (25,9 Md€ pour les exportations et 19,7 Md€ pour les importations en 2010), le solde commercial étant rehaussé de 6,2 Md€ en 2010.

Cette révision est principalement due à celle des échanges de services (+24,1 pour les exportations, +27,0 Md€ pour les importations en 2010) qui ont été réestimés avec l'implémentation d'une nouvelle enquête de la Banque de France, l'Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS²). Portant sur les échanges des entreprises les moins importantes³, cette enquête se substitue aux déclarations des banques pour compte de tiers dans les estimations de la Balance des paiements. Pour les services, cette enquête entraîne à elle seule une révision de +34,0 Md€ sur les exportations et de +26,7 Md€ sur les importations en 2010. Les échanges de biens sont aussi

¹ Le compte du reste du monde 2010 a été élaboré sur la base de données de la Banque de France en BPM5 (5^e manuel de la balance des paiements du FMI) : il ne préjuge donc pas des soldes de la balance des paiements en BPM6 qui seront publiés fin juin 2014 par la Banque de France.

² Voir la présentation de l'[ECEIS](#) sur le site du Conseil national de l'information statistique.

³ Les plus grandes entreprises exportatrices et importatrices (près de 500 « déclarants directs généraux ») déclarent directement leurs échanges à la Banque de France.

rehaussés par la prise en compte des données ECEIS par le biais des réparations, classées parmi les services en balance des paiements mais comptabilisées comme « autres biens industriels » dans les comptes nationaux (+1,5 Md€ en exportations, +0,6 Md€ pour les importations en 2010). Au total, l'ECEIS conduit à rehausser le solde des échanges extérieurs de 8,2 Md€ en 2010.

Les autres révisions les plus importantes proviennent de changements conceptuels introduits par le nouveau Système européen des comptes (SEC 2010), en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements. Les échanges extérieurs doivent désormais être décrits selon le principe de transfert de propriété : un bien est importé (resp. exporté) lorsque qu'il passe de la propriété d'un non-résident (resp. d'un résident) à celle d'un résident (resp. d'un non-résident), que ce transfert s'accompagne ou non d'un franchissement physique de la frontière du territoire économique national. La description des échanges de biens ne se fonde donc plus seulement sur l'observation de flux physiques à la frontière des pays par les Douanes. Dans la plupart des cas, les deux définitions se rejoignent ; cela modifie cependant le traitement du négoce international et du travail à façon.

Il y a travail à façon lorsqu'une entreprise, agissant en tant que donneur d'ordre, fait confectionner un bien par une entreprise sous-traitante en lui fournissant les intrants nécessaires. Lorsque les entreprises sont situées dans des pays différents, des flux physiques d'intrants et de biens finis circulent entre les pays concernés, sans que la propriété de ces biens change de main. En base 2005, les flux aller et retour de ces biens étaient enregistrés en totalité comme des échanges de biens. En base 2010, seule la transaction correspondant au service industriel réalisé par le sous-traitant, telle qu'estimée par la Bdp, est enregistrée comme une importation du pays du donneur d'ordre. Conceptuellement, ce nouveau traitement ne modifie pas le solde total des échanges extérieurs, mais il diminue les exportations et les importations de biens industriels, et introduit une importation de service industriel quand la France est donneur d'ordre (ou une exportation de service industriel quand elle est sous-traitante). En pratique, le constat de divergences entre les sources de données utilisées (Douanes et Balance des paiements) amène à réviser davantage à la baisse les exportations (-9,9 Md€) que les importations (-8,6 Md€), induisant une légère dégradation du solde extérieur (-1,3 Md€), sans impact sur le niveau du PIB.

Le négoce international consiste, pour un résident, à acheter des biens à l'étranger pour les revendre sans transformation à un non résident (éventuellement dans un autre pays que le pays d'achat), les biens n'entrant jamais sur le territoire national. En base 2005, la marge sur ces opérations (ventes - achats) était enregistrée comme un service commercial. Dans la nouvelle base, cette marge est enregistrée comme une exportation de biens, puisque la transaction s'accompagne d'un changement de propriété. Le montant concerné (9,6 Md€, évalué par la Bdp) est donc retiré des exportations de services pour être réparti sur les exportations de biens correspondants.

La comptabilisation du transport routier de marchandises a été revue. Dans les comptes nationaux comme en balance des paiements, les importations et les exportations totales de biens sont valorisées « franco à bord » (FAB), c'est-à-dire à la frontière du pays exportateur. Le prix FAB d'un bien importé ou exporté comprend les coûts de transport et d'assurance jusqu'à la frontière du pays exportateur. En revanche, les importations par produit mesurées par les Douanes sont valorisées « Coût, assurance, fret » (CAF, valeur mesurée à la frontière française). Les coûts de transport depuis ou jusqu'à la frontière entrent donc en compte dans la valorisation des exportations et des importations. Pour éviter des doubles comptes avec les échanges de services de transport évalués par la balance des paiements, il faut isoler la part réalisée par des transporteurs français, pour les importations et les exportations. Ces parts n'avaient pas été réestimées depuis plusieurs années. Or, elles avaient en fait décréu, du fait de la libéralisation des échanges de services et de l'augmentation de la part de marché des transporteurs issus des nouveaux États Membres. En s'appuyant sur l'enquête sur le transport routier de marchandises du SOeS, la part du pavillon français dans le transport international en provenance ou à destination de la France est réestimée à environ 10%, contre 40% dans la précédente base, ce qui conduit à rehausser les importations de transport routier de 2,6 Md€ en 2010 et à rabaisser les exportations d'un montant plus faible (-0,5 Md€ en 2010).

2. Écarts base 2010 - base 2005 des échanges de biens et services – année 2009

en millions d'euros

2009	Exportations FAB		Importations FAB		Solde Biens et services
	Biens	Services	Biens	Services	
Base 2005	341 712	98 971	383 036	92 103	-34 456
Base 2010	346 794	119 959	377 959	116 417	-27 623
Écarts Base 2005 – Base 2010	5 082	20 988	-5 077	24 314	6 833
Taux de révision	1%	17%	-1%	21%	-25%
Révisions des sources	2 819	30 966	1 815	21 778	10 192
Enquête ECEIS	1 349	30 648	566	22 614	8 817
Autres révisions	1 470	318	1 249	-836	1 375
Changements méthodologiques	2 263	-9 978	-6 892	2 536	-3 359
Travail à façon	-7 419	-51	-7 077	-74	-319
Négoce international	9 889	-9 889			0
Mayotte et brevets	-207	17	185	40	-415
Changement paramètres transport		-55		2 570	-2 625

Source : Insee, comptes nationaux.

3. Écarts base 2010 - base 2005 des échanges de biens et services – année 2010

en millions d'euros

2010	Exportations FAB		Importations FAB		Solde Biens et services
	Biens	Services	Biens	Services	
Base 2005	388 780	105 743	438 504	99 843	-43 824
Base 2010	390 583	129 886	431 221	126 859	-37 611
Écarts Base 2005 – Base 2010	1 803	24 143	-7 283	27 016	6 213
Taux de révision	0%	19%	-2%	21%	-17%
Révisions des sources	2 211	34 270	1 098	24 503	10 880
Enquête ECEIS	1 523	33 955	612	26 696	8 170
Autres révisions	688	315	486	-2 193	2 710
Changements méthodologiques	-408	-10 127	-8 302	2 513	-4 746
Travail à façon	-9 813	-63	-8 484	-86	-1 306
Négoce international	9 594	-9 594			0
Mayotte et brevets	-189	24	182	23	-370
Changement paramètres transport		-494		2 576	-3 070

Source : Insee, comptes nationaux.

D'autres modifications ont des impacts beaucoup plus limités :

- Devenue département français d'outremer en 2011, Mayotte a été inclus dans le territoire national : les échanges entre le reste de la France et Mayotte ont donc été retirés des échanges extérieurs, alors que ceux entre Mayotte et le reste du monde ont été ajoutés. Le commerce de Mayotte étant déficitaire, tant avec la France qu'avec le reste du monde, les exportations totales sont réduites d'environ 0,2 Md€, et les importations augmentées de 0,2 Md€.
- Dans le cadre de la capitalisation de la R&D, les brevets sont désormais considérés comme des actifs produits. Leurs échanges sont donc désormais des échanges de services de R&D, et

non plus des échanges d'actifs non produits, ce qui conduit à relever les importations et exportations de services d'environ 20 M€.

- La contrebande de tabac a été réestimée¹, ce qui amène à baisser les importations de 80 M€.

Les opérations de répartition des revenus de la propriété sont révisées à la baisse

Les opérations sur le revenu de la propriété du CRM sont aussi très fortement révisées, mais à la baisse : les revenus versés par le reste du monde sont revus de -12,6 Md€ en 2010, alors que ceux reçus le sont de -8,5 Md€. La révision à la baisse conséquente du solde reçu par la France compense en partie les révisions sur les échanges de biens et services. La cause principale de ces révisions est l'alignement des données du CRM sur celles de la dernière balance des paiements disponible lors de l'élaboration des années de base.

4. Écarts base 2005 – base 2010 du compte des revenus de la propriété en 2009 et 2010

en millions d'euros

D4 : Revenus de la propriété	2009		2010	
	versés par le RDM	reçus par le RDM	versés par le RDM	reçus par le RDM
Base 2010 (1)	129 575	113 813	135 863	114 434
Base 2005 (2)	143 096	122 653	148 495	123 015
Écart (1-2)	-13 521	-8 840	-12 632	-8 581
dont : SIFIM	-37	245	0	178
révisions BdP sur intérêts	-17 593	-11 623	-15 545	-11 918
révisions BdP sur revenus distribués	-139	2 263	-2 712	3 821
révisions BdP sur bénéfices réinvestis	983	-1 703	3 406	-3 376
OPC	2 367	2 049	2 488	2 255
Services de construction	898	0	-566	98
Autres	0	-71	297	361

Source : Insee, comptes nationaux.

Les intérêts, fortement révisés à la baisse, expliquent la plus grande partie de la révision globale des revenus de la propriété. Cette baisse (-15,5 Md€ d'intérêts versés et -11,9 Md€ de reçus en 2010) résulte d'une réestimation de la BdP, et traduit la baisse des rendements suscitée par la crise financière. Les revenus antérieurs à 2009 ne sont pas révisés.

Les révisions sur les revenus distribués et réinvestis proviennent également de corrections faites par la BdP. Apportées après la clôture des comptes définitifs en base 2005, ces corrections parfois importantes n'avaient pu être retenues en cours de base et ne peuvent être intégrées qu'à l'occasion d'un changement de base. Ce recalage avait été effectué pour les années antérieures à 2008 à l'occasion du passage à la base 2005. Pour les comptes 2009 et 2010, des éléments du rapport annuel 2012 de la BdP, relatifs aux échanges extérieurs de dividendes et bénéfices réinvestis, ont été transmis de façon anticipée aux comptes nationaux. Ils ont été intégrés au CRM² de façon à éviter, sur les années de base, un décalage avec la BdP dû à des calendriers de travail et de publication différents.

¹ Voir annexe 9 : « L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée ».

² Les données du rapport annuel 2012 de la Balance des Paiements ont été disponibles après la clôture du compte 2010.

Rapprochement entre données de balance des paiements et données des comptes nationaux

En 2010, le besoin de financement de la nation s'établit à 34,8 Md€ selon le compte du reste du monde (CRM) définitif des comptes nationaux et à 25,4 Md€ selon le rapport annuel 2012 de la balance des paiements (BdP) publié en juin 2013¹. Plusieurs facteurs contribuent à cet écart de 9,4 Md€. Certaines différences sont habituelles : les contours et concepts de la comptabilité nationale diffèrent quelque peu de ceux de la balance des paiements, et la comptabilité nationale privilégie d'autres sources pour certaines opérations.

D'autres différences sont liées au moment d'élaboration de la base 2010 : pour les services, le compte 2010 a été établi à partir de premières données de la BdP envoyées fin mars 2013, avant leur finalisation. Seuls les comptes de revenus et de transferts correspondent aux chiffres publiés dans le rapport annuel 2012 paru en juin 2013. Des révisions importantes entre les deux versions de données sur les échanges de services, liées à l'enquête ECEIS, n'ont pas pu être anticipées dans l'estimation de l'année de base des comptes nationaux (impact de -6,4 Md€ sur le besoin de financement de la nation en 2010).

Dans le détail, l'écart relatif aux échanges extérieurs de biens provient d'un contour des biens différent entre BdP et CRM (en particulier, les échanges extérieurs d'avitaillement ne reprennent pas les estimations de la BdP (2,8 Md€)).

Pour les échanges de services, la plus grande partie de l'écart résulte des révisions non anticipées évoquées plus haut. Pour le reste, les écarts proviennent d'un contour différent du CRM, incluant des sources différentes, notamment sur les services des administrations publiques (dont les remboursements de soins, 0,6 Md€) ou le transport spatial (0,7 Md€).

L'écart de 0,6 Md€ sur les transferts courants résulte aussi de l'utilisation d'autres sources d'information que la BdP : les impôts, les subventions, les transferts courants de coopération internationale courante, les transferts versés par l'État et une partie des prestations de sécurité sociale en espèces ne sont pas calculés à partir des chiffres de la BdP mais à partir de sources propres aux administrations publiques.

L'écart de -3,9 Md€ du solde extérieur des revenus de la propriété s'explique par des différences de source pour les postes suivants : les revenus de la propriété attribués aux assurés, les impôts sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM), les revenus des organismes de placement collectif ainsi que les intérêts sur crédit-bail.

L'écart de -0,5 Md€ sur les salaires résulte d'une anticipation par le CRM d'une révision à venir des séries de salaires avant 2011, la BdP ayant réestimé ces montants sur les années 2011 et suivantes.

Écarts BdP-CN du besoin de financement de la Nation en 2010

en millions d'euros	
Besoin de financement de la Nation	2010
CN	-34 817
BdP	-25 428
CN-BdP	-9 389
<i>dont : Solde extérieur des biens</i>	2 876
<i>Solde extérieur des services</i>	-8 640
<i>dont: révisions non anticipés</i>	-6 403
<i>Autres</i>	-2 237
Rémunération des salariés	-470
Revenus de la propriété	-3 886
<i>IRVM</i>	-3 665
<i>Autres</i>	-221
Transferts courants	643
Compte de capital	85

Sources : Insee, comptes nationaux et Banque de France, balance des paiements.

Note : afin d'insister sur les écarts sur le total du besoin de financement, ce tableau omet certains reclassements d'une catégorie à l'autre. Ainsi, le négoce international (9,6 Md€) est considéré comme échange de biens dans le CRM et comme service dans la version des chiffres BdP présentée ici. De même, les services de construction de la BdP (solde de 1,8 Md€) sont reclassés dans le CRM en revenus de la propriété. Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), comptabilisés comme des intérêts dans la BdP, sont reclassés en services dans le CRM (solde de 2,1 Md€). De plus, un certain nombre de biens (liés à l'édition notamment) sont reclassés comme des services dans le CRM (-0,4 Md€). Dans ce tableau, la séparation entre biens, services et revenus est donc conforme à la comptabilité nationale, plus proche de la répartition BdP selon le 6^e manuel que des chiffres élaborés selon le 5^e manuel.

¹ Ces données sont élaborées selon le 5^e manuel du FMI. La balance des paiements publiera en juin 2014 des données conformes au 6^e manuel, dont les recommandations sont plus proches du SEC2010.

Le traitement des revenus distribués par les organismes de placement collectif (OPC) est amélioré en base 2010. Ils ont été estimés pour la première fois par les comptes nationaux et la Banque de France (+2,3 Md€ versés et +2,3 Md€ reçus par le RDM), et enregistrés dans une nouvelle opération distincte (D443 Revenus attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement). Ces revenus n'étaient pas pris en compte en base 2005, et seule une correction conceptuelle des montants reçus par le RDM, correspondant aux exportations imputées de services financiers des OPC, était comptabilisée en intérêts (D41). Cette correction est désormais classée dans cette nouvelle opération (0,4 Md€).

Le besoin de financement de la Nation est révisé à la baisse

Les révisions des autres postes du compte du reste du monde résultent essentiellement de recalages sur les dernières données de la balance des paiements ou sur d'autres sources, notamment budgétaires.

La rémunération des salariés versée par le reste du monde est fortement revue à la hausse (+3,1 Md€ en 2010), la Balance des paiements ayant modifié ses estimations sur le nombre et le niveau de rémunération des travailleurs transfrontaliers après avoir échangé des données avec ses homologues européennes, notamment luxembourgeoise.

Les révisions sur les transferts courants, impôts et subventions¹ font plus que compenser celles sur les salaires : le solde de cet agrégat est fortement revu à la baisse (-4,1 Md€ en 2010). Cela s'explique principalement par la révision à la hausse des transferts de fonds des travailleurs migrants vers leur pays d'origine (+4,9Md€ en 2010), avec l'utilisation de nouvelles sources par la balance des paiements. Ces montants viennent donc réduire la capacité de financement de la Nation. La coopération internationale versée au RDM est aussi revue à la baisse (-1,2 Md€ en 2010). De plus, conformément au SEC 2010, les ressources propres de l'Union européenne basées sur la TVA (environ 2 Md€, anciennement comptés en impôt) et le RNB (« 4^e ressource », pour environ 15 Md€) sont regroupées dans une nouvelle opération de transferts courants (D.76, Ressources propres de l'UE fondées sur la TVA et le RNB), sans que cela ne modifie le besoin de financement.

Au total, le besoin de financement de la Nation est revu en baisse de 0,6 Md€ en 2010.

¹ Agrégation des cinq opérations suivantes du tableau économique d'ensemble : impôts sur la production et les importations, subventions, impôts courants sur le revenu et le patrimoine, cotisations, prestations et transferts sociaux ainsi que les autres transferts courants.

Annexe 5

Le nouveau traitement des soultes liées au transfert d'engagements de retraites d'entreprises vers les administrations publiques

Jusque dans les années 2000, certaines grandes entreprises publiques possédaient un régime spécifique de retraite financé par l'employeur. Dans l'objectif de diminuer les charges de long terme de ces entreprises, accrues notamment par le déséquilibre croissant entre le nombre de salariés et le nombre de pensionnés, les obligations liées aux régimes employeurs ont été transférées aux administrations publiques, moyennant le paiement ponctuel d'une somme importante appelée « soulte ».

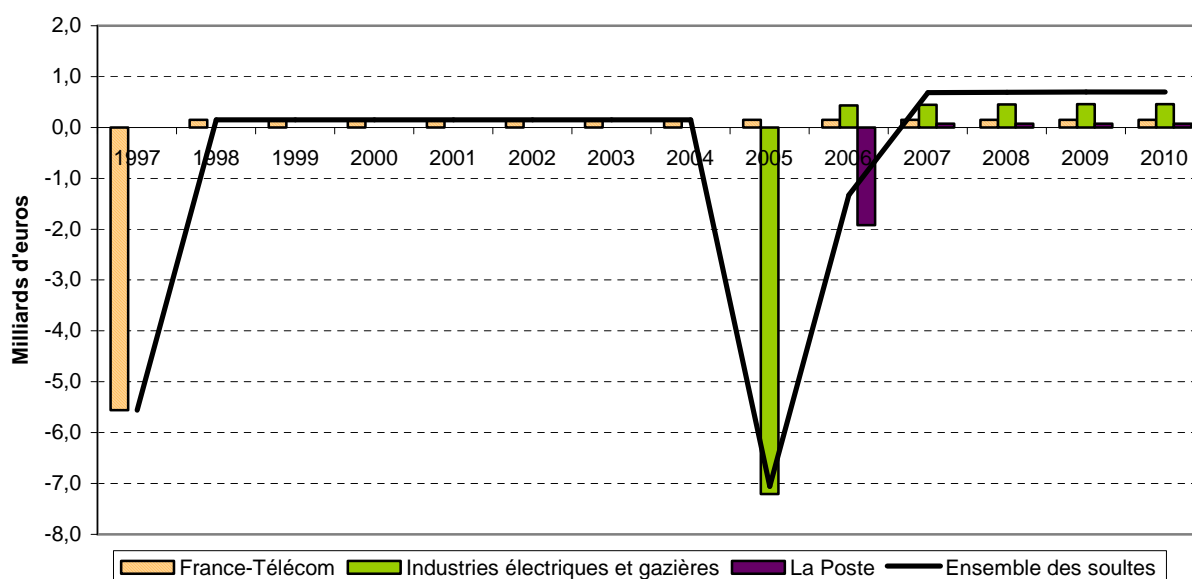
Ces transferts sont les suivants :

- le régime de retraite de France-Télécom, transféré à l'État en 1997 pour 37,5 milliards de francs, soit 5,7 Md€ ;
- le régime des Industries électriques et gazières (IEG), transféré aux administrations de sécurité sociale en 2005, contre une soulte de 3,1 Md€ payée immédiatement, plus le paiement sur 20 ans de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) d'un montant cumulé de 4,6 Md€ ;
- le régime de retraite de La Poste, transféré à l'État en 2006 pour 2,0 Md€.

Selon le Système européen de comptes 1995 (SEC 1995), ces soultes étaient enregistrées comme des transferts en capital reçus par les administrations publiques l'année de leur versement, améliorant d'autant le déficit public l'année considérée. Au contraire, le SEC 2010 considère que le versement de la soulte est une avance correspondant au préfinancement de cotisations de retraite visant à compenser la charge supplémentaire encourue par les APU du fait du transfert des engagements de retraite. Dans ce cadre, l'enregistrement des soultes ne se traduit plus par un transfert en capital l'année du versement, mais par des transferts courants étalés sur la durée de versement des pensions, débutant l'année d'encaissement de la soulte. Ainsi, en base 2010, le déficit des administrations publiques est creusé par rapport à la base 2005 les années de versement des soultes, et réduit les années suivantes sous l'effet des transferts courants nouvellement enregistrés.

Par rapport à la base 2005, le déficit de l'État est ainsi dégradé de 5,6 Md€ en 1997 et 2,0 Md€ en 2006. Il est légèrement amélioré pour les autres années (+0,2 Md€ par an à partir de 1998). Le déficit des administrations de sécurité sociale est dégradé de 7,2 Md€ en 2005 et légèrement amélioré les années suivantes (+0,5 Md€ par an à partir de 2005).

Effet du nouveau traitement des soultes de retraite sur le déficit public



Source : Insee, comptes nationaux.

Le nouveau traitement des crédits d'impôts restituables en base 2010

Le Système européen de comptes (SEC) 2010 distingue deux sortes de crédits d'impôts : les crédits restituables et non-restituables. Un crédit d'impôt est dit « restituable » si le contribuable peut obtenir un remboursement de l'État lorsque l'avantage fiscal excède le montant d'impôt dû. Par exemple, la prime pour l'emploi est un crédit d'impôt restituable car même des ménages peu ou pas imposables peuvent en bénéficier sous la forme d'un versement de l'État. *A contrario*, la réduction d'impôt obtenue pour les dons aux œuvres est « non-restituable », puisqu'elle ne peut pas excéder l'impôt dû et ne donne donc lieu à aucun remboursement. Le SEC 2010 prescrit de comptabiliser les crédits d'impôts restituables comme des dépenses des administrations publiques (APU), et non plus en tant que moindres recettes d'impôts comme le faisait le SEC 1995. En outre, ils sont désormais enregistrés intégralement au moment où le bénéficiaire fait reconnaître sa créance par le fisc, quel que soit le moment où le versement sera effectivement réalisé. Ce nouveau traitement relève donc à la fois les dépenses et les recettes publiques, mais pas nécessairement du même montant chaque année si la créance créée par le crédit d'impôt n'est pas immédiatement recouvrée.

En base 2010, les taux de dépenses et de recettes publiques sont rehaussés à ce titre. Le taux de prélèvements obligatoires publié par l'Insee ne prend en revanche pas en compte ce nouveau traitement des crédits d'impôts restituables, afin de rester plus proche de la charge fiscale réelle pesant sur les ménages et les entreprises.

Les crédits d'impôts restituables enregistrés en dépenses des administrations publiques

Dix dispositifs de crédits d'impôts restituables sont traités de manière spécifique : la prime pour l'emploi (PPE), le crédit d'impôt « développement durable » finançant des installations en faveur des économies d'énergie et du développement durable, le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile, le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt lors de l'achat d'une résidence principale, le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants de moins de six ans, le crédit d'impôt sur les revenus distribués des sociétés, le crédit d'impôt recherche, les prêts et éco-prêts à taux zéro, le crédit d'impôt apprentissage et le crédit d'impôt intéressement. S'y ajoutent une quinzaine de dispositifs destinés aux entreprises, enregistrés globalement étant donné leur faible ampleur. Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), mis en place en 2013, sera intégré dans les comptes nationaux à partir de l'année 2014.

Dans tous les cas, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine, acquittés soit par les ménages soit par les entreprises, sont rehaussés par le nouveau traitement des crédits d'impôts restituables. En 2010, les impôts sont ainsi rehaussés de 17,4 Md€. Les recettes des APU sont relevées en conséquence de 17,4 Md€ ; en regard, leurs dépenses sont accrues de 17,6 Md€. L'écart entre les deux révisions est dû aux caractéristiques spécifiques du crédit d'impôt recherche (cf. *infra*).

La contrepartie en dépenses des administrations publiques varie selon les dispositifs : il peut s'agir d'une subvention (sur les produits, sur les rémunérations, au titre des bonifications d'intérêts, ou encore d'autres subventions d'exploitation), d'une prestation sociale (en espèces ou en nature), d'un transfert courant ou d'une aide à l'investissement (*figure 1*). Cinq dispositifs se traduisent par une subvention : le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile, le crédit d'impôt pour les intérêts d'emprunt lors de l'achat d'une résidence principale, les prêts et éco-prêts à taux zéro, le crédit d'impôt apprentissage et le crédit d'impôt intéressement. Dans le cas de la prime pour l'emploi et du crédit d'impôt pour la garde d'enfants de moins de six ans, les APU versent des prestations en espèces ou en nature aux ménages. Le crédit d'impôt sur les revenus distribués des sociétés est traité en transfert courant. Enfin, le crédit d'impôt développement durable et le crédit d'impôt recherche sont enregistrés en aides à l'investissement.

De faible ampleur, les autres dispositifs assis sur l'impôt sur les sociétés sont traités globalement en autres subventions d'exploitation.

Les mesures portant sur la masse salariale sont réparties entre les entreprises non financières et financières ; les autres dispositifs bénéficiant aux entreprises sont affectés aux seules entreprises non financières par simplification.

1. Crédits d'impôts : dispositifs retenus et traitement en base 2010

Dispositif	Montant 2010 (Md€)	Dépense des administrations publiques	Secteur institutionnel bénéficiaire
Prime pour l'emploi	3,3	Prestation en espèces	Ménages
Crédit d'impôt développement durable	2,6	Aide à l'investissement	Ménages
Crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile			Ménages
Via un ménage employeur	1,2	Subvention sur rémunérations	
Via un prestataire	0,6	Subvention sur les produits	
Crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt lors de l'achat d'une résidence principale	1,5	Bonification d'intérêt	Ménages
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants de moins de six ans	0,9	Prestation en nature	Ménages
Crédit d'impôt sur les revenus distribués des sociétés	0,6	Transferts courants divers	Ménages
Crédit d'impôt recherche			
Impact sur les recettes des administrations publiques	4,9		
Impact sur les dépenses des administrations publiques	5,1	Aide à l'investissement	Entreprises non financières
Prêts et éco-prêts à taux zéro	1,0	Bonification d'intérêt	Circuit Sociétés financières → Ménages (1)
Crédit d'impôt apprentissage	0,4	Subvention sur rémunérations	Entreprises non financières et financières
Crédit d'impôt intéressement	0,1	Subvention sur rémunérations	Entreprises non financières et financières
Autres crédits d'impôts restituables (2)	0,3	Autre subvention d'exploitation	Entreprises non financières
Impact total sur les recettes des administrations publiques	17,4		
Impact total sur les dépenses des administrations publiques	17,6		

(1) Le crédit d'impôt restituable est accordé aux établissements bancaires, afin de compenser leurs moindres recettes d'intérêts perçues sur ce type de prêts. Dans le compte des ménages, une bonification d'intérêt est enregistrée et un versement d'intérêt est imputé en contrepartie.

(2) Compte tenu des faibles montants, ces dispositifs sont traités de manière simplifiée en autres subventions d'exploitation.

Source : Insee, comptes nationaux.

Principaux impacts

Le nouveau traitement du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile abaisse le PIB

Seul le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile affecte le PIB, en l'abaissant (-1,8 Md€ en 2010). Lorsque le ménage est employeur direct, la production du service rendu par le salarié est en effet évaluée par la somme des coûts. La subvention sur rémunérations enregistrée au titre du crédit d'impôt conduit à diminuer cette production et donc la valeur ajoutée (impact de -1,2 Md€ en 2010). Lorsque le ménage recourt à un prestataire, la comptabilisation d'une subvention sur les produits diminue d'autant le produit intérieur brut (-0,6 Md€ en 2010), puisque ce dernier est égal à la valeur ajoutée totale aux prix de base à laquelle sont ajoutés les impôts et retranchées les subventions sur les produits.

Les effets sur les comptes des ménages et des entreprises

En 2010, le revenu disponible brut des ménages est diminué de 5,3 Md€ du fait du nouveau traitement des crédits d'impôts. L'ensemble des dispositifs visant les ménages conduit à relever les impôts courants sur le revenu et le patrimoine versés de 10,8 Md€. En parallèle, les ménages disposent d'un surcroît de revenu disponible de seulement de 5,4 Md€, lié à l'enregistrement de contreparties en recettes pour certains dispositifs (PPE, crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt lors

de l'achat d'une résidence principale, crédit d'impôt sur les revenus distribués des sociétés, prêts et éco-prêts à taux zéro). En revanche, les autres contreparties (pour les crédits d'impôts développement durable, emploi d'un salarié à domicile et garde d'enfant de moins de six ans) n'affectent pas le RDB mais les dépenses de consommation ou les aides à l'investissement. L'ensemble du traitement est toutefois neutre sur la capacité de financement des ménages.

Le taux de marge des entreprises est également modifié. En 2010, l'excédent brut d'exploitation des entreprises non financières est ainsi rehaussé de 0,8 Md€, les crédits d'impôts concernant l'apprentissage et l'intéressement étant désormais enregistrés en subvention sur rémunérations, et un ensemble d'autres dispositifs, de faible ampleur, en autres subventions d'exploitation.

Le cas particulier du crédit impôt recherche, à la fois restituable et reportable

Le besoin / la capacité de financement de chaque secteur institutionnel est généralement préservé, sauf dans le cas du crédit impôt recherche (CIR). Ce crédit d'impôt est en effet reportable dans le temps : s'il est impossible d'imputer le CIR sur l'impôt sur les sociétés à payer une année donnée, en raison d'un bénéfice trop faible par exemple, le crédit excédentaire non imputé constitue une créance sur l'État, qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt dû au titre des trois années suivantes. Au bout de trois ans, la créance résiduelle est remboursable.

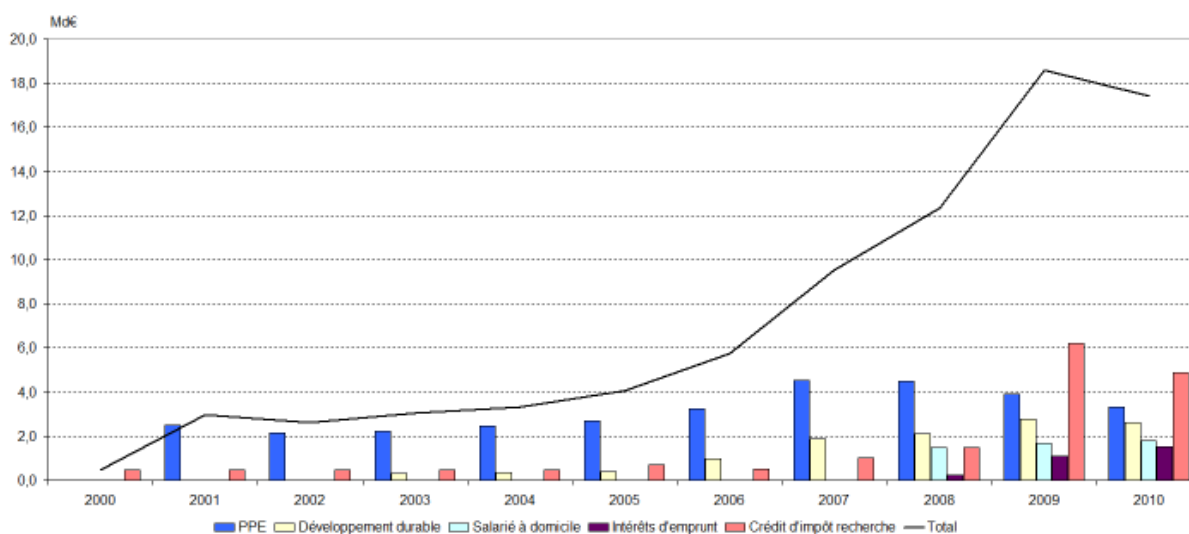
En base 2010, l'impôt sur les sociétés enregistré est celui qui aurait été versé si les entreprises ne bénéficiaient pas du CIR. En contrepartie, les entreprises reçoivent une aide à l'investissement, qui pour l'année n représente les droits acquis auprès de l'État au moment du dépôt de leurs comptes, en fonction des dépenses de recherches qu'elles ont engagées au cours de l'année n-1. Le montant supplémentaire enregistré en aide à l'investissement peut donc différer du surcroît d'impôt, en raison du caractère reportable du crédit d'impôt. En 2010, le besoin de financement des APU est marginalement creusé à ce titre (0,2 Md€ supplémentaire). L'impact sur le déficit public est nettement plus marqué les autres années : le nouveau traitement diminue le déficit public de 1,5 Md€ en 2009 (année où les créances accumulées au titre du CIR font l'objet d'un remboursement anticipé), mais l'alourdit de 2,1 Md€ en 2011, 2,3 Md€ en 2012 et 1,6 Md€ en 2013.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) instauré en 2013 est également restituable et reportable. Il sera traité comme le crédit d'impôt recherche, à partir de l'année de compte 2014.

Un impact sur les recettes des APU marqué depuis les années 2000

L'impact sur les recettes des APU est surtout marqué depuis le début des années 2000, du fait notamment de la mise en place de la prime pour l'emploi (figure 2). En outre, le crédit d'impôt développement durable monte en charge à partir de 2007 et le crédit impôt recherche est particulièrement dynamique en 2009 et 2010.

2. Impact du nouveau traitement des crédits d'impôts restituables sur les recettes des APU



Source : Insee, comptes nationaux.

Modifications du périmètre des administrations publiques au passage à la base 2010

Les administrations publiques sont divisées en quatre sous-secteurs : l'État, les organismes divers d'administration centrale, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale. À l'occasion du changement de base des comptes nationaux, le périmètre de ces sous-secteurs est légèrement modifié.

État

Trois unités qui étaient considérées comme des organismes divers d'administration centrale en base 2005 sont intégrées au sein de l'État :

- le fonds national d'aide au logement (Fnal) ;
- le fonds national des solidarités actives (FNSA) ;
- le fonds national de garantie des calamités agricoles (FNGCA).

Ces fonds ont en effet perdu leur caractère d'unité institutionnelle propre au sens du Système européen de comptes 2010 (SEC 2010), leur comptabilité étant progressivement intégrée à celle de l'État.

Le Fnal est l'unité la plus importante en termes de recettes et de dépenses : en 2010, il verse aux ménages 12,1 Md€ de prestations sociales pour le logement (aide personnalisée au logement et allocation de logement sociale) qui sont maintenant enregistrées dans les dépenses de l'État. Le FNSA verse la part « activité » du revenu de solidarité active (RSA), pour 1,5 Md€ en 2010. Enfin le FNGCA verse aux agriculteurs des indemnités dépendant principalement des aléas climatiques, soit 0,2 Md€ de dépenses en 2010. Le reclassement de ces unités n'a pas d'impact sur la dette publique.

Organismes divers d'administration centrale (Odac)

Le secteur des organismes divers d'administration centrale (Odac) compte environ 700 unités. Dans le cadre du passage à la base 2010, le classement des Odac a été réétudié pour vérifier que les unités présentes répondaient bien aux critères des administrations publiques selon le SEC 2010. En effet, seules les unités pour lesquelles la part des recettes marchandes dans le total des coûts de production est durablement inférieure à 50 % peuvent être considérées comme faisant partie des administrations publiques (APU). Après analyse, certaines unités ont quitté les APU pour être reclassées dans le secteur des sociétés non financières, alors qu'au contraire d'autres ont intégré le champ des APU. La plupart de ces unités reclassées étant de petite taille, l'effet sur le déficit public reste très limité.

Une exception est la société anonyme de gestion de stocks de sécurité (Sagess), qui présente un déficit et une dette significatifs (déficit de 0,3 Md€ en 2010, dette au sens de Maastricht de 2,6 Md€ fin 2010). La Sagess entre dans le champ des ODAC avec le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP). Ces deux unités contrôlées par l'État ont pour mission d'assurer la constitution et la conservation de stocks stratégiques de produits pétroliers, pour les tenir à la disposition de l'État en cas de crise majeure d'approvisionnement. Comme il s'agit d'un service non marchand de nature collective, elles ont été reclassées au sein des administrations publiques.

Administrations publiques locales (Apul)

Le département de Mayotte est intégré aux administrations publiques locales en base 2010, alors qu'il était comptabilisé dans le secteur du « Reste du monde » en base 2005. En 2010, ce reclassement augmente les recettes et les dépenses publiques de 0,4 Md€, avec un effet négligeable sur le déficit.

Grace à une meilleure centralisation des comptabilités locales, des établissements publics fonciers (EPF), des établissements publics d'aménagement (EPA) ainsi que des lycées agricoles ont pu être ajoutés au champ des administrations locales. À l'inverse, certains « budgets annexes » gérant des activités commerciales ont été exclus du champ des Apul en base 2010. Au total, ces modifications conduisent à augmenter les dépenses publiques de 0,5 Md€ et les recettes de 0,1 Md€. Le creusement du déficit provient principalement de l'intégration des EPF dont l'activité consiste notamment à acheter et aménager des terrains.

Administrations de sécurité sociale (Asso)

La caisse de retraite du personnel de la RATP (CRPRATP), créée en 2006, est intégrée au champ des administrations de sécurité sociale en base 2010. Ce reclassement augmente les cotisations reçues (+0,4 Md€ en 2010) et les prestations sociales versées (+0,9 Md€) par les administrations publiques. L'équilibre de la caisse est assuré par une dotation de l'État (0,5 Md€ en 2010) qui est reclassé des « subventions d'exploitation » aux entreprises vers les « transferts courants entre administrations publiques ». Le déficit et le dette publics ne sont pas significativement affectés par l'intégration de la CRPRATP.

Annexe 8

Révision de la dette des administrations publiques au sens de Maastricht, de la dette nette, des actions cotées et titres de participations entre les publications de mai 2013 et mai 2014

I. Dette publique au sens de Maastricht

Entre les publications des comptes nationaux de mai 2013 et mai 2014, la dette des administrations publiques (APU) au sens de Maastricht est revue en raison de l'intégration de nouvelles données sources et de changements de traitements. +19,5 Md€ à la fin 2010, +21,0 Md€ fin 2011 et +21,6 Md€ fin 2012 (*figure 1*).

Le facteur de révision prépondérant est l'intégration d'une partie de la dette de Réseau Ferré de France (RFF) dans la dette publique. Viennent ensuite l'effet du changement de périmètre des APU, avec l'intégration de la Sagess (Société anonyme de gestion des stocks stratégiques), l'extension du champ des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et la prise en compte de Mayotte. En outre, des encours supplémentaires de dette sont pris en compte au sein des administrations publiques locales (Apul) pour les chambres de commerce et de l'industrie (CCI). La troisième source de révision provient de la modification de la consolidation de la dette entre l'État et les organismes divers d'administrations centrales (Odac). Enfin, des changements issus directement des données sources, notamment la prise en compte d'informations plus récentes sur les encours comptables, affectent plus marginalement le niveau de la dette.

Il convient également de noter qu'à partir de 2013 le passif public lié à la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) est reclassé au sein de la dette de Maastricht (*encadré 1*).

1. Révision de la dette au sens de Maastricht sur les années 2010 à 2012

Dette en Md€	2010	2011	2012
Publication du 15 mai 2013 (base 2005, SEC95)	1 595,0	1 716,9	1 833,8
Publication du 15 mai 2014 (base 2010, SEC2010)	1 614,5	1 737,9	1 855,4
Révision	19,5	21,0	21,6
Intégration d'une partie de la dette de RFF dans la dette publique	9,9	10,0	10,5
Changements de champ	4,9	5,2	6,2
Intégration de la Sagess (Odac)	2,6	2,9	3,9
Intégration des encours d'emprunts des CCI (Apul)	1,7	1,6	1,5
Intégration de Mayotte, des EPLE et EPF (Apul)	0,6	0,8	0,7
Révisions sur les dépôts au Trésor	5,4	6,3	3,5
Changement de traitement sur la consolidation Odac	4,3	5,8	3,8
Changement de traitement sur la consolidation Asso	0,6	0,0	0,1
Modification sur les dépôts des Apul	0,5	0,6	0,6
Autres révisions	0,0	0,0	-1,0
Corrections sur la donnée source	-0,7	-0,6	1,6
Révisions sur les données État	-0,6	-0,2	0,8
Révisions sur les données Odac	-0,1	-0,4	-0,2
Révisions sur les données Apul	-0,1	-0,1	0,3
Révisions sur les données Asso	0,1	0,0	0,6

Odac : organismes divers d'administration centrale

Apul : administrations publiques locales

Asso : administrations de sécurité sociale

Source : Insee, DGFIP, Banque de France.

Les principaux facteurs de révision portant sur les années récentes (*figure 2*) ainsi que sur les séries rétropolées depuis 1995 (*tableaux en annexe*) sont détaillés suivant les différents sous-secteurs.

2. Révision de la dette au sens de Maastricht par sous-secteur sur les années 2010 à 2012

en milliards d'euros

	2010	2011	2012
Révision	19,5	21,0	21,6
État	14,7	16,2	14,9
Odac	2,6	2,6	3,7
Apul	2,2	2,2	2,4
Asso	0,1	0,0	0,6

Source : Insee, DGFIP, Banque de France.

Révision de la contribution à la dette de l'État

La contribution de l'État à la dette de Maastricht est rehaussée de 14,7 Md€ en 2010, 16,2 Md€ en 2011 et 14,9 Md€ en 2012. L'inclusion d'une partie des passifs de RFF dans la dette de l'État ainsi que le changement dans le mode de réconciliation entre les données de l'État et des Odac jouent sur les trois années.

- **Reclassement d'une partie de la dette de RFF dans la dette publique**

Le premier facteur de révision est le reclassement d'une partie de la dette de Réseau Ferré de France (RFF) dans la dette publique au sens de Maastricht.

L'entité RFF en elle-même n'est pas intégrée au sein des administrations publiques en base 2010. La part de ses coûts de production couverts par des recettes marchandes restant supérieure à 50 %, l'Insee maintient, conformément au Système européen de comptes (SEC) 2010, le classement de RFF en société non financière (SNF). Toutefois, RFF ne dégage pas un résultat d'exploitation suffisant pour faire face à ses obligations sans l'appui permanent de l'État. Depuis sa création, l'équilibre financier de RFF repose donc sur des contributions publiques qui représentent une part importante, quoique minoritaire, de ses recettes. En base 2010, la dette de l'État est relevée d'un montant égal à une fraction de la dette de RFF. Cette part est liée à la proportion de concours publics dans les produits d'exploitation de RFF, au niveau des investissements de RFF et à celui des aides à l'investissement versées à RFF par l'État. Le surcroît de dette ainsi imputé à l'État, classé dans la catégorie des emprunts à long terme, s'élève à 9,9 Md€ en 2010, puis 10,0 Md€ en 2011 et 10,5 Md€ en 2012.

Avec ce nouveau traitement, la seule modification apportée au bilan de RFF concerne la structure de sa dette : une fraction de celle-ci est maintenant due à l'État. De son côté, l'État voit sa dette brute augmenter mais pas sa dette nette. Il est en effet considéré que l'État s'endette pour prêter à RFF les fonds nécessaires à ses investissements. Cette créance, équivalente à l'endettement supplémentaire, est enregistrée à l'actif de l'État. Le nouveau traitement de RFF ne modifie pas non plus le déficit public, le surcroît d'actifs équilibrant le surcroît d'endettement.

- **Modification de la méthode de réconciliation entre les données de l'État et celles des Odac**

La dette de Maastricht est une dette consolidée, ce qui signifie qu'elle exclut les passifs d'une unité des APU détenus par une autre unité des APU. En particulier, les dépôts des Odac auprès de l'État (qui représentent un passif de l'État vis-à-vis des Odac) doivent être exclus de la dette de l'État au sens de Maastricht. Cet effet de consolidation est révisé.

Jusqu'à présent, faute d'informations suffisamment précises dans les comptes des Odac concernant leurs créances sur l'État, la comptabilité de l'État était privilégiée pour mesurer les relations entre ces deux sous-secteurs. La notion d'« Odac » (définie par la comptabilité nationale) n'ayant toutefois pas d'équivalent dans la comptabilité de l'État, l'identification des flux entre les deux sous-secteurs

était problématique. Désormais, l'amélioration des informations disponibles sur les Odac permet de donner priorité aux comptabilités de ces unités sur celle de l'État lors du processus de synthèse et de réconciliation des flux financiers et d'améliorer ainsi la qualité du processus de consolidation.

La consolidation évaluée avec la nouvelle méthode est plus faible qu'avec l'ancienne, ce qui conduit à des révisions à la hausse sur la dette de Maastricht de +4,3 Md€ en 2010, +5,8 Md€ en 2011 et +3,8 Md€ en 2012.

- **Modification de la méthode de réconciliation entre les données de l'État et celles des administrations de sécurité sociale**

Le même changement de méthodologie est effectué pour les dépôts au Trésor des administrations de sécurité sociale (en grande majorité des hôpitaux) mais les révisions sont de moindre ampleur : +0,6 Md€ en 2010, +0,0 Md€ en 2011 et +0,1 Md€ en 2012.

- **Modification sur les dépôts des administrations publiques locales**

Les données comptables des administrations publiques locales s'imposaient déjà à l'État depuis le passage à la base 2005. Néanmoins, des reclassements de comptes dans la comptabilité de l'État et plus marginalement les modifications du champ des Apul modifient la consolidation des dépôts au Trésor des administrations publiques locales, avec pour conséquence d'augmenter la contribution à la dette de l'État de +0,5 Md€ en 2010 et +0,6 Md€ en 2011 et 2012.

- **Autres révisions**

En 2012, les 1,5 Md€ de dépôts de l'Unedic identifiés comme des dépôts bancaires lors du compte provisoire sont consolidés parmi les dépôts au Trésor lors du compte semi-définitif. Cette révision entraîne une compensation de même montant sur les dépôts au Trésor non consolidés (-1,5 Md€) qui affecte la contribution de l'État à la dette de Maastricht. En revanche, les dépôts au Trésor des organismes internationaux sont revus à la hausse (+0,6 Md€).

- **Corrections sur les données source**

Les corrections sur la donnée source de l'État réduisent sa contribution à la dette de Maastricht de 0,6 Md€ en 2010 et de 0,2 Md€ en 2011 ; inversement, elle l'accroissent de 0,8 Md€ en 2012.

- En 2010, à la suite d'une recommandation de la Cour des comptes, les opérations réciproques de prêts et emprunts entre l'État et le BACEA (budget annexe Contrôle et exploitation aériens) sont annulées, réduisant la dette de 0,7 Md€.
- En 2011, la révision sur la consolidation des titres émis par l'État (+0,3 Md€) compense quasiment des corrections opérées sur les comptes au Trésor à découvert (-0,4 Md€). La révision sur l'encours de crédits est de -0,1 Md€.
- En 2012, du fait d'une révision de -0,8 Md€ de l'encours des titres émis par l'État et détenus par les autres administrations publiques, la contribution à la dette de l'État augmente de 0,8 Md€.

- **Rétropolation de la dette de l'État**

Les révisions observées sur la dette de l'État en 2010 sont prolongées sur les années antérieures. Ainsi, une réropolation spécifique de la dette de Réseau Ferré de France (RFF) est effectuée, contribuant à la dette de l'État à hauteur de 15,0 Md€ fin 1996 (date de création de RFF), 16,2 Md€ fin 2000 et enfin 10,7 Md€ fin 2009. De même, les changements effectués sur les dépôts au Trésor sont répercutés jusque 2006. Les révisions sur la contribution à la dette de l'État s'échelonnent ainsi entre +0,5 Md€ à la fin 2006, et +2,5 Md€ fin 2009.

L'encours des titres au passif de l'État est modifié depuis 1995. Il s'appuie notamment sur des données de comptabilité de l'État (émissions de dettes négociables par l'Agence France Trésor et reprises de dette), jusqu'alors inutilisées pour les années 1995 à 2000. Sur cette période, l'ampleur

des révisions est variable : elle s'élève par exemple à -1,5 Md€ en 1995, +0,1 Md€ en 1997 et -1,2 Md€ en 1999. À partir de 2000, les révisions sont de moindre amplitude et portent quasi exclusivement sur la consolidation de la dette.

Enfin, lors du passage à la base 2005, les dépôts et cautionnements divers reçus par les ménages avaient été reclassés des prêts court terme vers les dépôts uniquement à partir du premier trimestre 2006. En base 2010, le reclassement est également effectué sur la période 1995-2005. L'impact de ce changement varie de 0,2 Md€ fin 1995 à 0,5 Md€ fin 2005.

Révision de la contribution à la dette des organismes divers d'administrations centrales (Odac)

La contribution à la dette de Maastricht des Odac est révisée de +2,6 Md€ en 2010 et 2011, puis de +3,7 Md€ en 2012, principalement en raison de l'intégration de la Sagess dans le champ des administrations publiques.

- **Intégration au champ des administrations publiques de la Société anonyme de gestion des stocks de sécurité (Sagess)**

La société anonyme de gestion de stocks de sécurité (Sagess) et le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP), deux unités contrôlées par l'État, sont reclassées dans le champ des Odac en base 2010. La mission du couple CPSSP / Sagess consiste à assurer la constitution et la conservation de stocks stratégiques de produits pétroliers, pour les tenir à la disposition de l'État en cas de crise majeure d'approvisionnement. Il s'agit d'un service non-marchand de nature collective, ce qui implique de les classer au sein des administrations publiques d'après le Système européen de comptes. Seule la Sagess présente un bilan significatif, sous forme de dette bancaire et obligataire. Sa contribution à la dette de Maastricht est de 2,6 Md€ à la fin 2010, 2,9 Md€ fin 2011 et 3,9 Md€ fin 2012, l'accroissement rapide de la dette après 2010 étant imputable à un relèvement du niveau minimal des stocks stratégiques.

Encadré 1

Reclassement du passif public lié à la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) au sein de la dette de Maastricht à partir de 2013

La contribution au service public de l'électricité (CSPE) est prélevée sur les consommateurs d'électricité dans le but de dédommager les opérateurs de marché (essentiellement EDF) des surcoûts engendrés par les obligations qui leur sont imposées par la loi sur le service public de l'électricité. Les charges supportées par les opérateurs proviennent des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biomasse...), des surcoûts de production et d'achat d'électricité dans les zones non interconnectées (essentiellement les DOM-COM y compris Mayotte et la Corse) et de certains coûts liés à des dispositions sociales (tarif de première nécessité notamment).

Entre 2007 et 2012, le montant de la contribution CSPE (fixé par la loi) s'est avéré systématiquement inférieur aux charges supportées par les opérateurs. Le déficit correspondant était à la charge d'EDF. En comptabilité nationale, ce déséquilibre s'est traduit par la naissance d'une créance d'EDF sur l'État atteignant 3,9 Md€ fin 2012. Cette créance informelle était considérée comme un « autre compte à payer » et n'était pas incluse dans la dette de Maastricht.

En janvier 2013, EDF et l'État ont conclu un accord pour que le groupe soit compensé des déficits accumulés au titre des charges de service public de l'électricité. Cet accord prévoit le remboursement de la créance constituée du déficit de la CSPE au 31 décembre 2012 et des coûts de portage de la dette induits pour le groupe d'ici 2018. Cette reconnaissance formelle du passif de l'État conduit à modifier son classement en comptabilité nationale : les encours en « comptes à payer » (hors dette de Maastricht) basculent en « crédits long terme » (inclus dans la dette), à partir du premier trimestre 2013.

- **Rétropolation de la dette des Odac**

Avant 2010, la dette des Odac est modifiée pour deux raisons. Tout d'abord, des données comptables sont intégrées sur la Sagess. En 1995, la Sagess avait 0,5 Md€ de dettes contractées sous forme de prêts long terme tandis qu'en 2009 sa dette, dorénavant sous forme de titres de créance, atteignait 2,6 Md€. Ensuite, des reclassements sont effectués des titres à court terme vers les titres à long terme. C'est en particulier le cas pour les EMTN (Euro Medium Term Notes – bons à moyen terme négociables) émis en 2003 par l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières (ERAP). La dette de l'ERAP s'élevait à 9,4 Md€ fin 2003 puis à 6,4 Md€ fin 2006, avant d'être finalement reprise par l'État fin 2008.

Révision de la contribution à la dette des administrations publiques locales (Apul)

Par rapport à la publication des comptes nationaux de mai 2013, la contribution à la dette des Apul est revue d'un peu plus de 2 Md€ par an sur les trois années (respectivement +2,2 Md€ en 2010, 2,2 Md€ en 2011 et 2,4 Md€ en 2012).

Cette révision provient principalement de la prise en compte des encours d'emprunts des chambres de commerce et de l'industrie (CCI). Ces unités ont rejoint le champ des administrations publiques lors du passage à la base 2005 des comptes nationaux. Toutefois, l'encours de leurs emprunts n'avait pas été intégré car les données comptables de bilan n'étaient pas disponibles au moment du changement de base précédent. La contribution à la dette de Maastricht des CCI résultait ainsi du seul cumul des flux observés à partir de l'année 2008. En base 2010, cet encours a pu être introduit à la suite de l'amélioration de la centralisation des informations comptables. Fin 2010, la dette au sens de Maastricht des CCI s'élève à 1,7 Md€ (respectivement 1,6 Md€ fin 2011 et 1,5 Md€ fin 2012).

D'autres facteurs jouent également dans la révision de la contribution à la dette des Apul. Ainsi, l'extension du champ des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et l'intégration de Mayotte la font augmenter de +0,6 Md€ fin 2010, +0,7 Md€ fin 2011 et +0,7 Md€ fin 2012.

- **Rétropolation de la dette des Apul**

La dette des administrations publiques locales est également révisée sur la période 1995-2009 pour prendre en compte l'intégration de nouvelles unités (CCI, EPL, Apul de Mayotte) dans le champ des Apul. Pour ces unités entrantes, un profil similaire à celui des emprunts du reste des Apul est imputé. L'encours des prêts long terme des Apul est ainsi révisé en moyenne de +1,3 Md€ sur la période 1995-2004, puis de 1,5 Md€ fin 2006 et de 1,8 Md€ fin 2009.

Révision de la contribution à la dette des administrations de sécurité sociale (Asso)

En 2010 et 2011, la contribution à la dette des administrations de sécurité sociale est quasi inchangée par rapport à la base 2005. En 2012, elle est rehaussée de +0,6 Md€ à la suite de révisions d'encours sur les titres de créance (+0,2 Md€) et les crédits (+0,4 Md€).

- **Rétropolation de la dette des Asso**

Sur la période 1997-2009, le partage court terme/long terme de la dette négociable émise par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) est modifié. Cette modification se traduit par une augmentation moyenne de l'encours des titres long terme de 1,0 Md€ sur la période 1998-2000, de 2,5 Md€ sur 2001-2003, de 9,8 Md€ en 2006 et inversement à une diminution de l'encours de 4,3 Md€ fin 2004 et de 1,6 Md€ fin 2005. En outre, les révisions observées sur les encours comptables des organismes de sécurité sociale sont prolongées jusqu'en 1995, occasionnant une augmentation de la dette des Asso de +0,1 Md€ fin 1995, +0,3 Md€ fin 2002 et +0,3 Md€ fin 2009.

Encadré 2

Révisions du ratio dette / PIB entre les publications successives

La publication du 15 mai 2013 a mobilisé des données élaborées en base 2005, au numérateur (dette) comme au dénominateur (PIB).

La publication du 15 mai 2014 mobilise exclusivement des données élaborées en base 2010, au numérateur comme au dénominateur.

1. Origine des révisions intervenues entre les différentes publications

en milliards d'euros

	2010	2011	2012	2013
Publication du 15 mai 2013				
Dette notifiée (1)	1 595,0	1 716,9	1 833,8	
PIB	1 936,7	2 001,4	2 032,3	
Dette / PIB	82,4%	85,8%	90,2%	
Corrections sur la donnée de source, révisions sur les dépôts au Trésor, intégration des CCI, EPLE, EPF et Mayotte (*) (2)				
	7,0	8,0	7,2	
Notification du 1er avril 2014				
Dette notifiée (3) = (1) + (2)	1 602,0	1 724,9	1 841,0	1 925,3
PIB	1 936,7	2 001,4	2 032,3	2 059,9
Dette / PIB	82,7%	86,2%	90,6%	93,5%
Intégration d'une partie de la dette de RFF (*) (4)				
	9,9	10,0	10,5	10,8
Reclassement de la SAGESS en Odac (*) (5)				
	2,6	2,9	3,9	4,3
Publication du 15 mai 2014				
Dette notifiée (6) = (3) + (4) + (5)	1 614,5	1 737,9	1 855,4	1 940,4
PIB	1 998,5	2 059,0	2 091,1	2 113,7
Dette / PIB	80,8%	84,4%	88,7%	91,8%
Révision par rapport à la notification du 1er avril (en points)	-1,9	-1,9	-1,8	-1,9
dont effet numérateur	0,7	0,7	0,7	0,7
dont effet dénominateur	-2,6	-2,4	-2,6	-2,4

(*) Cf. tableau 1.

Source : Insee.

Entre ces deux publications, la notification de finances publiques intervenue le 1er avril 2014 était en revanche de nature hybride (figure 3). Comme les autres pays de l'Union européenne, la France était tenue de notifier le ratio de dette publique pour les années 2013 et antérieures en Système européen de comptes 1995 (SEC 1995). Le PIB utilisé pour ces notifications est donc le PIB annuel en base 2005 publié le 15 mai 2013 s'agissant des années 2012 et antérieures, et le PIB annuel brut issu de la publication des résultats détaillés des comptes trimestriels du 31 mars 2014 (toujours élaborés en base 2005) pour l'année 2013.

Pour des raisons opérationnelles liées à la proximité des deux publications, il n'a pas été possible de produire une estimation de la dette strictement conforme aux concepts et méthodes de la base 2005 pour le 1er avril 2014. La dette notifiée le 1er avril inclut donc l'impact de l'ensemble des modifications de la base 2010, à l'exception toutefois du reclassement de la Sagess et de l'intégration d'une partie de la dette de Réseau Ferré de France (RFF) dans la dette de Maastricht. En effet, l'analyse précise de ces deux points n'était pas achevée à la date du 1er avril 2014.

II. Dette publique nette

La dette au sens de Maastricht, brute, ne rend compte que d'une partie de la situation financière des administrations publiques.

Pour mieux éclairer cette situation et la soutenabilité des finances publiques, on peut mettre en regard de la dette publique, qui représente certains passifs, les actifs financiers correspondants détenus par les administrations publiques. On construit une dette nette qui est égale à la dette de Maastricht diminuée des actifs suivants : la trésorerie, les placements à court terme, les crédits et les titres de créances négociables détenus sur des acteurs privés. Ces instruments financiers sont évalués à leur valeur faciale, comme la dette au sens de Maastricht.

La dette nette des administrations publiques est révisée de +7,1 Md€ en 2010, de +8,2 Md€ en 2011 et de +9,6 Md€ en 2012 (figure 3).

3. Révision de la dette nette sur les années 2010 à 2012

	2010	2011	2012
Révision	7,1	8,2	9,6
État	5,1	5,9	4,3
Odac	8,4	8,0	8,6
Apul	-0,5	-0,5	-0,3
Asso	-5,9	-5,3	-2,9

Source : Insee, DGFIP, Banque de France.

L'intégration d'une partie des passifs de Réseau Ferré de France (RFF) dans la dette de l'État n'a pas d'impact sur la dette nette de ce dernier, car une créance de même montant est inscrite à son actif. L'augmentation de la dette nette de l'État est donc presque intégralement expliquée par les autres éléments de révision de la dette brute, ses actifs étant peu revus.

Pour les organismes divers d'administration centrale (Odac), la révision de la dette nette est sensiblement supérieure à celle de la dette brute. La révision des actifs porte essentiellement sur les dépôts bancaires, qui sont revus en baisse à la suite notamment d'un meilleur partage dans les données sources entre les dépôts au Trésor et les dépôts bancaires.

La dette nette des administrations publiques locales (Apul) est peu révisée par rapport à la base 2005 : la hausse de la dette brute est compensée par l'intégration des encours de dépôts bancaires des chambres de commerce et d'industrie.

Enfin, la dette nette des administrations de sécurité sociale (Asso) est révisée à la baisse : elle diminue de 5,9 Md€ en 2010, de 5,3 Md€ en 2011 et de 2,9 Md€ en 2012. La dette brute étant peu modifiée, l'origine de ce changement provient des actifs, et plus particulièrement des titres de créance négociables, qui étaient sous-évalués précédemment. En 2012, ce phénomène est atténué par l'intégration de nouvelles informations sur des unités absentes lors du compte provisoire, qui réalisent des cessions d'actifs.

III. Actions cotées et titres de participation

Les administrations publiques détiennent également d'autres formes d'actifs financiers liquides qui ne rentrent pas dans le périmètre de la dette publique nette. Ils correspondent à des actions d'entreprises cotées et à des titres d'organismes de placement collectif (OPC). La valeur de ces actifs est plus volatile, car très dépendante de l'évolution des marchés boursiers.

Les révisions portent essentiellement sur les administrations de sécurité sociale, dont les participations sont revues à la hausse de 19,0 Md€ en 2010, de 18,2 Md€ en 2011 et de 17,9 Md€ en 2012 (*figure 4*). D'une part, les actions non cotées détenues par le régime social des indépendants (RSI) et valorisées à environ 9 Md€ sont reclassées en OPC. D'autre part, des détentions d'actions cotées des administrations de sécurité sociale, principalement détenues par le fonds de réserve des retraites (FRR) et l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco), sont révisées à la hausse d'environ 10 Md€, du fait de l'intégration de nouvelles informations comptables.

4. Révision des actions cotées et titres de participation sur les années 2010 à 2012

	2010	2011	2012
Révision	16,6	16,5	16,7
État	-0,4	-0,2	1,4
Odac	-1,8	-1,3	-2,2
Apul	-0,2	-0,2	-0,3
Asso	19,0	18,2	17,9

Source : Insee, DGFIP, Banque de France.

Annexe : révision de la dette au sens de Maastricht depuis 1995

Révision par sous-secteur de la dette annuelle au sens de Maastricht

	État	Odac	Apul	Asso	Total
1995	-1,1	0,6	1,3	0,1	0,9
1996	15,5	0,6	1,3	0,1	17,6
1997	16,6	0,8	1,3	0,1	18,7
1998	17,2	0,8	1,4	0,1	19,5
1999	15,7	1,0	1,4	0,0	18,1
2000	16,6	1,2	1,3	0,1	19,2
2001	16,9	1,3	1,4	0,3	19,9
2002	16,6	1,5	1,3	0,3	19,7
2003	17,2	1,7	1,4	0,2	20,6
2004	16,3	1,9	1,5	0,5	20,2
2005	15,4	2,0	1,5	0,4	19,4
2006	14,6	2,3	1,7	0,5	19,1
2007	14,4	2,4	1,8	0,5	19,2
2008	13,8	2,7	2,0	0,6	19,1
2009	13,7	2,7	2,1	0,3	18,8
2010	14,7	2,6	2,2	0,1	19,5
2011	16,2	2,6	2,2	0,0	21,0
2012	14,9	3,7	2,4	0,6	21,6

Source : Insee, DGFIP, Banque de France.

Révisions par instrument de la dette annuelle au sens de Maastricht

	Dépôts		Titres		Crédits		Total
	Dépôts transférables	Autres dépôts	court terme	long terme	court terme	long terme	
1995	0,0	0,2	0,0	-1,5	0,5	1,7	0,9
1996	0,0	0,2	-0,8	1,0	0,5	16,7	17,6
1997	0,0	0,3	-0,3	0,4	0,5	17,8	18,7
1998	0,0	0,5	-1,2	1,1	0,3	18,8	19,5
1999	0,0	0,6	-2,5	1,4	0,2	18,5	18,1
2000	0,0	0,6	-3,6	3,7	0,2	18,3	19,2
2001	0,0	0,6	-7,9	8,6	0,5	18,1	19,9
2002	0,0	0,6	-7,4	8,3	0,5	17,7	19,7
2003	0,0	0,6	-15,3	16,7	0,4	18,2	20,6
2004	0,0	0,5	-5,1	7,0	0,8	17,0	20,2
2005	0,0	0,5	-7,6	9,8	0,7	15,9	19,4
2006	0,5	0,0	-15,6	18,0	1,4	14,7	19,1
2007	1,1	0,1	0,9	1,7	1,4	14,0	19,2
2008	1,6	0,3	0,8	2,0	1,5	12,8	19,1
2009	2,1	0,1	0,9	1,5	1,9	12,3	18,8
2010	2,9	2,0	0,4	2,0	1,3	10,9	19,5
2011	3,8	2,1	1,0	1,9	0,9	11,2	21,0
2012	3,0	0,5	1,1	3,8	1,2	12,0	21,6

Source : Insee, DGFIP, Banque de France.

L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée

En comptabilité nationale, toute forme d'activité entreprise sur le territoire par les agents économiques doit être intégrée dans le produit intérieur brut, y compris celle qui ne peut pas être directement observée, parce que dissimulée ou informelle. On considère ici des activités à la fois productives du point de vue économique et légales dans leur principe, même si elles échappent à une observation directe de l'appareil statistique.

Au total, l'économie non observée qu'il convient d'ajouter à la richesse produite directement mesurable via l'appareil statistique s'élève à 68,1 Md€ en 2010, inchangée en base 2010 par rapport à la base 2005 (*figure 1*). Elle représente 3,4 % du PIB en base 2010. Ce montant correspond au montant d'activité dissimulée ajoutée à l'estimation du PIB pour rendre cette dernière exhaustive ; il ne correspond pas à l'activité dissimulée totale en France, car une partie du PIB est estimée à partir d'informations pouvant comprendre des activités dissimulées. Par exemple, l'estimation des loyers se fait sur la base du parc de logements et non sur la base de données fiscales, elle n'est donc pas affectée par l'éventuelle fraude de propriétaires qui omettraient de déclarer les loyers perçus. Il en va de même pour la production agricole, évaluée à partir des quantités produites, et pour la production en action sociale estimée à partir d'enquêtes auprès des ménages, intégrant probablement une partie de l'activité dissimulée. Pour ces raisons, il est en outre délicat de comparer les estimations du poids de l'économie non observée d'un pays à l'autre car les écarts reflètent aussi bien la manière dont les différents systèmes statistiques sont organisés que des différences dans le poids de la fraude ou de l'économie informelle.

1. Montants d'activités inobservées en 2010, en base 2005 et en base 2010

	en milliards d'euros		
	Base 2005	Base 2010	Révision
Activités dissimulées par les entreprises déclarées	52,2	51,9	-0,3
Fraude sur la valeur ajoutée	41,4	40,7	-0,6
Écart TVA	10,8	11,2	0,3
Activités générées par des entités économiques non déclarées	15,9	16,2	0,3
Activités dissimulées par les entreprises sans activité juridique (hors contrebande)	13,3	13,4	0,1
Contrebande	0,3	0,6	0,3
Recours au travail au noir par les ménages	2,2	2,2	0,0
Total	68,1	68,1	0,0

Source : Insee, *comptes nationaux*.

L'évaluation de l'économie non observée ainsi définie comporte deux volets.

L'activité dissimulée par des entreprises déclarées

Certaines entreprises ne déclarent pas une partie de leur activité à l'administration fiscale, dans le but de payer moins d'impôt. Estimée à partir d'une étude sur les contrôles fiscaux menée en 2011¹, cette activité dissimulée se monte, pour l'année 2010, à 40,7 Md€ en base 2010 contre 41,4 Md€ en base 2005.

Par ailleurs, en appliquant les taux de TVA applicables aux différents éléments de la demande, produit par produit, la comptabilité nationale est à même de reconstituer le montant de TVA que

¹ Claudie Louvot-Runavot (2011), « [L'évaluation de l'activité dissimulée des entreprises](#) », Document de travail n° G2011/09, Insee.

L'État devrait théoriquement percevoir, pour le comparer ensuite à la TVA effectivement perçue – enregistrée par ailleurs dans le compte des administrations publiques. L'écart ainsi constaté est significatif, précisément parce que la comptabilité nationale intègre dans son évaluation de la demande l'activité dissimulée par les entreprises. Autrement dit, en première approximation, cet écart est dû au fait que les entreprises, lorsqu'elles dissimulent de l'activité, ne reversent pas au fisc la TVA qu'elles font payer au client final. Toutefois, la valeur précise de cet écart peut également résulter d'aléas statistiques, inévitables lors du processus visant à réconcilier dans un cadre comptable unifié l'ensemble des sources de données mobilisées. « L'écart TVA » est estimé en 2010 à 11,2 Md€ en base 2010, contre 10,8 Md€ en base 2005.

L'activité générée par des entités non déclarées

Cette partie de l'économie non observée recouvre des activités variées.

Il s'agit d'une part de l'activité des entreprises sans existence juridique. La comptabilité nationale opère à ce titre un certain nombre de redressements dont le montant total est, en 2010, de 13,4 Md€ en base 2010 contre 13,3 Md€ en base 2005. À cette activité s'ajoute la contrebande, estimée à 0,6 Md€ en 2010 en base 2010 contre 0,3 Md€ en base 2005.

Il s'agit d'autre part du recours par certains ménages à l'emploi, rémunéré de façon informelle, de personnes pour effectuer des travaux domestiques (en un sens large : des travaux de ménage, de repassage mais aussi des activités relevant de l'action sociale comme la garde d'enfants ou l'aide aux personnes dépendantes). L'activité correspondante est évaluée en 2010 à 2,2 Md€ en base 2010 comme en base 2005.

La méthode d'estimation de l'activité dissimulée des entreprises ayant une existence juridique n'a pas été revue

En base 2010, l'estimation de l'activité dissimulée des entreprises ayant une existence juridique s'appuie sur une étude menée pour la base 2005, exploitant les résultats des contrôles fiscaux effectués par la Direction générale des finances publiques (DGFIP)². En se fondant sur les rectifications opérées par les services fiscaux sur les entreprises contrôlées et en prenant en compte le fait que les contrôles fiscaux sont ciblés sur les entreprises ayant la plus forte probabilité de frauder, ces rectifications sont extrapolées à l'ensemble des entreprises.

La modification de la structure de l'économie (par secteur d'activité et par secteur institutionnel, notamment le partage entre les sociétés non financières et les entreprises individuelles) entre la base 2005 et la base 2010 change légèrement cette extrapolation, ce qui explique la révision des activités dissimulées des entreprises déclarées (-0,6 Md€), évaluées en base 2010 à 40,7 Md€ en 2010.

Comme à chaque changement de base, l'écart TVA est révisé

Un changement de base est l'occasion de revenir sur les taux de TVA non déductibles qu'il convient d'appliquer aux différents biens et services de l'économie, à la fois à un niveau très fin de la nomenclature des produits et par type d'emploi (consommation intermédiaire, consommation finale, investissement). Ce travail s'est appuyé sur les travaux des experts en fiscalité de la direction générale du Trésor. Par ailleurs, les niveaux des emplois par produit, et par branche et secteur institutionnel en ayant l'usage ayant été revus, le niveau de la TVA théorique a été également révisé de ce fait.

Au total, la TVA théorique a été revue de 0,3 Md€ à la hausse, du fait essentiellement du changement de niveau des emplois. En effet, l'impact de la révision des taux de TVA est globalement neutre mais

² Claudie Louvot-Runavot (2011), op. cit.

les modifications peuvent être plus importantes par produit et par emploi : du fait des changements de taux, la TVA perçue sur la consommation finale est révisée à la baisse de 2,1 Md€ et à la hausse de 2,2 Md€ pour la FBCF et la CI dans leur ensemble.

Nouvelle estimation de la contrebande

La base 2010 prend en compte une nouvelle estimation de la contrebande de tabac fondée sur le *Rapport sur l'observation du marché illicite de tabac en France* rédigé conjointement par l'Office français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et par l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)³. Les montants achetés illégalement sont estimés en confrontant les quantités consommées de tabac aux quantités vendues par des détaillants agréés. Par ailleurs, le partage de ces montants entre la marge des contrebandiers lors de la revente et la valeur des importations illégales a également été revu. Seule la marge des contrebandiers rehausse le PIB.

En revanche, la contrebande d'alcool n'est pas retenue, l'étude des saisies d'alcool effectuées par les services douaniers ainsi que des prix relatifs de l'alcool en France et dans les pays frontaliers ayant conclu à un impact négligeable sur le PIB français.

Au total, la prise en compte de la contrebande amène à rehausser le PIB de 0,6 Md€ en 2010 en base 2010 contre 0,3 Md€ en base 2005.

L'estimation de l'activité économique générée par les autres entités économiques non déclarées est inchangée

Faute de source d'information, l'estimation de l'activité des entreprises n'ayant pas d'existence juridique est principalement déterminée à dire d'experts, et affectée de manière sélective à des activités supposées être des niches de travail clandestin (bâtiment, services personnels, etc.). Les taux de fraude pour travail clandestin n'ayant pas été revus, c'est la révision à la marge de la structure de l'économie par secteur d'activité, entre sociétés non financières et entreprises individuelles, qui explique le très léger écart entre la base 2005 et la base 2010. De même, le recours des particuliers à des personnes rémunérées de façon informelle est quasi inchangé.

³ Lalam N., Weinberger (INHESJ) D., Lermenier A., Martineau H. (OFDT), [L'observation du marché illicite de tabac en France](#), Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, 2012.

Consommation finale des ménages : de la base 2005 à la base 2010

En base 2010, la dépense de consommation finale des ménages s'établit à 1 082 Md€ toutes taxes comprises pour l'année 2010, soit 54,2 % du produit intérieur brut (PIB). Ce montant est révisé à la baisse de 2,9 Md€ : il était de 1 085 Md€ en base 2005 (56,0 % du PIB).

À chaque changement de base, les montants de la consommation des ménages sont remis à niveau pour les années de base. Ce travail est d'autant plus nécessaire que l'actualisation des séries en année courante se concentre sur les seuls taux annuels d'évolution, en s'interdisant toute remise en cause des niveaux de départ.

1. Dépenses de consommation finale des ménages en valeur révision entre la base 2005 et la base 2010

	en milliards d'euros	
	2009	2010
Montant de la dépense de consommation, base 2005	1 057,7	1 085,3
Montant de la dépense de consommation, base 2010	1 051,5	1 082,4
Écart nouvelle base / ancienne base	-6,3	-2,9
Décomposition de l'écart		
Changements conceptuels	0,5	-0,9
Crédit d'impôt	-2,6	-2,7
Assurances (SEC)	1,5	0,2
Certificats d'immatriculation	1,5	1,5
Révisions méthodologiques	4,7	10,0
dont assurances	1,5	6,3
dont prestations sociales en nature	1,5	1,1
dont organismes de placement collectif	1,4	1,4
dont intégration des DOM dans l'automobile	0,8	1,3
dont action sociale	-0,2	0,0
Prise en compte des données d'entreprise	-5,2	-7,2
Prise en compte des dernières données externes disponibles	-6,5	-5,2
Modification du territoire national	0,7	0,8
Autres	-0,4	-0,4

Source : Insee, comptes nationaux.

Trois grands types de révisions

Les changements conceptuels mineurent légèrement la consommation (-0,9 Md€ en 2010)

Quelques révisions de niveaux de la consommation découlent du nouveau Système européen de comptes (passage du SEC 1995 au **SEC 2010**).

Le nouveau traitement des crédits d'impôt¹ mineure la dépense de consommation des ménages de 2,7 milliards d'euros en 2010. Le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile se traduit par une subvention versée par les administrations publiques, qui vient en déduction de la consommation finale effective des ménages en services domestiques et services liés aux bâtiments et à l'aménagement paysager. Le crédit d'impôt relatif aux frais de garde d'un enfant de moins de 6 ans est comptabilisé

¹ Voir annexe 6 : « Le nouveau traitement des crédits d'impôts restituables en base 2010 »

comme une prestation sociale en nature, en dépense individualisable des administrations publiques. À consommation effective inchangée, la dépense des ménages s'en trouve donc réduite pour les produits d'action sociale sans hébergement (plus spécifiquement l'accueil des jeunes enfants).

La consommation des ménages en assurance dommages est modifiée par le SEC 2010 : elle se définit désormais comme la différence entre les primes collectées et les indemnités attendues (et non plus les indemnités effectivement versées)², ce qui en modifie la temporalité. Il en résulte une révision de la consommation des ménages en assurances, faible en 2010 (+0,2 Md€), plus marquée en 2009 (+1,5 Md€).

La taxe sur les certificats d'immatriculation (anciennement dénommés cartes grises) est désormais comptabilisée en impôt sur les produits et non plus en impôt sur le revenu ou le patrimoine car elle est due par l'acheteur lors de chaque transaction. Ce reclassement engendre donc une dépense de consommation supplémentaire des ménages qui rehausse la consommation en automobile (voitures neuves, voitures d'occasion et camping-cars) de +1,5 Md€ en 2010.

Les révisions méthodologiques sont à l'origine de nettes révisions à la hausse (+10,0 Md€ en 2010)

Les changements de base sont traditionnellement le moment privilégié pour porter un regard critique sur les modes d'évaluation de la consommation des ménages et amender les méthodologies employées jusqu'alors.

L'apport de nouvelles sources et l'amélioration du traitement des sources existantes se traduisent par des révisions d'ampleur importante. Ainsi la consommation des ménages en assurances est augmentée de 6,3 Md€ en 2010 en raison notamment de la refonte du passage au compte des assurances et de l'actualisation de clés de ventilation de la production d'assurance-dommages entre secteurs institutionnels. En particulier, les activités d'assurance sur les dommages corporels des assureurs-vie et les activités d'assurance-vie des mutuelles et des instituts de prévoyance sont désormais prises en compte. Par ailleurs, les frais de transaction des organismes de placement collectif (OPC) ont été réestimés, avec un meilleur enregistrement des frais de négociation et un plus grand nombre de fonds de placement suivis, ce qui rehausse la consommation en OPC de 1,4 Md€ en 2010.

Les prestations sociales en nature des administrations publiques correspondent à des transferts sociaux destinés à alléger la charge financière des ménages vis-à-vis de certains risques ou besoins sociaux. Le contour de ces prestations a été clarifié, en particulier sur les champs de la santé et du logement, ce qui se traduit directement sur le reste à charge des ménages : le montant total de ces prestations ayant été revu à la baisse, la dépense de consommation finale des ménages est majorée de 1,1 Md€ en 2010 en contrepartie. Pour le logement, la frontière entre prestations sociales en nature ou en espèces a été corrigée : les aides aux locataires sont enregistrées comme des prestations sociales en nature (loyers réels), et les aides aux propriétaires accédants (pour rembourser un prêt), comme des prestations en espèces. Les prestations sociales en nature relatives au logement étant diminuées, la dépense de consommation des ménages en logement est rehaussée. Dans le domaine de la santé, les services de soins infirmiers à domicile font désormais partie des prestations sociales en nature en action sociale marchande alors qu'ils étaient considérés comme une dépense de santé marchande en base 2005. À l'inverse, les unités de soins de longue durée sont comptabilisées en santé non marchande, et non plus comme une prestation sociale en nature en action sociale marchande.

La clarification du contour des prestations sociales en nature a également permis de redéfinir le partage de la consommation effective des ménages entre les secteurs institutionnels – ménages ou administrations publiques : en base 2010, la consommation de gaz industriels et d'équipements d'irradiation médicale, électromédicaux et électrothérapeutiques (pacemakers par exemple) est partagée entre les ménages et les administrations publiques, alors qu'on la considérait comme prise en charge intégralement par les administrations publiques en base 2005.

² Voir annexe 3 : « L'assurance dans les comptes nationaux en base 2010 ».

Au-delà du contour des prestations sociales, le niveau de la dépense en action sociale a été revu marginalement. Enfin la consommation de tabac et en agences immobilières est mieux appréhendée avec le recours à de nouvelles sources (notamment sur la contrebande de tabac³³), mais l'impact est limité (respectivement +0,2 Md€ et -0,1 Md€ en 2010).

La couverture du champ de la consommation des ménages a été améliorée. La consommation automobile dans les DOM et les jeux de hasard en ligne suite à l'ouverture de la concurrence sont désormais pris en compte.

De même, quelques **partages entre produits** ont été revus. Le coût de l'achat d'un téléphone portable acquis dans le cadre d'une offre liée à un abonnement est mieux isolé de l'abonnement lui-même. Les gardiens d'immeubles sont considérés comme un service associé au service de logement, et non plus comme une activité des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique ou comme une consommation en services aux entreprises ; la consommation en services de gardiens d'immeubles est désormais classée en consommation de services immobiliers.

Confrontation et actualisation de sources révisent fortement la consommation à la baisse (-12,4 Md€ en 2010)

Les niveaux de consommation des ménages par produit ont été réexaminés en retenant, selon les produits, d'une part les données de la statistique d'entreprises sur la consommation commercialisable issues d'Ésane et la ventilation du chiffre d'affaire par type de clientèle donnée par les enquêtes sectorielles annuelles (ESA), d'autre part les différentes sources externes sur la consommation des ménages (panel de consommateurs et de distributeurs GFK, panel de distributeurs Nielsen, ainsi que diverses sources administratives tels que les comptes satellites, l'Autorité de régulation des communications électroniques et postales – Arcep –, la Banque de France, etc.).

La prise en compte des **données d'entreprises** se traduit par une baisse de la consommation des ménages de 7,2 Md€ en 2010. La baisse la plus notable porte sur l'hébergement et la restauration (-7,1 Md€ en 2010), le partage entre consommation intermédiaire des entreprises et consommation finale des ménages ayant été actualisé à partir de la ventilation du chiffre d'affaires des hôteliers et restaurateurs par type de clientèle. La dépense de consommation des ménages diminue également en matériels de transports (-4,2 Md€) et en réparation automobile et de motocycles (-1,8 Md€). Toutefois, la consommation est revue à la hausse pour la construction (+3,6 Md€) et les logiciels et bases de données (+1,8 Md€).

L'actualisation des dernières données externes disponibles conduit à minorer également la consommation des ménages, de 5,2 Md€ en 2010. La consommation de produits agricoles et agro-alimentaires est également globalement revue à la baisse (-4,8 Md€) en raison principalement de l'actualisation des données disponibles (France Agrimer, Kantar Panel, Nielsen). Les autres principales révisions à la baisse concernent les produits pétroliers (-2,0 Md€), les services financiers y compris services d'intermédiation financières indirectement mesurés (SIFIM) (-1,5 Md€) et les loyers (-1,1 Md€). Plusieurs postes sont cependant révisés à la hausse, le plus important étant les dépenses en télécommunications (+3,4 Md€).

La modification du territoire national change peu la consommation des ménages

Mayotte est devenu un département d'outre-mer en 2011. Les comptes nationaux intègrent ce changement territorial (avant même 2011 pour rester à territoire national constant) et la consommation des ménages hors solde territorial est en conséquence rehaussée de 0,8 Md€ en 2010.

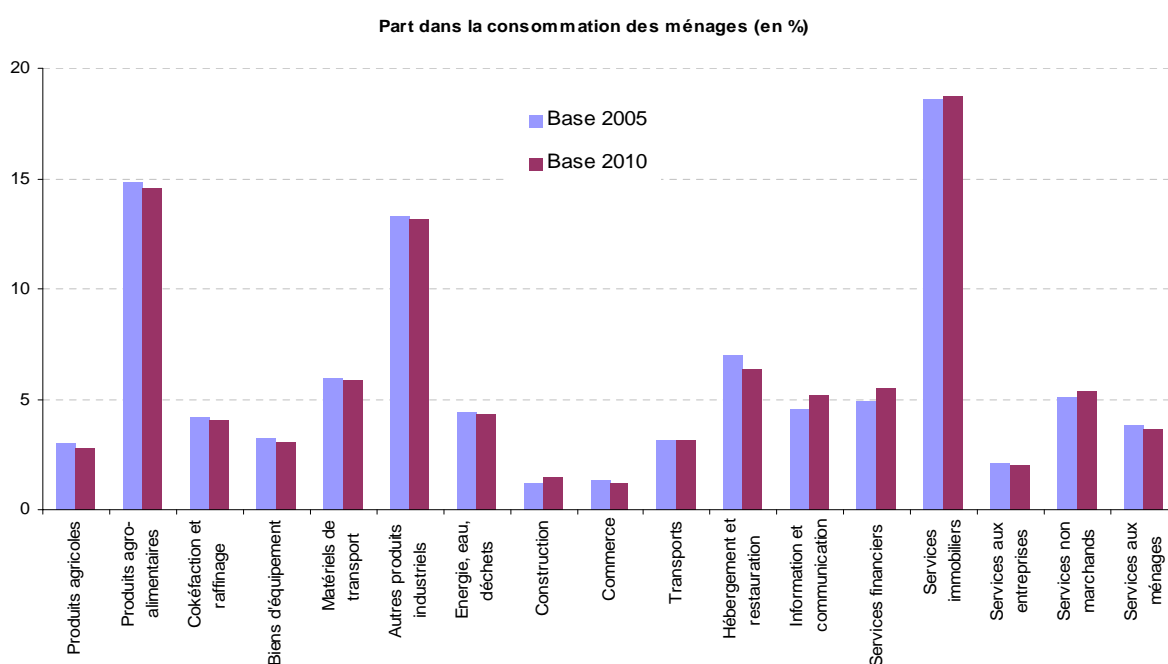
³³ Voir annexe 9 : « L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée ».

La révision globale cache de fortes disparités par produit

Prise globalement, la révision à la baisse de la consommation est relativement faible en 2010. Au total, la structure de la consommation des ménages par grands postes est peu modifiée (*figure 2*). Le poids de l'hébergement et la restauration dans la dépense de consommation et celui des produits alimentaires sont revus à la baisse (respectivement $-0,6$ point et $-0,5$ point). Au contraire, le poids de la consommation en information et communication et celui en services financiers sont rehaussés (respectivement $+0,7$ point et $+0,6$ point).

La révision globale cache de fortes disparités par produit. En effet, le niveau de plus de 320 postes, sur les quelque 400 suivis au niveau détaillé, a été modifié. La part de la consommation de chaque produit dans l'ensemble de la dépense de consommation finale s'en trouve donc revue.

2. Poids des produits dans la consommation des ménages en 2010, en base 2005 et en base 2010



Hébergement-restauration et produits alimentaires subissent les plus fortes révisions à la baisse

La révision globale à la baisse de la consommation des ménages est portée par plusieurs produits (*figure 3*). Au total, la consommation en hébergement et restauration est minorée de 6,9 Md€ en 2010 (dont $-7,1$ Md€ en raison des données d'entreprises). La consommation de produits agricoles et agro-alimentaires et de produits pétroliers est également revue à la baisse de façon notable (respectivement $-5,6$ Md€ et $-2,0$ Md€), en raison principalement de l'actualisation des données disponibles (France Agrimer, Kantar Panel, Nielsen, Comité professionnel du pétrole). Pour ces postes de dépense, les révisions touchent quasiment tous les produits de consommation au niveau le plus fin de la nomenclature. Parmi les produits agricoles ($-2,4$ Md€), seul le niveau de la consommation de légumes a été rehaussé ($+1,2$ Md€). La révision à la baisse des produits agro-alimentaires ($-3,2$ Md€) est liée à la diminution du niveau de consommation en produits alimentaires ($-5,1$ Md€), baisse atténuée par l'augmentation de la dépense de la consommation en boissons et en tabac ($+1,7$ Md€ et $+0,2$ Md€).

La dépense de consommation en réparation automobile et de motocycles est diminuée de 2,0 Md€ en 2010, compte tenu des données d'entreprise.

La dépense de consommation en services aux ménages est abaissée de 1,9 Md€ en 2010. Contrairement aux postes précédents, cette minoration se concentre presque totalement sur un seul produit : les

activités de ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique, en raison des nouveaux traitements des crédits d'impôt et des services de gardiens d'immeubles.

La révision de la consommation en autres produits industriels (-1,8 Md€) concerne principalement l'habillement, les produits en caoutchouc, les articles de sport et les jouets. Elle est imputable à la prise en compte des dernières données disponibles de la statistique d'entreprises, à la réestimation de la consommation intermédiaire des ménages producteurs d'un service de logement⁴ et à la suppression de double comptes entre consommation finale et consommation intermédiaire des ménages. Enfin, le travail sur les prestations sociales en nature révisé, à la baisse, la consommation en produits pharmaceutiques et à usage médical et dentaire (dont les lunettes).

La dépense de consommation en matériels de transport est abaissée au total de -1,1 Md€ en 2010, surtout du fait de la prise en compte des données d'entreprises (-4,2 Md€, concentrés principalement sur la consommation d'équipements automobiles). À l'inverse, le nouveau mode d'enregistrement de la taxe sur les certificats d'immatriculation et l'intégration des DOM dans le chiffrage des achats de véhicules rehaussent la dépense de consommation en matériels de transports (respectivement +1,5 Md€ et +1,2 Md€ en 2010), les dernières données externes disponibles ayant un impact plus marginal (+0,3 Md€).

Au niveau A17 de la nomenclature de produits, les autres révisions sont inférieures à un milliard d'euros. Elles concernent en premier lieu les biens d'équipements (-0,9 Md€ en 2010), touchés principalement par la prise en compte des données d'entreprises (-1,5 Md€) et des changements méthodologiques (+0,9 Md€) sur les prestations sociales en nature et le nouveau partage de certains produits (téléphonie).

La consommation en énergie, eau, déchets est abaissée (-0,7 Md€, dont -0,6 Md€ pour la collecte, traitement et élimination des déchets et réparation) suite à la prise en compte des données externes les plus fraîches.

Le dernier poste, au niveau A17, à faire l'objet d'une révision à la baisse (-0,5 Md€) sont les produits liés aux services aux entreprises. Les motifs de révision sont très divers. En premier lieu, le nouveau traitement des crédits d'impôt et celui des gardiens d'immeubles minorent la consommation en services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (-1,2 Md€). En second lieu, les données d'entreprises rehaussent la consommation en agences de voyage tandis qu'elles diminuent celle en services juridiques et comptables. En troisième lieu, les dernières données externes disponibles augmentent le niveau de la consommation en contrôles techniques.

Information et communication et services financiers rehaussent la consommation

Au niveau A17, les révisions à la hausse concernent moins de postes, mais elles sont plus amples (*figure 3*). L'information et communication (+7,0 Md€) et les services financiers (+6,4 Md€) sont les deux postes qui y contribuent le plus.

L'augmentation de la dépense de consommation en information et communication est due principalement à trois produits : les télécommunications, la programmation, conseil et autres activités informatiques et l'ensemble des produits de l'édition. La consommation en télécommunications (+3,3 Md€) est revalorisée pour tenir compte des dernières données disponibles provenant de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (Arcep) et du changement méthodologique séparant mieux le coût de l'achat d'un téléphone portable du coût de l'abonnement seul dans le cadre d'une offre liée. La dépense en programmation, conseil et autres activités informatiques (+1,7 Md€) fait l'objet d'une nouvelle évaluation à partir des données de la statistique d'entreprises et du partage par clientèle de la production de services. Enfin, l'actualisation des sources disponibles et la prise en compte des données de la statistique d'entreprises révisent la consommation en édition (+2,3 Md€, dont +1,4 Md€ pour les jeux électroniques).

⁴ Voir annexe 11 : « Les loyers en base 2010 ».

La consommation des ménages en services financiers est rehaussée de 6,4 Mds€ au total. La consommation des ménages en assurances est révisée de +6,5 Md€ du fait du nouveau calcul des indemnités d'assurance-dommage et des nombreuses révisions méthodologiques apportées au compte des assurances : la consommation en assurances dommage augmente de 6,8 Md€ ; celle en assurance-vie diminue de 0,2 Md€. La consommation en services financiers hors SIFIM est rehaussée de 0,6 Md€, dont +1,4 Md€ pour les OPC en raison de changements méthodologiques et -0,8 Md€ pour le reste des services financiers hors SIFIM suite à l'intégration des dernières données disponibles. Enfin, la dépense de consommation des SIFIM est abaissée (-0,7 Md€), la Banque de France ayant revu le partage entre prêts immobiliers et autres prêts accordés aux ménages.

La dépense de consommation en construction est réévaluée à la hausse (+3,6 Md€), sous l'effet de la prise en compte de la statistique d'entreprises.

La révision des services non marchands (+2,7 Md€) est portée en majorité par celle de santé marchande (+2,9 Md€) due à la redéfinition du champ des prestations sociales en nature et à l'actualisation du traitement de la fraude en santé marchande. La consommation en action sociale est abaissée, essentiellement du fait du nouveau traitement du crédit d'impôt pour les frais de garde de jeunes enfants (-0,9 Md€).

Enfin, la consommation en services immobiliers est relevée de 1,1 Md€ en 2010 : elle intègre à présent la consommation en services de gardiens d'immeubles. La masse des loyers (imputés et réels) a également été recalée, comme à chaque changement de base, sur celle du compte satellite du logement.

La consommation en transports reste stable

Seule la dépense de consommation en services de transports est inchangée, au niveau agrégé A17 comme au niveau le plus fin de la nomenclature.

3. Révision de la dépense de consommation des ménages par produit en 2010

révisions entre la base 2005 et la base 2010, en milliards d'euros

2010	Ensemble	Prise en compte de Mayotte	Change-ments concep-tuels	Change-ments méthodo-logiques	Données entreprises	Dernières données disponibles	Autres
Dépense de consommation des ménages	-2,9	0,8	-0,9	10,0	-7,2	-5,2	-0,4
AZ Produits agricoles	-2,4	0,1	-	-	-1,0	-1,4	0,0
C1 Produits agro-alimentaires	-3,2	0,1	-	0,2	-	-3,4	-0,2
C2 Cokéfaction et raffinage	-2,0	0,0	-	-	-	-2,0	-0,1
C3 Biens d'équipement	-0,9	0,1	-	0,9	-1,5	0,2	-0,6
C4 Matériels de transport	-1,1	0,0	1,5	1,2	-4,2	0,3	0,0
C5 Autres produits industriels	-1,8	0,1	-	-0,5	1,6	-0,6	-2,5
DE Énergie, eau, déchets	-0,7	0,0	-	-	0,0	-0,6	0,0
FZ Construction	3,6	0,0	-	-	3,6	-	-
GZ Réparation automobile et de motocycles	-2,0	0,0	-	-	-1,8	-0,2	-
HZ Transports	0,0	0,0	-	-	-	0,0	-
IZ Hébergement et restauration	-6,9	0,0	-	0,1	-7,1	0,1	-
JZ Information et communication	7,0	0,0	-	-0,3	2,2	5,1	0,0
KZ Services financiers	6,4	-	0,2	7,7	-	-1,5	-
LZ Services immobiliers	1,1	0,2	-	2,1	-	-1,2	-
MN Services aux entreprises	-0,5	-	-0,6	-0,6	0,5	0,1	-
OQ Services non marchands	2,7	0,0	-0,9	0,4	-	0,2	3,0
RU Services aux ménages	-1,9	0,0	-1,2	-1,1	0,5	-0,1	-
Produits consommés hors du territoire national	-0,3	-	-	-	-	-0,3	-

Source : Insee, comptes nationaux.

Les loyers en base 2010

En comptabilité nationale, l'usage d'un logement est considéré comme un service dont le producteur est le propriétaire du logement et le consommateur l'occupant. Lorsque le service de logement est produit par un bailleur, la valeur du service est mesurée par le loyer¹ versé par le locataire. Dans le cas d'un propriétaire occupant, on considère qu'il produit, à l'instar d'un bailleur, un service de logement mais pour son propre compte. Ce service est alors évalué en imputant un loyer, correspondant au loyer qu'il verserait pour un logement identique dans le parc privé. En base 2010, la valeur des loyers (réels ou imputés) est révisée de 0,6 Md€ à la hausse en 2010 (*figure 1*) et s'établit à 215,6 Md€.

1. Révision de la production en « Location et exploitation de biens immobiliers », en 2010, de la base 2005 à la base 2010

	en milliards d'euros
	Production
Locations et exploitation de biens immobiliers	-0,4
dont loyers	0,6
dont loyers imputés	-0,3
dont loyers réels	0,9
dont location de terrain et autres biens immobiliers	-1,0

Source : Insee, *comptes nationaux*.

Comme à chaque changement de base, les comptes nationaux calent l'estimation de la production de services de logement sur les dernières estimations du compte satellite du logement (CSL) : celui-ci évalue les loyers à partir de diverses enquêtes (notamment les enquêtes Logement, Budget de familles, Loyers et charges) et du recensement. La révision en cours de base des sources de données, le recensement notamment, et parfois des méthodes du CSL, expliquent que le compte central puisse être légèrement décalé en niveau du compte satellite du logement : le recalage sur le compte satellite a amené ainsi à revoir les loyers de -1,2 Md€ en 2010 en base 2010.

L'approche retenue pour le calcul des loyers imputés valorise la production de services de logement au titre des résidences secondaires de la même manière que pour les résidences principales, alors que les résidences secondaires ne sont pas occupées en permanence : ceci entraîne potentiellement une surestimation de la production de services de logement. *A contrario*, le calcul valorise les loyers des résidences secondaires comme ceux des résidences principales, ignorant que les locations saisonnières sont en général plus coûteuses, ce qui amène à sous-estimer la production de services de logement. Diverses données, portant notamment sur le taux d'occupation des résidences secondaires, le nombre moyen de semaines de location effective pour les locations saisonnières et le prix des locations à la semaine, ont été mobilisées pour évaluer l'ampleur de ces biais. Au terme de cette étude, rien ne permet de conclure clairement que la méthode actuelle sous-estime ou surestime la production de services de logement. De ce fait, la méthode d'estimation de la production de services de logement en comptabilité nationale demeure inchangée en base 2010.

En base 2010, deux autres modifications affectent la production de service de logement. En premier lieu, le service produit par **les gardiens d'immeubles** (1,5 Md€) est désormais inclus dans le service de logement – qui mesure donc un loyer y compris charges récupérables de gardiens d'immeubles – alors qu'en base 2005, ce service était inclus dans la production des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique ou en services relatifs au bâtiment. Le traitement des gardiens d'immeubles, pour la plupart salariés des syndicats de copropriété (et donc non couverts par les

¹ Ce loyer est mesuré hors charges récupérables.

statistiques utilisées habituellement par la comptabilité nationale, puisque les syndicats de copropriété n'entrent pas dans le champ de la statistique d'entreprises), a ainsi été simplifié.

Par ailleurs, la prise en compte de **Mayotte** dans le territoire national accroît la masse des loyers de 0,2 Md€.

La production de services de logement donne lieu à une valeur ajoutée. Celle-ci est mesurée à un niveau moins fin que le seul service de logement ; elle couvre la location et les services immobiliers dans leur ensemble (y compris par exemple la location de locaux ou de bureaux) et a été revue de 2,0 Md€ à la hausse en 2010 (*figure 2*). En comparaison, la production sur cet ensemble d'activités est révisée à la baisse de 0,4 Md€. Des sources particulières sont mobilisées pour chaque secteur institutionnel producteur (comptabilité d'entreprise, comptabilité publique, etc.).

Pour les ménages propriétaires et producteurs d'un service de logement, la production a été révisée de +11,6 Md€ et la valeur ajoutée de +6,5 Md€. La seule source de données disponible est le compte satellite du logement qui décline la production totale en loyers par filière et décrit les charges des propriétaires. En base 2005 cependant, les estimations tant de la production des ménages que de leur consommation intermédiaire s'étaient fortement éloignées des évaluations du CSL : si l'écart sur le total des loyers entre comptes central et satellite était modeste (-1,2 Md€, cf. supra), il était beaucoup plus conséquent par filière. Du fait du seul recalage sur le CSL, la production des ménages augmente ainsi de 10,6 Md€. En parallèle, la consommation intermédiaire des ménages en location a été revue à la hausse (+4,8 Md€). Au total, la valeur ajoutée des ménages associée à la production de services de logement est rehaussée de 5,8 Md€ du fait du recalage sur le CSL. Le reste de la révision de la valeur ajoutée des ménages est imputable au nouveau traitement des gardiens d'immeubles², à la prise en compte de Mayotte et à la nouvelle estimation des services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

Pour les entreprises non financières, la production en location et exploitation de biens immobiliers est revue de 13,9 Md€ à la baisse et la valeur ajoutée de -6,1 Md€. La production a été fortement revue à la baisse après une meilleure prise en compte de la comptabilité d'entreprise et des pratiques effectives d'enregistrement des entreprises (exclusion des charges déductibles des loyers déclarées par les entreprises bailleuses dans leur chiffre d'affaire, reprise partielle des autres produits d'exploitation dont une part seule s'avère être de la production, par exemple).

Enfin, la valeur ajoutée des **institutions financières** en location et exploitation de biens immobiliers est révisée de +1,6 Md€, suite notamment à la révision du passage au compte des assurances et à la prise en compte de nouvelles données sur les mutuelles et les institutions de prévoyance.

2. Révision de la production et de la valeur ajoutée de la branche « Location et exploitation de biens immobiliers », en 2010, de la base 2005 à la base 2010

	en milliards d'euros	
	Production	Valeur ajoutée
Ensemble des secteurs institutionnels	-0,4	2,0
dont ménages	11,6	6,5
dont impact du recalage sur CSL	10,6	5,8
dont entreprises non financières	-13,9	-6,1
dont autres secteurs institutionnels	2,0	1,6

Source : Insee, *comptes nationaux*.

² L'impact du nouveau traitement des gardiens d'immeubles sur la valeur ajoutée *totale* des ménages est de -0,5 Md€ seulement, la valeur ajoutée en « activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique » étant diminuée du fait de ce nouveau traitement de 1,8 Md€.

L'emploi et les heures travaillées dans les comptes nationaux

Résultats comparés de la base 2005 à la base 2010

En base 2010, 26,9 millions de personnes occupent un emploi déclaré en 2010, dont 24,4 millions de salariés. Ce volume d'emploi est modérément révisé par rapport à la base 2005 : il est rehaussé de 77 000 emplois (+0,3 %), dont 67 000 en emplois salariés.

Après correction du travail partiel et de la multiactivité, l'économie française compte 25,4 millions d'emplois en équivalents temps plein (ETP) en 2010. L'emploi total en ETP (y compris travail non déclaré) est révisé un peu plus fortement que l'emploi en personnes physiques, avec 133 000 emplois supplémentaires (+0,5 %), pour près des trois quarts dans le salariat (+96 000).

Environ 40,2 milliards d'heures ont été travaillées en 2010. Par rapport à la base 2005, le nombre total d'heures travaillées est relevé de 496 millions d'heures (+1,3 %). Plus des trois quarts des heures travaillées sont le fait des seuls salariés déclarés (34,2 milliards), pour lesquels la durée du travail s'établit en base 2010 en moyenne à 1 404 heures en 2010, soit 6 heures de plus dans l'année qu'en base 2005 (+0,4 %).

Pour l'ensemble de l'économie, le léger rehaussement de l'emploi intérieur résulte de l'intégration de Mayotte dans le territoire économique de la France, qui accroît le niveau d'emploi total d'environ 35 000 personnes, et de la modification du traitement de sources, en particulier dans le calcul d'emploi en moyenne annuelle plutôt qu'en fin d'année. Toutefois, les principes de construction des comptes d'emploi retenus en base 2005 sont globalement reconduits.

Légères révisions à la baisse du poids des administrations publiques dans l'emploi total, à la hausse pour les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages

En base 2010, la structure de l'emploi déclaré demeure proche de celle ressortant de la base 2005 (*figure 1*). La part des emplois dont l'employeur est une société non financière ou un entrepreneur individuel demeure stable, respectivement à 56,6 % et 11,4 %. Le partage de l'emploi au sein des autres secteurs institutionnels n'est que peu modifié.

Cependant, la part des emplois dans les administrations publiques se trouve diminuée de 0,4 point (21,8 % en base 2010, 22,2 % en base 2005). Les ménages employeurs voient leur part dans l'emploi augmenter de 0,2 % (3,5 % en base 2010, 3,3 % en base 2005), comme les institutions sans but lucratif au service des ménages (3,8 % en base 2010, 3,6 % en base 2005).

1. Emploi en personnes physiques en 2010 – déclinaison par secteur institutionnel et statut d'emploi, en base 2005 et en base 2010

Code	Libellé	Base 2005		Base 2010		Révisions en niveau	Révisions en %
		Niveau 2010	Part	Niveau 2010	Part		
S1	Ensemble de l'économie nationale	26 798	100%	26 875	100%	77	0,3%
S11	Sociétés non financières	15 158	56,6%	15 214	56,6%	55	0,4%
S14A	Entrepreneurs individuels	3 060	11,4%	3 052	11,4%	-9	-0,3%
S12	Sociétés financières	806	3,0%	779	2,9%	-27	-3,3%
S13	Administrations publiques	5 938	22,2%	5 860	21,8%	-78	-1,3%
S14B	Ménages	873	3,3%	945	3,5%	72	8,3%
S15	ISBLSM	962	3,6%	1 025	3,8%	63	6,6%
S1	Salariés déclarés	24 335	90,8%	24 403	90,8%	67	0,3%
	Non-salariés déclarés	2 462	9,2%	2 472	9,2%	10	0,4%

Notes : emploi en moyenne annuelle en milliers hors travail non déclaré.

ISBLSM : institutions sans but lucratif au service des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux.

L'emploi des administrations publiques est à présent estimé à partir d'un unique fichier – les déclarations annuelles de données sociales (DADS) « grand format » –, alors qu'il provenait auparavant d'une synthèse de diverses sources administratives. Il en résulte pour l'année 2010 une diminution de l'emploi des administrations locales et de sécurité sociale, pour partie compensée par un relèvement de l'emploi de l'administration centrale (*figure 2*). L'emploi des ménages se trouve rehaussé en 2010 en raison principalement d'une modification du partage de l'emploi de l'action sociale par secteur institutionnel. Quant aux ISBLSM, le recours aux DADS s'est accompagné d'un relèvement de leur niveau d'emploi, vraisemblablement en raison d'une meilleure prise en compte du travail à temps très partiel.

2. Emploi dans les administrations publiques en 2010, en base 2005 et en base 2010

Code	Libellé	Base 2005		Base 2010		Révisions en niveau	Révisions en %
		Niveau 2010	Part	Niveau 2010	Part		
S13	Administrations publiques	5 938	100%	5 860	100%	-78	-1,3%
S1311	Administration centrale (1) (*)	2 373	40,0%	2 421	41,3%	48	2,0%
S1313	Administrations locales (2) (*)	2 156	36,3%	2 052	35,0%	-104	-4,8%
S1314	Administrations de sécurité sociale (3)	1 409	23,7%	1 387	23,7%	-22	-1,5%

Notes : emploi en moyenne annuelle en milliers.

(1) État et organismes divers d'administration centrale

(2) Collectivités locales et organismes divers d'administration locale

(3) Régimes d'assurance sociale et organismes divers dépendant des administrations de sécurité sociale

(*) Hors administrations de sécurité sociale.

Source : Insee, *comptes nationaux*.

Révision de l'emploi salarié à la hausse dans les services, à la baisse dans l'industrie

En base 2010 comme en base 2005, un peu plus de 9 personnes sur 10 (90,8 %) sont salariées en 2010 (*figure 1*). En revanche, la structure par branche de l'emploi salarié déclaré bouge, avec un poids plus important des services au détriment de l'industrie (*figure 3*).

En base 2010, le tertiaire emploie 80 % des salariés en 2010, soit 19,5 millions de personnes. Sa part s'accroît de 0,5 point. En effet, l'emploi salarié déclaré des services pris dans leur ensemble est nettement rehaussé, de 105 000 personnes (+1,4 %) dans les branches principalement non marchandes et de 88 000 personnes (+0,7 %) dans les branches principalement marchandes. *A contrario*, l'emploi dans les branches industrielles est sensiblement revu à la baisse, avec 128 000 emplois en moins (-4,1 %). La part de l'emploi industriel diminue de 0,6 point en 2010 pour s'établir à 12,2 %, soit 3,0 millions de personnes.

Les volumes d'emploi dans les branches agricoles ou de la construction restent voisins de ceux de la base précédente. En base 2010 comme en base 2005, 1,3 % des salariés sont employés dans l'agriculture et 6,4 % dans la construction en 2010.

3. Emploi salarié déclaré en 2010 – déclinaison par branche et statut d'emploi, en base 2005 et en base 2010

niveau A5	Libellé	Base 2005		Base 2010		Révision en niveau	Révision en %
		Niveau 2010	Part	Niveau 2010	Part		
	Ensemble de l'économie nationale	24 335	100%	24 403	100%	67	0,3%
AZ	Agriculture	326	1,3%	326	1,3%	0	0,2%
BE	Industrie	3 104	12,8%	2 976	12,2%	-128	-4,1%
FZ	Construction	1 569	6,4%	1 571	6,4%	3	0,2%
GU	Services principalement marchands	11 942	49,1%	12 030	49,3%	88	0,7%
OQ	Services principalement non-marchands	7 395	30,4%	7 500	30,7%	105	1,4%

Note : emploi en moyenne annuelle en milliers hors travail non déclaré.

Source : Insee, *comptes nationaux*.

Pour les services principalement non marchands, la révision à la hausse de l'emploi salarié provient également d'une part de la révision des ménages employeurs en action sociale, d'autre part de nouvelles évaluations pour l'enseignement marchand et non marchand.

La translation d'emplois de l'industrie aux services marchands s'explique en partie par des modifications des données sources et de leur traitement. Comme en base 2005, le calcul de l'emploi au sens des comptes nationaux repose sur les estimations d'emploi issues de la source ESTEL (ESTimations d'Emploi Localisées)¹. Mais les données permettant de passer d'un emploi en secteur d'établissement dans ESTEL à un emploi en branche d'activité dans les comptes nationaux ont été revues.

Révision à la hausse de l'emploi total en équivalents temps plein

En base 2010, l'emploi total en équivalents temps plein (y compris travail non déclaré) est rehaussé en 2010 de 133 000 (+0,5 %) par rapport au niveau de la base 2005 (*figure 4*).

Cette hausse provient des branches des services principalement non marchands dans lesquelles l'emploi en équivalents temps plein se trouve fortement augmenté (+267 000, soit +3,7 %). Le partage des emplois en équivalents temps plein se modifie ainsi légèrement en faveur des seules branches principalement non marchandes, dont la part augmente de 0,9 point (29,4 %). À l'inverse, l'emploi en équivalents temps plein est revu à la baisse dans les autres grandes branches d'activité : tertiaire marchand (-17 000, soit -0,1 %) et surtout industrie (-111 000, soit -3,6 %). Cependant, le partage de l'emploi entre salariés et non-salariés n'est que marginalement modifié.

Par secteur institutionnel (*figure 5*), l'emploi en équivalents temps plein est révisé à la hausse pour les ménages (+111 000 en 2010, soit +11,8 %) ainsi que pour les administrations publiques (+115 000, soit +2,1 %). Cette hausse est pour partie compensée par la révision à la baisse de l'emploi des sociétés non financières (-72 000, soit -0,5 %) et financières (-35 000, soit -4,5 %).

4. Emploi en équivalents temps plein par branche en 2010, en base 2005 et en base 2010

niveau A5	Libellé	Base 2005 Niveau 2010	Part	Base 2010 Niveau 2010	Part	Révision en niveau	Révision en %
	Ensemble de l'économie nationale	25 282	100,0%	25 415	100,0%	133	0,5%
AZ	Agriculture	866	3,4%	859	3,4%	-7	-0,8%
BE	Industrie	3 099	12,3%	2 988	11,8%	-111	-3,6%
FZ	Construction	1 858	7,3%	1 858	7,3%	0	0,0%
GU	Services principalement marchands	12 243	48,4%	12 226	48,1%	-17	-0,1%
OQ	Services principalement non-marchands	7 217	28,5%	7 484	29,4%	267	3,7%
	Salariés	22 611	89,4%	22 707	89,3%	96	0,4%
	Non-salariés	2 671	10,6%	2 708	10,7%	37	1,4%

Note : emploi en moyenne annuelle en milliers y compris travail non déclaré et multiactivité.

Source : Insee, comptes nationaux.

¹ Note méthodologique de la base 2005 n°4, « [L'emploi, les heures travaillées et la durée annuelle du travail dans les comptes annuels](#) », août 2012, sur www.insee.fr

5. Emploi en équivalents temps plein par secteur institutionnel en 2010, en base 2005 et en base 2010

	Base 2005		Base 2010		Révisions en niveau	Révisions en %
	Niveau 2010	Part	Niveau 2010	Part		
S11 Sociétés non financières	14 061	55,6%	13 989	55,0%	-72	-0,5%
S14A Entrepreneurs individuels	3 224	12,8%	3 226	12,7%	2	0,1%
S12 Sociétés financières	791	3,1%	756	3,0%	-35	-4,5%
S13 Administrations publiques	5 475	21,7%	5 590	22,0%	115	2,1%
S14B Ménages	942	3,7%	1 052	4,1%	111	11,8%
S15 ISBLSM	789	3,1%	801	3,2%	12	1,6%

Note : emploi en moyenne annuelle en milliers y compris travail non déclaré et multiactivité.

Source : Insee, comptes nationaux.

Le passage à la base 2010 réduit plutôt l'effet du temps partiel et de la multiactivité : l'emploi en équivalents temps plein correspond à 94,6 % de l'emploi en personnes physiques en base 2010 contre 94,3 % en base 2005. Cet effet diminue nettement dans les administrations publiques, il augmente *a contrario* pour les ISBLSM et les ménages (figure 6).

Outre les révisions apportées à l'emploi en personnes physiques, le traitement du temps partiel et de la multiactivité dans ces secteurs institutionnels s'est appuyé pour une large part sur un choix différent de sources. Le temps partiel dans les entreprises est mieux pris en compte, en particulier pour les petites entreprises, à partir des enquêtes trimestrielles sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (Acemo) et de l'enquête Emploi. La multiactivité dans les administrations publiques, ignorée en base 2005 faute de sources, est à présent évaluée grâce aux DADS « grand format ». Les coefficients de temps partiel des APU sont, eux, désormais extraits du rapport annuel de la DGAFP sur l'état de la fonction publique. Les coefficients de temps partiel des ISBLSM ont quant à eux été revus en s'appuyant sur les DADS.

6. Coefficients de passage de l'emploi en personnes physiques à l'emploi total en équivalents temps plein en 2010 par secteur institutionnel, en base 2005 et en base 2010

Code	Libellé	Base 2005 Niveau 2010	Base 2010 Niveau 2010	différence en point de %
S1	Ensemble de l'économie nationale	94,3%	94,6%	0,2%
S11	Sociétés non financières	92,8%	91,9%	-0,8%
S14A	Entrepreneurs individuels	105,3%	105,7%	0,4%
S12	Sociétés financières	98,2%	97,1%	-1,1%
S13	Administrations publiques	92,2%	95,4%	3,2%
S14B	Ménages	107,9%	111,4%	3,5%
S15	ISBLSM	82,0%	78,2%	-3,9%

Note : le passage de l'emploi en personnes physiques à l'emploi en équivalents temps plein prend en compte le travail à temps partiel et la multiactivité.

Lecture : pour les administrations publiques, l'emploi en équivalents temps plein en 2010 représente 95,4 % de l'emploi en personnes physiques en base 2010. En base 2005, cette proportion était de 92,2 %.

Source : Insee, comptes nationaux.

Révision modérée à la hausse du volume d'heures de travail en base 2010

En base 2010, le nombre total d'heures travaillées (y compris travail dissimulé) est relevé en 2010 de 1,2 % par rapport à son niveau en base 2005 (figure 7). Le volume d'heures travaillées des seuls salariés déclarés augmente de 0,7 %. Leur part dans le volume d'heures de travail total recule cependant légèrement, passant de 85,8 % à 85,3 %.

Ces révisions s'expliquent par le relèvement plus marqué du volume d'heures travaillées hors salariés déclarés (non salariés déclarés et travail dissimulé), en hausse de 4,6 % par rapport à la base 2005. Ce relèvement contribue pour plus de la moitié à la révision totale : 258 millions d'heures pour un total de 495 millions d'heures. Il provient principalement d'une modification du mode de calcul de la suractivité des non salariés déclarés.

Une fois rapporté le nombre d'heures travaillées au volume d'emploi, la durée annuelle moyenne de travail par salarié déclaré s'établit en 2010 à 1 404 heures en base 2010, soit 6 heures de plus qu'en base 2005 (+0,4 %).

Deux facteurs expliquent cette hausse. D'une part, le traitement du nombre de jours non travaillés pour maladie, maternité/paternité et accidents du travail, et plus marginalement pour chômage intempéries et faits de grèves, a été modifié. Les maladies professionnelles longues sont à présent exclues du champ mesuré. De plus, les arrêts de travail donnant lieu à indemnités journalières sont considérés sur les jours ouvrables, et non plus sur des semaines complètes. En base 2010, le nombre de jours non travaillés est ainsi plus faible qu'en base 2005, ce qui pousse à la hausse la durée annuelle du travail. D'autre part, le travail à temps partiel et la multiactivité sont mieux mesurés en base 2010 (*figure 6*), ce qui accroît aussi la durée annuelle moyenne de travail des salariés.

7. Volume d'heures travaillées et durée annuelle effective en 2010, en base 2005 et en base 2010

	Base 2005		Base 2010		Révision en niveau	Révision en %
	Niveau 2010	Part	Niveau 2010	Part		
VHT total	39 655	100,0%	40 150	100,0%	495	1,2%
salariés déclarés (1)	34 026	85,8%	34 263	85,3%	237	0,7%
hors salariés déclarés (*)	5 629	14,2%	5 887	14,7%	258	4,6%
DAE des salariés déclarés (1)/(2)	1 398		1 404		6	0,4%
<i>emploi des salariés déclarés en personnes physiques (2)</i>	24 335		24 403		67	0,3%

Notes :

Volume d'emploi des salariés déclarés en personnes physiques en milliers.

VHT : volume d'heures travaillées en moyenne annuelle en millions d'heures.

DAE : durée annuelle effective en heures.

(*) : non salariés et travail non déclaré (y compris salariés non déclarés).

Source : Insee, *comptes nationaux*.

Annexe 13

Le compte de patrimoine non financier en base 2010

Le compte de patrimoine non financier recense et valorise les actifs non financiers produits et non produits de l'économie nationale (voir encadré 1), et le compte de variation du patrimoine non financier permet de passer du compte de patrimoine en fin d'année n à celui en fin d'année $n+1$.

Le compte de patrimoine se situe au terme de la séquence des comptes des différents secteurs institutionnels (ménages, sociétés etc.). Il décrit de quelle manière ces différents secteurs ont réparti leurs investissements entre divers actifs au cours de l'année, mais aussi les modifications de volume de ces actifs ou encore l'importance de leur réévaluation.

À l'occasion du changement de base des comptes nationaux, de nouveaux actifs ont été intégrés et certaines méthodes d'évaluation ont été modifiées. Il en résulte une révision à la baisse du patrimoine non financier de 161 milliards d'euros (- 1,2 %) pour l'année de base 2010 par rapport aux évaluations de la base précédente.

1. Impact général des révisions par actif

Encours en valeur	Année 2010				
	en milliards d'euros				
Ensemble de l'économie (S1)	Poids de l'actif (1)	Base 2005	Base 2010	Écart	en %
Total des actifs non financiers	100 %	13 200	13 039	-161	-1,2 %
Actifs produits	53,9 %	7 158	7 028	-130	-1,0 %
Constructions	43,0 %	5 973	5 601	-372	-2,8 %
<i>dont logements</i>	28,7 %	3 928	3 741	-187	-1,4 %
Machines et équipements	4,3 %	550	561	11	0,1 %
Matériel militaire	0,3 %	0	34	34	0,3 %
Droits de propriété intellectuelle	2,5 %	97	324	227	1,7 %
<i>dont recherche et développement</i>	1,5 %	0	201	201	1,5 %
<i>dont logiciels et bases de données</i>	0,9 %	94	117	23	0,2 %
Autres actifs produits	3,9 %	538	508	-30	-0,2 %
Actifs non produits	46,1 %	6 042	6 011	-31	-0,2 %
Terrains	43,8 %	5 613	5 715	102	0,8 %
<i>dont terrains sous construction</i>	39,1 %	5 171	5 101	-70	-0,5 %
Réserves d'eau	0,1 %	0	11	11	0,1 %
Autres actifs non produits	2,2 %	428	285	-143	-1,1 %

(1) en base 2010.

Source : Insee, comptes nationaux.

Les actifs intègrent désormais les dépenses de recherche et développement (R&D), les systèmes d'armes, les bases de données et les ressources en eau. Cela a élevé le niveau des encours. Cependant les révisions les plus importantes ont des effets à la baisse. Elles portent sur l'évaluation des constructions et les terrains, actifs pesant le plus dans l'ensemble.

La baisse du patrimoine non financier se décompose de la façon suivante :

- **inclusion de nouveaux actifs (produits) : + 242 milliards d'euros .**
- **changement de méthode pour les constructions : - 372 milliards d'euros** (effet des changements de durée de vie sur les frais liés à l'acquisition des logements et des bâtiments non résidentiels).
- **et pour les actifs non produits : - 31 milliards d'euros** en raison du transfert des brevets dans les actifs produits et de révisions portant sur les fonds commerciaux, les prix et les surfaces des terrains.

Encadré 1

Qu'est-ce qu'un actif ? Leur valorisation dans les comptes nationaux

Un actif économique est une réserve de valeur, dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période donnée procure des avantages à son propriétaire économique (SEC 2010). Il peut être financier ou non financier, auquel cas il n'existe pas de passif correspondant.

On distingue parmi les actifs non financiers des actifs produits issus d'un processus de production (machines, logements ...) et des actifs non produits (ressources naturelles, licences d'exploitation, ...). Les actifs produits sont ventilés en trois catégories, actifs fixes, stocks et objets de valeur, les actifs fixes devant être utilisés de façon répétée ou continue dans un processus de production pendant plus d'un an.

Le SEC 2010 recommande que les actifs soient évalués de façon à refléter les prix observables sur le marché à la date de l'établissement du compte de patrimoine. Pour ce faire, les actifs peuvent être valorisés de plusieurs façons :

- À leur prix d'acquisition s'ils sont achetés : il s'agit du prix de marché des actifs dans leur état au jour de l'évaluation. Le terme utilisé alors est celui de valeur de transaction ou de valeur vénale.
- À leur prix de base ou aux coûts totaux de production s'ils sont produits pour usage final propre. Le prix de base est défini comme le montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de service ou de bien produite, diminué des impôts sur la production et augmenté des subventions sur les produits.
- À défaut, à leur coût de production total ou aux prix de base de produits similaires.

En pratique, on ne dispose pas toujours du prix de marché des actifs qui ne sont pas « neufs » et qui ne sont pas ou peu fréquemment échangés. C'est le cas notamment des actifs fixes qu'on évalue à l'aide de la méthode de l'inventaire permanent (*encadré 2*).

1. Les innovations de la base 2010

1.1. Les nouveautés apportées par le SEC 2010

1.1.1. Des nouveaux actifs

Quatre nouveaux actifs entrent dans les comptes de patrimoine non financier. Les trois premiers sont des actifs fixes, produits (*encadré 1*) : les dépenses d'acquisition de ces actifs, comptabilisées en consommation intermédiaire dans les bases précédentes, sont désormais enregistrées en FBCF. le quatrième est un actif non produit :

- **La recherche et développement² (R&D, AN1171)**. Il s'agit de la « valeur des dépenses consacrées aux travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme », ainsi que « l'utilisation de cette somme de connaissances pour concevoir de nouvelles applications » (SEC 2010). En base 2010 on y inclut les brevets, qui de fait sont supprimés des actifs non produits.

Comme les autres actifs fixes, les actifs de R&D se déprécient au cours du temps, les avantages économiques qu'ils procurent s'épuisant au fur et à mesure que les produits qui en sont issus deviennent obsolètes. Cette usure du capital est estimée par une consommation de capital fixe (CCF) modélisée par la méthode de l'inventaire permanent qui permet aussi d'évaluer les encours d'actifs. Cette méthode nécessite de connaître la durée de vie moyenne des actifs, celle de la R&D étant fixée à 10 ans conformément aux recommandations d'Eurostat.

Pour les entités marchandes comme pour les non-marchandes, la FBCF en R&D est valorisée aux coûts de production lorsqu'elle est produite pour emploi final propre et au coût d'achat lorsqu'elle est acquise auprès d'une entité extérieure. Les données utilisées proviennent de l'enquête R&D conduite par le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

- **Les bases de données (AN11732)**. Ces bases sont définies dans le cadre du SEC 2010 comme des « fichiers de données organisés de façon à permettre un accès aux données et une utilisation performants en termes de ressources » (SEC 2010). Lorsqu'elles sont utilisées plus d'un an, elles passent de consommation intermédiaire à FBCF, d'où la création d'un actif fixe dans le compte de patrimoine. La durée de vie moyenne des bases de données a été fixée à 5 ans, ce qui correspond à la durée de vie moyenne des logiciels déjà considérés comme des actifs fixes en SEC 1995.

- **Le matériel militaire lourd³ (Systèmes d'armes, AN114)** assurant un service continu de défense ou de dissuasion sont également comptabilisées en FBCF. Ce poste comprend les navires de guerre, les sous-marins, les avions de combat, les véhicules blindés, les transporteurs et lanceurs de missiles ainsi que les missiles balistiques à charge nucléaire. La durée de vie moyenne de ces nouveaux actifs est fixée à 20 ans. Ces actifs sont possédés exclusivement par les administrations publiques.

Les dépenses d'acquisition de matériel militaire à usage unique (munitions, bombes, missiles lancés par des armes ou des systèmes d'armes) sont toujours considérées comme des consommations intermédiaires.

² Cf Annexe 1, « Le traitement de la recherche et développement en base 2010 »

³ Cf Annexe 2, « Capitalisation des dépenses militaires en base 2010 »

- Enfin, un nouvel actif non produit a également été ajouté aux comptes de patrimoine, les **ressources en eau (AN214)**. Elles sont définies comme les réserves d'eau souterraines, dans la mesure où leur rareté conduit à l'exercice de droits de propriété et/ou d'utilisation, leur donne une valeur marchande et justifie diverses mesures de contrôle économique (SEC 2010). Cette notion a été étendue aux réserves d'eau de surface dans le cadre du SCN 2008 et englobe les prélèvements liés aux installations hydroélectriques, à l'irrigation, à l'usage domestique (eau potable) et aux industries, notamment au refroidissement des centrales nucléaires. La loi sur l'eau de 1992 consacrant l'eau comme « *patrimoine commun de la Nation* », la totalité des ressources en eau est affectée aux administrations publiques (à l'État). Ces ressources sont valorisées à partir des redevances pour prélèvements des Agences de l'eau et des montants de la taxe hydraulique des Voies Navigables de France.

1.1.2. Le nouveau traitement pour les frais liés

Les frais liés à l'acquisition de logements et de bâtiments (frais de notaire, d'agence, d'analyses techniques) font toujours partie de la valeur de l'actif, mais sont comptabilisés à part et amortis sur une durée plus courte que la durée de vie de l'actif immobilier.

Le SEC 2010 préconisait que les coûts de transfert de la propriété, enregistrés en FBCF, soient éliminés au bout d'un an de la valeur des actifs au moyen d'une CCF intégrale. Cette approche revient cependant à considérer les frais liés comme de la consommation intermédiaire et non comme de la FBCF.

Il a donc paru préférable de calculer la CCF relative aux frais liés à l'acquisition d'un actif bâti sur une durée de détention en lien avec celle de cet actif, conformément aux recommandations du SCN 2008. Les chiffres fournis par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie ont permis de fixer une durée de vie moyenne de 10 ans à l'actif frais liés. Les encours sont évalués à l'aide de la méthode d'inventaire permanent classique.

1.2. Les autres changements

1.2.1. Le cas des terrains

Plusieurs changements ont modifié l'évaluation de l'encours en terrains :

- La nomenclature de l'enquête Teruti Lucas⁴ a changé avec pour conséquence une modification de la valorisation des terrains. En effet cette enquête permet de ventiler les terrains en divers types d'utilisation, auxquels des prix différenciés sont appliqués. La mise à jour de cette ventilation s'est effectuée au profit des terrains bâtis et au détriment des terrains cultivés.
- Les terrains des DOM ont été intégrés aux calcul des encours, à l'exception de Mayotte et d'une grande partie de la forêt tropicale en Guyane, car cette dernière n'étant pas exploitée, elle n'est pas valorisée économiquement et donc pas comptabilisée.
- Le prix de fin d'année des terrains sous logements a été revu à la baisse pour l'ensemble des années étudiées.
- La répartition des terrains entre les secteurs institutionnels a été révisée.

1.2.2. Les autres actifs non produits

Les actifs incorporels non produits de la base 2005 ont été séparés en deux parties, les **contrats, baux et licences (AN22)** et les **fonds commerciaux (AN23)**. Ces derniers sont définis comme la portion du prix de vente d'une entreprise dépassant la somme de ses actifs nette de ses passifs, et incluent les noms de marque, logos, noms de domaine et tous les éléments non comptabilisés ailleurs qui procurent un avantage économique. Leur valeur a été révisée à l'aide des données de la statistique d'entreprises.

Ces deux postes forment l'ensemble des actifs non produits non assimilables à des ressources naturelles. Les brevets n'y sont plus comptabilisés car inclus dans la R&D.

1.2.3. L'impact sur les matrices de passage de la FBCF

Les changements sur les actifs fixes se répercutent sur la matrice produits x actifs. De plus, les dépenses liées à certains produits auparavant enregistrées en FBCF, ont été reclassées en consommation intermédiaire (produit GA02, sylviculture et exploitation forestière, C29B, équipements automobiles). Les autres changements affectent les constructions, pour lesquelles la séparation entre construction pure et frais liés a été généralisée à tous les secteurs institutionnels.

⁴ Teruti-Lucas est une enquête annuelle organisée par Agreste, le Service statistique ministériel du Ministère de l'Agriculture, en vue d'obtenir des informations sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il s'agit d'une adaptation de l'enquête française Teruti à l'enquête européenne Lucas.

Les matrices de passage branches x produits ont été modifiées pour tous les secteurs institutionnels de façon à intégrer les nouveaux actifs fixes, pour lesquels on introduit de la FBCF.

La matrice permettant de passer de la FBCF par branche à la FBCF par actif a elle aussi été adaptée à l'ajout de nouveaux actifs fixes.

Le passage en base 2010 affecte donc la méthodologie d'évaluation d'une grande variété d'actifs et concerne tous les secteurs institutionnels. Il est alors nécessaire de recalculer leurs encours en capital et, pour les actifs fixes qu'ils possèdent, leur FBCF et leur CCF (*encadré 2*).

Encadré 2

Calculer un encours d'actif fixe et l'usure du capital - La méthode de l'inventaire permanent

Pour valoriser les encours, la valeur de marché des actifs fixes anciens n'a que peu de sens dans la mesure où on souhaite les évaluer dans une perspective de poursuite de leur utilisation par leurs propriétaires. Le calcul des encours s'effectue alors à partir des flux de FBCF qui ont servi à les constituer, à l'aide de la méthode de l'inventaire permanent. Celle-ci est fondée sur la même méthodologie que l'étude d'une population qui augmente avec des flux d'entrée (naissances, immigration) et diminue par des sorties (décès, émigration); s'ajoute ici l'usure de l'actif, la consommation de capital fixe (CCF).

A partir des hypothèses de log-normalité des lois de mortalité des actifs fixes et de linéarité de leur amortissement, la méthode calcule quatre vecteurs de coefficients pour un actif donné pour chaque année i :

S_i = probabilité de survie calculée à partir de la loi de mortalité de l'actif.

D_i = probabilité de déclassement (i.e. de sortie du stock) de l'actif.

$D_0 = 0$ et $D_i = S_{i-1} - S_i$ pour $i \in [1 ; m]$ avec m la durée de vie maximale de l'actif.

C_i = coefficient de consommation de capital fixe, calculé comme un lissage linéaire des coefficients de déclassement passés.

N_i : coefficient de survie net

$N_i = 1 - C_0 - \dots - C_i$ pour $i \in [1 ; m]$

Les deux premiers vecteurs permettent le calcul du stock de capital brut et des déclassements.

Les deux derniers vecteurs permettent d'obtenir pour l'année n la CCF et le stock de capital net CN :

$$CCF_n = \sum_{i=0, \dots, m} FBCF_{n-i} \times C_i \quad \text{et} \quad CN_n = \sum_{i=0, \dots, m} FBCF_{n-i} \times N_i$$

Le patrimoine en logements (hors frais liés) constitue un cas particulier : il est évalué à partir d'une méthode d'inventaire permanent modifiée visant à intégrer l'estimation directe du patrimoine total en logements de la France métropolitaine par l'Enquête Logement (EL)⁵ :

- On évalue le taux de renouvellement du capital (rapport des moyennes sur cinq ans de la FBCF et du capital net).
- Les résultats de l'EL permettent de calculer un taux d'amortissement, comme fonction linéaire du taux de renouvellement du capital.
- Ce taux d'amortissement étant par ailleurs égal au rapport CCF_n / CN_{n-1} pour l'année n , on en déduit la CCF.

⁵ L'Enquête Logement est réalisée par la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS) de l'Insee tous les quatre ans environ.

2. Les révisions de la Base 2010 sur la consommation de capital fixe en 2010

Tout comme la FBCF6, la CCF a été révisée à la hausse : en 2010 elle augmente de près de 85 milliards d'euros entre les bases 2005 et 2010.

2.1. La CCF par grand type d'actif

L'augmentation de la CCF est portée en premier lieu par l'intégration de nouveaux actifs fixes : les systèmes d'armes, la R&D et les bases de données qui y concourent à hauteur de 56,3 milliards d'euros. L'impact du changement de règle sur les frais liés est évalué à 34,9 milliards.

À l'inverse les CCF des machines et équipements, des ressources biologiques cultivées et des logiciels ont été révisées à la baisse pour un total de 6,7 milliards d'euros.

2. Impact des révisions sur la CCF par actif

CCF en valeur	Année 2010		
	en milliards d'euros		
Ensemble de l'économie (S1)	Base 2005	Base 2010	Écart
Actifs fixes	269,7	354,2	84,5
Constructions	137,9	172,7	34,9
Machines et équipements	92,3	89,7	-2,6
Systèmes d'armes	-	3,3	3,3
Ressources biologiques cultivées	1,1	0,7	-0,4
Droits de propriété intellectuelle	38,4	87,7	49,3

Source : Insee, comptes nationaux.

2.2. La CCF par secteur institutionnel

La réévaluation de la CCF se répartit inégalement entre les principaux secteurs institutionnels du fait de la composition différente de leur patrimoine : la forte augmentation de la CCF des sociétés non financières est due à leur capital en R&D et de bases de données alors que celle des ménages s'explique par l'importance du logement dans leur patrimoine. La CCF des administrations publiques

⁶ Cf *Les comptes nationaux passent en base 2010*, p 9-10

augmente également, du fait de leur détention d'actif de R&D et dans une moindre mesure de systèmes d'armes.

A contrario, la CCF des sociétés financières et des Institutions Sans But Lucratif Au Service des Ménages (ISBLSM) reste stable car ces secteurs institutionnels possèdent peu de ces nouveaux actifs

3. Impact des révisions sur la CCF par secteur institutionnel

CCF en valeur	Année 2010		
	en milliards d'euros		
Ensemble de l'économie (S1)	Base 2005	Base 2010	Écart
Actifs fixes	269,7	354,2	84,5
Sociétés non financières (S11)	153,9	197,9	44,0
Sociétés financières (S12)	11,6	12,4	0,7
Administrations publiques (S13)	51,3	68,0	16,7
Ménages y compris EI (S14)	49,6	72,7	23,1
ISBLSM (S15)	3,3	3,2	-0,1

Source : Insee, comptes nationaux.

3. Les révisions de la Base 2010 sur les encours par grande catégorie d'actif

Les catégories les plus touchées par les révisions de la base 2010 sont d'une part les droits de propriété intellectuelle dont l'encours a triplé avec l'intégration des nouveaux actifs de R&D et de bases de données, et d'autre part les constructions et les terrains en raison de leur montant important.

3.1. Les droits de propriété intellectuelle

Les actifs incorporels produits de la base 2005 ont été renommés droits de propriété intellectuelle. Leur encours augmente de près de 230 milliards d'euros du fait de l'intégration des nouveaux actifs, la R&D et les bases de données. L'encours de logiciels est également revu en hausse en lien avec la réestimation du niveau de la FBCF en logiciels.

4. Impact des révisions sur les actifs incorporels produits

Encours en valeur	Année 2010			
	en milliards d'euros			
Ensemble de l'économie (S1)	Base 2005	Base 2010	Écart	en % (*)
Droits de propriété intellectuelle	97	324	227	1,7 %
Recherche et développement	-	201	201	1,5 %
Logiciels et bases de données	94	117	23	0,2 %
Œuvres originales	3	5	2	0,0 %

Source : Insee, comptes nationaux.

(*) : En pourcentage de l'écart total.

3.2. Les constructions

Les révisions des encours de construction sont induites par l'adoption d'une nouvelle règle sur la durée d'amortissement des frais liés. En base 2010, cette durée a été fixée à 10 ans (cf. § 1.1.2) alors qu'auparavant elle était égale à la durée d'amortissement des bâtiments auxquels les frais sont liés. Ce changement de règle aboutit globalement à un raccourcissement de la durée d'amortissement, et donc à une diminution de l'actif net en construction. Cette baisse, de 372 milliards d'euros en 2010, est portée par les logements et les bâtiments non résidentiels.

5. Impact des révisions sur les encours de constructions

Encours en valeur	Année 2010			
	en milliards d'euros			
Ensemble de l'économie (S1)	Base 2005	Base 2010	Écart	en %
Constructions	5 973	5 601	-372	-2,8 %
Logements	3 928	3 741	-187	-1,4 %
Bâtiments non résidentiels	918	691	-227	-1,7 %
Autres ouvrages de génie civil	1 128	1 169	41	0,3 %

Source : Insee, comptes nationaux.

3.3. Les terrains

Le passage en base 2010 conduit à réévaluer les encours en terrains de 102 milliards d'euros en 2010. Cette réévaluation résulte de plusieurs modifications intervenues sur le champ, le partage des différentes utilisations des terrains et sur les prix des différents types de terrain.

L'intégration des DOM a élargi le champ des surfaces à valoriser avec un impact positif sur tous les types de terrains.

Le changement de nomenclature de l'enquête Teruti Lucas a été l'occasion de réviser la ventilation des terrains du territoire métropolitain. La surface des terrains bâtis a été révisée à la hausse, avec pour contrepartie une baisse de la surface des terrains cultivés. Cependant, l'augmentation des surfaces bâties a été plus que compensée par une révision à la baisse de leur prix, leur encours baisse donc en base 2010.

La surface des terrains cultivés et des « autres terrains et plans d'eau » (landes, forêts, etc.) considérée comme urbanisable a été révisée à la hausse au détriment de la surface non urbanisable. L'important écart entre les prix appliqués à ces deux types de terrains conduit à une forte hausse des encours de terrains cultivés et « d'autres terrains et plans d'eau » en base 2010, alors même que la surface des terrains cultivés diminue.

6. Impact des révisions sur les encours de terrains

Encours en valeur	Année 2010			
	en milliards d'euros			
Ensemble de l'économie (S1)	Base 2005	Base 2010	Ecart	en %
Terrains	5 613	5 715	102	0,8 %
Terrains bâtis	5 171	5 101	-70	-0,5 %
Terrains cultivés	227	284	57	0,4 %
Terrains et plans d'eau de loisir	3	3	0	0,0 %
Autres terrains et plans d'eau	212	326	114	0,9 %

Source : Insee, comptes nationaux.

La révision à la baisse des encours de constructions et à la hausse des terrains a fait des terrains le premier actif non financier en montant devant les constructions.

3.4. Les autres types d'actifs

L'intégration des ressources en eau augmente le patrimoine total de 11 milliards d'euros en 2010 et celle des systèmes d'armes de 34 milliards d'euros.

Le stock d'autres actifs non produits (hors gisement) passe de 426 milliards d'euros en base 2005 à 283 en base 2010. Cette forte baisse résulte surtout du transfert des brevets vers les dépenses de recherche et développement. Restent dans les actifs non produits (hors ressources naturelles) les contrats, baux, licences et fonds commerciaux.

4. Les révisions de la Base 2010 sur les encours des secteurs institutionnels

Le patrimoine des ménages baisse de 272 milliards d'euros en 2010 avec la révision des encours en constructions et en terrains bâtis, qui représentent 92 % de leur patrimoine non financier.

Les encours des sociétés financières et non financières sont également touchés par cette dernière révision, mais dans une moindre mesure : la part des constructions et des terrains dans leur patrimoine est moins importante que pour les ménages ; de plus, l'intégration de la R&D et des bases de données a compensé en partie cette diminution.

Les encours des administrations publiques sont révisés à la hausse grâce à l'intégration des ressources en eau et du matériel militaire lourd⁷ (+ 45 milliards d'euros), à celle de la R&D ainsi qu'en raison de la réévaluation des terrains non bâtis et des ouvrages de génie civil.

7. Impact des révisions sur les encours par secteur institutionnel

Encours en valeur	Année 2010				
	en milliards d'euros				
Ensemble de l'économie (S1)	Poids du SI (1)	Base 2005	Base 2010	Ecart	en %
Actifs non financiers	100,0 %	13 200	13 039	-161	-1,2 %
Sociétés non financières (S11)	29,8 %	3 978	3 887	-91	-0,7 %
Sociétés financières (S12)	1,8 %	266	237	-29	-0,2 %
Administrations publiques (S13)	14,6 %	1 677	1 898	221	1,7 %
Ménages y compris EI (S14)	53,4 %	7 231	6 959	-272	-2,1 %
ISBLSM (S15)	0,4 %	52	58	6	0,0 %

(1) en base 2010

Source : Insee, comptes nationaux.

⁷ Propriétés exclusives des APU.